

≡≡≡ **HASTON** ≡≡≡  
**CONSULT**  
SRL  
ADMINISTRATION DE BIENS

Aux Copropriétaires de la  
Résidence LA SOURCE  
Av. de Fré 139  
B - 1180 Bruxelles

Bruxelles, le 24 décembre 2021

Madame, Monsieur,

**RESIDENCE LA SOURCE, 139 av de Fré à 1180 Bruxelles.  
Assemblée générale statutaire**

Nous vous prions de trouver, en annexe de la présente, le procès-verbal de la dernière assemblée générale tenue en date du 25 novembre 2021

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous présentons tous nos vœux pour cette année nouvelle 2022.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Michèle DEBROUX,  
Gérante

Annexe : - Procès-verbal / Bilans - récaps des frais – rapports du commissaire aux comptes – pour les exercices 2020 et 2021 / Dossier rénovation chaufferie/ R.O.I/ Liste des fournisseurs / Liste de présences / Liste des votes

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-un, le 25 novembre à 18 heures,

Les copropriétaires de la Résidence LA SOURCE à Bruxelles, se sont réunis en assemblée générale statutaire par la plateforme numérique ZOOM et en présentiel à l'hôtel LE CHATELAIN à 1050 Bruxelles, sur la convocation du Syndic, adressée à chacun d'eux.

Ces dispositions exceptionnelles respectent les normes sanitaires imposées par les différents arrêtés ministériels et royaux successifs.

Le syndic explique que la séance sera enregistrée et que l'enregistrement sera conservé pendant 4 mois qui correspondent à la durée légale pour tout propriétaire qui souhaite introduire une réclamation devant le juge de paix.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas DE COSTER et Madame Michèle DEBROUX, en tant que secrétaire.

Le président dépose sur le bureau la feuille de présences et expose :

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour :

- 1. Validité de la convocation – Vérifications des procurations – Détermination du quorum -Validité de l'assemblée.**
  - 1.1. Nomination du ou de la président(e) de séance.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
  - 1.2. Nomination du ou des scrutateurs.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
- 2. Comptes**
  - 2.1. Approbation des comptes et bilan 2019.** Rapport en annexe.
    - 2.1.1. Approbation des comptes du 01/01/19 au 31/12/19.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
    - 2.1.2. Approbation du bilan au 31/12/19.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
  - 2.2. Approbation des comptes et bilan 2020.**
    - 2.2.1. Approbation des comptes du 01/01/20 au 31/12/20.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
    - 2.2.2. Approbation du bilan au 31/12/2020.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
  - 2.3. Budget : Proposition de présenter le budget 2022 à la prochaine assemblée générale .** (Vote : majorité absolue sur Q1).
  - 2.4. Examen du fonds de roulement –** (Vote : majorité absolue sur Q1).
  - 2.5. Suivi des contrats d'entretien.** Tableau en annexe.
    - 2.5.1. Souscription d'un nouveau contrat d'entretien pour le jardin. Devis en a annexe.** Vote : majorité absolue sur Q1).
    - 2.5.2. Souscription d'un nouveau contrat d'entretien pour le curage** à la suite du changement de gérant de la société HENDRICKX qui ne donne plus satisfaction. Devis en annexe (Vote : majorité absolue sur Q1).
- 3. Décharges**
  - 3.1. Décharge au Conseil de Copropriété.** Membres actuels : Mesdames FLORIN,RADU et Messieurs PONS, DECOSTER-DEBELGHAUT (Vote : majorité absolue sur Q1).
  - 3.2. Décharge à la commissaire aux comptes :** Monsieur WOLF de la société DAREL. (Vote : majorité absolue sur Q1).
  - 3.3. Décharge au syndic.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
- 4. Nominations** (quorum requis : majorité absolue).
  - 4.1. Election du conseil de copropriété Appel aux candidats.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
  - 4.2. Election du commissaire aux comptes.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
  - 4.3. Election du syndic.** Reconduction du syndic HASTON CONSULT SRL. (Vote : majorité absolue sur Q1).
- 5. Fixation du prochain cc pour la réunion préparatoire de prochaine assemblée générale :** proposition du syndic mercredi 16-02-2022 à 18h00. (Vote : majorité absolue sur Q1).



6. **Fixation de la prochaine assemblée générale** : proposition du syndic jeudi 21-04-2022 à 18h00.  
(Vote : majorité absolue sur Q1).
7. **Travaux – décision - mode de financement.**
  - 7.1. **Explication des travaux nécessitant le permis d'urbanisme et le permis d'environnement.**
  - 7.2. **Rénovation de la chaufferie : travaux et postes à prévoir.**
    - 7.2.1. **Présentation par Monsieur SIRRE du dossier rénovation chaufferie.** Tableau comparatif en annexe.
    - 7.2.2. **Placement du compteur de gaz par SIBELGA.**
    - 7.2.3. **Choix de l'adjudicataire.** (Vote : 2/3 sur Q6).
    - 7.2.4. **Choix sur l'option de la cogénération financé par le tiers investisseur du fournisseur choisi.** (Vote : 2/3 sur Q6).
    - 7.2.5. **Choix de l'adjudicataire.** (Vote : 2/3 sur Q1).
  - 7.3. **Travaux complémentaires dans le cadre du permis d'environnement.**
    - 7.3.1. **Percement de la dalle du toit des parkings pour y installer le 2ème extracteur et la ventilation complémentaire afin d'augmenter la ventilation mécanique des garages qui est insuffisante.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
    - 7.3.2. **Création d'un local poubelle avec parois et porte R.F.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
    - 7.3.3. **Mandat à donner à Madame CREPIN de la société AXIS ENGINEERING SA pour finaliser le cahier des charges pour les points 7.4.1 et 7.4.2.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
    - 7.3.4. **Proposition d'achat du parking de Madame FERON pour un budget de 25.000 €. ( vote à majorité absolue sur Q1)**
    - 7.3.5. **Mandat à donner au syndic pour l'accomplissement des formalités administratives (signature de l'acte de vente – éventuel l'acte de base).** ( vote à majorité absolue sur Q1)
    - 7.3.6. **Création d'un local vélos.** (Vote : majorité absolue sur Q1).
8. **Alimentation du fonds de réserve.** Détermination du montant et du nombre d'appels de fonds. (Vote : majorité absolue sur Q1).
9. **Ajout et modification du R.O.I.**
10. **Litige DESSI**
  - 10.1. **Information aux copropriétaires sur l'état de la procédure.**
  - 10.2. **Communication de la proposition de l'expert.**
  - 10.3. **Vote sur cette proposition.** ( vote à majorité absolue sur Q1)

Sur les 56 copropriétaires, 31 copropriétaires sont présents ou représentés, réunissant ensemble 5851/ 9.991ème dans l'indivision générale.

Ces constatations étant unanimement reconnues exactes, le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement constituée et ouverte à 18H30.  
Celle-ci est habilitée à délibérer sur son ordre du jour.

La liste des présences est disponible dans le livre des procès-verbaux consultable sur rendez-vous en nos bureaux

## **1. Validité de la convocation – Vérifications des procurations – Détermination du quorum -Validité de l'assemblée.**

### **1.1. Nomination du ou de la président(e) de séance.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la Présidente de séance. La nomination du ou de la président(e) se fera à main levée.

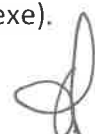
Par 5851 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée générale désigne en qualité de président de séance : Monsieur Nicolas DE COSTER.

### **1.2. Nomination du ou des scrutateurs.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou des scrutateurs. La nomination se fera à main levée.

Par 5851 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).



A l'unanimité, l'assemblée générale désigne en qualité de scrutateurs: Madame DOUCHAMPS -Monsieur COLLARD.

Monsieur SIRRE étant présent, nous passons directement au point 7.2. pour la présentation.  
Il quitte la séance à 19H30.

Maître RIQUIER se connecte et nous passons directement au point 10.

## **2. Comptes**

### **2.1. Approbation des comptes et bilan 2019.** Rapport en annexe.

#### **2.1.1. Approbation des comptes du 01/01/19 au 31/12/19.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes du 01/01/19 au 31/12/19.

#### **2.1.2. Approbation du bilan au 31/12/19.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée approuve le bilan au 31/12/2019

### **2.2. Approbation des comptes et bilan 2020.**

#### **2.2.1. Approbation des comptes du 01/01/20 au 31/12/20.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes du 01/01/20 au 31/12/20.

#### **2.2.2. Approbation du bilan au 31/12/2020.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée approuve le bilan au 31/12/2020.

### **2.3. Budget : Proposition de présenter le budget 2022 à la prochaine assemblée générale .** (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée marque accord sur la proposition.

### **2.4. Examen du fonds de roulement** – (Vote : majorité absolue sur Q1).

Les frais pour l'exercice écoulé se sont élevés à 269.714,85 €.

Le fonds de roulement s'élève 83.082,61 € et il est insuffisant pour garantir à la copropriété de disposer d'une trésorerie de 4.5 mois de charges moyennes. Le syndic et le commissaire aux comptes proposent de l'augmenter à 7.000€.

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée décide de transférer 7.000 € du fonds de réserve général vers le fonds de roulement.

### **2.5. Suivi des contrats d'entretien.** Tableau en annexe.

#### **2.5.1. Souscription d'un nouveau contrat d'entretien pour le jardin.** Devis en a annexe. Vote : majorité absolue sur Q1).

Le syndic commente le devis.

Après discussion,

Par 5924 voix pour, 220 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).



A l'unanimité, l'assemblée décide de donner mandat au conseil de copropriété pour le choix d'un nouveau jardinier ou le maintien de SYNAXIS pour un montant de 8.000 €.

**2.5.2. Souscription d'un nouveau contrat d'entretien pour le curage** à la suite du changement de gérant de la société HENDRICKX qui ne donne plus satisfaction. Devis en annexe (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée décide de souscrire le contrat avec la société MMS DEBOUCHAGE pour un montant de 570 € HTVA.

### **3. Décharges**

**3.1. Décharge au Conseil de Copropriété.** Membres actuels : Mesdames FLORIN, RADU et Messieurs PONS, DECOSTER-DEBELGHAUT (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée donne décharge au conseil de copropriété.

**3.2. Décharge à la commissaire aux comptes :** Monsieur WOLF de la société DAREL. (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée donne décharge au commissaire aux comptes.

**3.3. Décharge au syndic.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée donne décharge au syndic.

### **4. Nominations** (quorum requis : majorité absolue).

**4.1. Election du conseil de copropriété** Appel aux candidats. (Vote : majorité absolue sur Q1).

Les membres du conseil de copropriété souhaitent continuer leur mandat.  
Il est fait appel aux candidats.

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, pour Madame FLORIN.

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, pour Madame RADU.

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, pour DECOSTER DEBELGHAUT.

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, pour Monsieur PONS.

(Liste des votes en annexe)

L'assemblée nomme au Conseil de Copropriété : Mesdames FLORIN - RADU et Messieurs DECOSTER-DEBELGHAUT et PONS jusqu' à la prochaine assemblée générale ordinaire.

**4.2. Election du commissaire aux comptes.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée nomme comme commissaire aux comptes : Monsieur WOLF de la société DAREL SRL.

**4.3. Election du syndic.** Reconduction du syndic HASTON CONSULT SRL. (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée désigne comme syndic la société Haston Consult SRL, représentée par Madame Michèle DEBROUX jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

5. **Fixation du prochain conseil de copropriété pour la réunion préparatoire de prochaine assemblée générale** : proposition du syndic mercredi 16-02-2022 à 18h00. (Vote : majorité absolue sur Q1).

La réunion préparatoire pour l'ago avec le conseil de copropriété est fixée au 16/02/2022 à 18H00.

6. **Fixation de la prochaine assemblée générale** : proposition du syndic jeudi 21-04-2022 à 18h00. (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 6144 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée accepte la proposition et fixe la prochaine assemblée générale ordinaire au jeudi 21-04-2022 à 18h00.

## **7. Travaux – décision - mode de financement.**

Le syndic précise qu'à partir du moment où il devra commander les travaux sans avoir préalablement réuni la totalité du budget, sa responsabilité ne pourra pas être engagée au regard des conséquences pour la copropriété d'éventuels retard de paiement de copropriétaires.

### **7.1. Explication des travaux nécessitant le permis d'urbanisme et le permis d'environnement.**

### **7.2. Rénovation de la chaufferie : travaux et postes à prévoir.**

**7.2.1. Présentation par Monsieur SIRRE du dossier rénovation chaufferie.** Tableau comparatif en annexe.

### **7.2.2. Placement du compteur de gaz par SIBELGA.**

Le syndic présente le devis réactualisé par SIBELGA à la suite de la demande du syndic de déplacer la pose de la cabine de quelques mètres afin d'éviter l'abattage de 3 arbres.

La cabine sera posée à front de rue La copropriété devra donc procéder à l'excavation des terres pour relier la cabine au compteur dans l'immeuble.

**7.2.3. Choix de l'adjudicataire.** (Vote : 2/3 sur Q6).

L'assemblée retient ABC TECHNICS et ENGIE – EQUANS.  
La préférence va à ABC TECHNICS.

La proposition de vote est : l'assemblée décide de choisir ABC TECHNICS.

Par 4647 voix pour, 787 voix contre et 186 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A la majorité requise, l'assemblée décide de procéder aux travaux par la société ABC TECHNICS pour la rénovation de la chaufferie et à la suite du vote du 7.2.4 pour la cogénération.

Pour un montant de total de **43.913,37€ TTC**.

Ces travaux seront financés par le fonds de réserve chauffage.

Le tableau comparatif des offres remis à jour est annexé au procès – verbal.

**7.2.4. Choix sur l'option de la cogénération financé par le tiers investisseur du fournisseur choisi.** (Vote : 2/3 sur Q6).

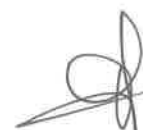
Par 5223 voix pour, 397 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A la majorité requise, l'assemblée marque accord sur l'option de la cogénération.

**7.2.5. Choix de l'adjudicataire.** (Vote : 2/3 sur Q1).

Par 4656 voix pour, 787 voix contre et 186, (liste des votes en annexe).

A la majorité requise, l'assemblée choisit ABC TECHNICS.



### **7.3. Travaux complémentaires dans le cadre du permis d'environnement.**

#### **7.3.1. Percement de la dalle du toit des parkings pour y installer le 2ème extracteur et la ventilation complémentaire afin d'augmenter la ventilation mécanique des garages qui est insuffisante.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

Le syndic commente le devis.

Par 5658 voix pour, 0 voix contre et 148 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

L'assemblée décide de procéder aux travaux pour un budget de 10.000 € HTVA.

Ces travaux seront financés par le fonds de réserve.

#### **7.3.2. Création d'un local poubelle avec parois et porte R.F.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

Le syndic commente le dossier. La proposition est de créer le local dans un parking qui devra être aménagé pour respecter les normes.

Par 5806 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée marque accord sur la proposition d'aménager un parking pour la création d'un local poubelle.

#### **7.3.3. Mandat à donner à Madame CREPIN de la société AXIS ENGINEERING SA pour finaliser le cahier des charges pour les points 7.3.1 et 7.3.2.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 5806 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée donne mandat à Madame CREPIN de la société AXIS ENGINEERING SA pour finaliser le cahier des charges pour les postes 7.3.1. et 7.3.2.

#### **7.3.4. Proposition d'achat du parking de Madame FERON pour un budget de 25.000 €. ( vote à majorité absolue sur Q1)**

Par 5806 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée marque accord sur la proposition de l'achat du parking de Madame FERON pour un budget de 25.000 € hors frais administratif.

#### **7.3.5. Mandat à donner au syndic pour l'accomplissement des formalités administratives (signature de l'acte de vente – éventuel l'acte de base).** ( vote à majorité absolue sur Q1)

Par 5806 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée donne mandat au syndic pour l'accomplissement des formalités administratives.

#### **7.3.6. Création d'un local vélos.** (Vote : majorité absolue sur Q1).

Par 5806 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée décide de postposer ce point à la prochaine assemblée générale ordinaire et mandate le conseil de copropriété pour faire des propositions.

### **8. Alimentation du fonds de réserve.** Détermination du montant et du nombre d'appels de fonds. (Vote : majorité absolue sur Q1).

Le syndic rappelle la nouvelle loi qui exige que la copropriété alimente un fonds de réserve à concurrence de 5% minimum des frais annuels. Le montant minimum serait de 13.500 €.

Au jour de l'assemblée générale, le fonds de réserve s'élève à **220,524,54 €** se décomposant pour  
- Pour le fonds de réserve général à 176.453,54 €

- Pour le fonds de réserve chauffage à 44.071,00 €

La copropriété a souscrit un emprunt de 770.000 € à un taux de 1,99 % pour 120 mois ainsi qu'une assurance charges de l'emprunt auprès d'Atradius  
Le remboursement du prêt a commencé le 1er juin 2018.

Ce qui représente un remboursement mensuel de +/- 7.200 €

Récapitulatif des travaux décidés lors de cette réunion et des travaux à prévoir à moyen terme.

Type de travaux	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Rénovation chaufferie	44.000 €				
Augmentation de la ventilation mécanique des parkings.	45.000 €				
Local poubelles					
Achat parkings	35.000 €				
Local vélos		?			
Reconnaissance du sol		3000 €			
Remise en état du dallage au rdc		?			
<b>TOTAL</b>	<b>124.000 €</b>				

Par 0 voix pour, 3146 voix contre et 2660 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée décide de ne pas alimenter le fonds de réserve jusqu' à la prochaine assemblée générale.

## 9. Ajout et modification du R.O.I.

Madame FLORIN lit les différentes modifications.

Par 5806 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée marque accord sur le projet du R .O.I. annexé à la convocation sauf pour l'art 17.

## 10. Litige DESSI

### 10.1. Information aux copropriétaires sur l'état de la procédure.

Maître Riquier fait le point sur la procédure.

### 10.2. Communication de la proposition de l'expert.

Maître Riquier commente la proposition de l'expert et la contre proposition de Monsieur DESSI.

### 10.3. Vote sur cette proposition. ( vote à majorité absolue sur Q1)

Pour ce point, Maître RIQUIER corrige le quorum requis à la majorité des 2/3 sur Q1.

Lors de la discussion, la famille LABIO DESSI représenté par Monsieur DESSI souhaiterait arrêter la procédure et marque accord sur la proposition de l'expert à savoir la prise en charge de 75% par la copropriété et 25 % pour la famille DESSI- LABIO des frais du dossier.

Maître RIQUIER propose que Monsieur DESSI se déconnecte et que l'on suspende l'assemblée, le temps que les autres propriétaires puissent délibérer.

Par 5699 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, (liste des votes en annexe).

A l'unanimité, l'assemblée marque accord sur la proposition d'arrêter la procédure et marque accord sur la proposition de l'expert.





Sont entrés (E) / sortis (S) en cours de séance :

E : Mr DESSI se connecte à 18H40 , il représente Madame DESSI- LABIO et participe aux votes à partir du point 2.

E : Madame DESMEDT-VERMEULEN se connecte à 18H40 et participe aux votes à partir du point 2.  
Pour les points 1 et 2, celle-ci était représentée par Monsieur Nicolas DE COSTER.

S : Monsieur LEGGERI quitte la séance à 19H04 et ne participe plus aux votes à partir du point 2.

E : Madame CASSAIGNE se connecte à 20H20 et participe aux votes à partir du point 2.

S : Madame RADU s'est déconnectée et ne vote plus à partir du point 7.2.

S : Madame DEDERLINCKX s'est déconnectée et ne vote plus à partir du point 7.2.

S : Monsieur IBEKWE s'est déconnecté, la procuration est donnée à Madame FLORIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de l'assemblée générale du 25/11/2021 est levée 22h30.

A l'unanimité des présents et représentés l'assemblée donne mandat au président de signer en nom et pour compte de toutes les personnes ayant participé, le procès - verbal de cette assemblée afin de légaliser le contenu et ses annexes, après vérification de son contenu.

Michèle DEBROUX  
Secrétaire

pc Monsieur Nicolas DE COSTER  
Président de séance

ACP LA SOURCE

AGO 25-11-2021

2.1 COMPTES ET BILAN 2019

+ rapport du commissaire aux comptes

RES LA SOURCE		(139)	Date	31/12/19
AVENUE DE FRE 139			Page	1
1180 BRUXELLES		Edition du bilan	Période	20
BCE: 0850.240.335		Dern.op. 11337	Devise	EUR
Numéro	Libellé		Actif	Passif
<b>1</b>	<b>Dettes à Plus d'un an</b>		<b>0.00</b>	<b>286616.23</b>
100000	Fonds de roulement permanent D		0.00	83082.61
160000	Fonds de réserve R		0.00	164772.26
161000	FDS RESERVE CHAUFFAGE D		0.00	45523.00
174000	Fonds prêt belfius D		6761.64	0.00
<b>3</b>	<b>Stock</b>		<b>868.81</b>	<b>0.00</b>
340000	Stock de clés et badges D		142.81	0.00
350000	Stock TELECOMMANDE D		726.00	0.00
<b>4</b>	<b>Créances et dettes à un an au</b>		<b>54122.67</b>	<b>0.00</b>
<b>41</b>	<b>Créances</b>		<b>90516.77</b>	<b>0.00</b>
410000	Acompte de fonds de réserve ap O		1642.90	0.00
410100	Solde comptes copropriétaires O		88873.87	0.00
<b>42</b>	<b>Dettes à plus d'un an échéant</b>		<b>0.00</b>	<b>33805.74</b>
422000	FACTURATION CHARGES EMPRUNT D		689277.95	0.00
424000	RBT EMPRUNT BELFIUS D		0.00	723083.69
<b>44</b>	<b>Dettes commerciales</b>		<b>0.00</b>	<b>7576.46</b>
440000	Fournisseurs F		0.00	7576.46
<b>49</b>	<b>Comptes de régularisation</b>		<b>4988.10</b>	<b>0.00</b>
498003	SIN 18042 DDE B21-B11 D		4468.70	0.00
499000	Comptes d'attente X		0.00	91.69
499002	COMPTE ATTENTE LITIGE LACOSTE D		218.17	0.00
499003	COMPTE ATTENTE LITIGE GILLARD D		350.00	0.00
499004	Compte d'attente litige TAMARA D		0.00	109.77
499500	Régul chauffage et eau D		153.12	0.00
499599	Arrondis, boni et mail D		0.00	0.43
<b>5</b>	<b>Placements de trésorerie et va</b>		<b>233288.54</b>	<b>0.00</b>
<b>55</b>	<b>Etablissements de crédit</b>		<b>233288.54</b>	<b>0.00</b>
550000	Compte dépôt 1 B		56.75	0.00
550100	COMPTE EPARGNE BELFIUS B		132555.77	0.00
551000	Compte vue B		77.97	0.00
551100	COMPTE A VUE BELFIUS B		100598.05	0.00
<b>6</b>	<b>Charges</b>		<b>279538.84</b>	<b>0.00</b>
<b>61</b>	<b>Services et biens divers</b>		<b>161873.66</b>	<b>0.00</b>
610010	Extincteurs d'incendie C		656.71	0.00
610100	Contrôle ascenseurs C		323.57	0.00
610110	Contrat d'entretien ascenseurs C		2805.78	0.00
610120	Entretien et réparations ascen C		8534.99	0.00
610200	Contrôle installations électri C		151.37	0.00
610220	Autre entretien installations C		1194.83	0.00
610230	Entretien sonnettes et parloph C		171.72	0.00
610290	Autres C		116.60	0.00
610310	Contrats d'entretien C		1847.82	0.00
610320	Autre entretien installations C		2120.33	0.00
610360	Autre entretien conduites d'ea C		4846.35	0.00
610370	Autre entretien évacuation, ég C		606.32	0.00
610390	Autres C		1989.02	0.00
610450	Autres C		199.07	0.00
610500	Nettoyage bâtiment selon contr C		1073.87	0.00
610520	Produits d'entretien nettoyage C		1013.82	0.00
	<b>Totaux :</b>		<b>1053555.87</b>	<b>1024239.91</b>

Numéro	Libellé		Actif	Passif
610540	Ordures ménagères/PMC/papier e	C	197.48	0.00
610580	Autres	C	23.48	0.00
610610	Autre entretien jardins et env	C	5360.00	0.00
610630	Entretien parkings, chemins et	C	157.30	0.00
610640	Autre entretien parkings, chem	C	418.70	0.00
610710	Entretien façades	C	2452.84	0.00
611000	Frais d'études et surveillance	C	3199.52	0.00
611400	Travaux de réparation sin	C	480.18	0.00
612000	Redevance fixe et consommation	C	0.00	14420.51
612100	Electricité parties communes	C	7312.56	0.00
612320	Livraisons mazout	C	41726.95	0.00
612330	Redevance fixe et consommation	C	0.00	32792.87
613000	Honoraires syndics	C	26957.32	0.00
613010	Honoraires avocats	C	1559.08	0.00
613020	Honoraires architectes /ingéni	C	2773.09	0.00
613040	Honoraires commissaire externe	C	847.00	0.00
613050	Autres honoraires	C	2505.17	0.00
614000	Assurance incendie	C	7490.04	0.00
614100	Responsabilité civile	C	119.96	0.00
614200	Assurance accidents du travail	C	410.05	0.00
614600	Assistance judiciaire	C	780.50	0.00
614800	Autres	C	3733.32	0.00
615000	Téléphone - Internet - gsm	C	986.21	0.00
615100	Electricité	C	632.85	0.00
615800	Autres	C	5371.47	0.00
616010	Timbres	C	610.02	0.00
616110	Consommations réunions	C	49.41	0.00
616300	Frais de procédure recouvremen	C	0.00	841.29
619000	Frais privatifs Propriétaires	C	4613.88	0.00
619100	Frais privatifs Occupants	C	918.67	0.00
619110	Consommations occupants	C	60589.11	0.00
<b>62</b>	<b>Rémunérations, charges sociale</b>		<b>35144.74</b>	<b>0.00</b>
620000	Rémunérations et avantages soc	C	19495.73	0.00
621000	Cotisations patronales pour as	C	15299.59	0.00
623000	Autres frais de personnel	C	349.42	0.00
<b>64</b>	<b>Autres charges</b>		<b>467.24</b>	<b>0.00</b>
642000	Charges diverses	C	467.24	0.00
<b>65</b>	<b>Charges financières</b>		<b>244.23</b>	<b>0.00</b>
650000	Frais bancaires et charges des	C	244.23	0.00
660000	Charges exceptionnelles	C	81808.97	0.00
<b>7</b>	<b>Produits</b>		<b>0.00</b>	<b>281202.63</b>
<b>70</b>	<b>Acomptes</b>		<b>0.00</b>	<b>279538.84</b>
706000	Refacturation des charges	C	0.00	279538.84
750100	Intérêts bancaire fonds de rés	D	0.00	30.70
750400	Indemnités de retards	D	0.00	883.09
750500	INDEMNITE EMMENAGE. / DEMMENAG	D	0.00	750.00
	<b>Totaux :</b>		<b>1353497.21</b>	<b>1353497.21</b>

RES LA SOURCE		(139)	RECAPITULATIF DES FRAIS		Date	31/01/20
AVENUE DE FRE 139					Page	1
1180 BRUXELLES			Période du 01/01/19 au 31/12/19		Période	20
BCE: 0850.240.335						
Sy	Pièce s-p	Date	Libellé	Montant	T.V.A	C priv. Fournisseur
Rubrique	1	REMUNERATION GERANT	Frais locataires			9991/ 9991
	613000	Honoraires syndics				
FAE	191026	11/01/19	HONORAIRES SYNDIC 1ER TRIM 2019	4862.60	0.00	HASTON CONSULT
FAE	192011	18/04/19	HONORAIRES SYNDIC 2EME TRIM 2019	4862.60	0.00	HASTON CONSULT
FAE	193009	09/07/19	HONORAIRES SYNDIC 3EME TRIM 2019	4862.60	0.00	HASTON CONSULT
FAE	194025	24/10/19	HONORAIRES SYNDIC 4EME TRIM 2019	4862.60	0.00	HASTON CONSULT
Totaux rubr		REMUNERATION GERANT	1.9468 /Q	19450.40	0.00	
Rubrique	2	FRAIS DE PERSONNEL	Frais locataires			9991/ 9991
	610500	Nettoyage bâtiment selon contr				
FAE	193033	31/08/19	REMP. CONCIERGE 01/08-23/08	751.71	130.46	TOP CLEAN
FAE	194063	01/10/19	REMP. CONCIERGE 01/08-23/08	322.16	55.91	TOP CLEAN
	614200	Assurance accidents du travail				
FAE	191019	17/01/19	ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL 2019	487.38	0.00	ALLIANZ BELGIUM
NCE	191038	26/02/19	ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL 2018	-77.33	0.00	ALLIANZ BELGIUM
	615000	Téléphone - Internet - gsm				
FAE	191017	14/01/19	TELEPHONE CONCIERGE JANVIER	78.57	13.64	PROXIMUS
FAE	191034	14/02/19	TELEPHONE CONCIERGE FEVRIER	80.19	13.92	PROXIMUS
FAE	191065	14/03/19	TELEPHONE CONCIERGE MARS	91.28	15.84	PROXIMUS
FAE	192016	14/04/19	TEL + INT CONCIERGERIE AVRIL	80.99	14.06	PROXIMUS
FAE	192034	14/05/19	TEL + INT CONCIERGERIE MAI	80.19	13.92	PROXIMUS
FAE	192057	14/06/19	TEL + INT CONCIERGERIE JUIN	81.39	14.13	PROXIMUS
FAE	193017	14/07/19	TEL + INT CONCIERGERIE JUILLET	85.39	14.82	PROXIMUS
FAE	193029	14/08/19	TEL + INT CONCIERGERIE AOUT	84.02	14.58	PROXIMUS
FAE	193055	23/09/19	TEL + INT CONCIERGERIE SEPTEMBRE	78.99	13.71	PROXIMUS
FAE	194017	12/10/19	TEL + INT CONCIERGERIE OCTOBRE	78.99	13.71	PROXIMUS
FAE	194053	12/12/19	TEL + INT CONCIERGERIE DECEMBRE	81.39	14.13	PROXIMUS
FAE	194061	12/11/19	TEL + INT CONCIERGERIE NOVEMBRE	84.82	14.72	PROXIMUS
	615100	Electricité				
FAE	191005	02/01/19	ELEC EAN3973 01.01.19 - 31.03.19	170.46	29.20	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	192006	01/04/19	ELEC EAN3973 01.04.19 - 30.06.19	170.46	29.20	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	193005	02/07/19	ELEC EAN3973 01.07.19 - 30.09.19	170.46	29.20	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	194006	02/10/19	ELEC EAN3973 01.10.19 - 31.12.19	170.46	29.20	TOTAL GAS & POWER ANC.
NCE	194059	02/12/19	ELEC REG EAN3973 15.11.18 - 18.11.19	-48.99	-8.33	TOTAL GAS & POWER ANC.
	615800	Autres				
FAE	191036	28/02/19	BON INNO CONCIERGE-CADEAU FIN ANNEE 2018	25.00	0.00	HASTON CONSULT
	620000	Rémunérations et avantages soc				
FAE	191018	24/01/19	SALAIRE JANVIER	1714.75	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE	191041	26/02/19	SALAIRE FEVRIER	1692.09	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE	191047	20/03/19	SALAIRE MARS	1704.29	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE	192017	23/04/19	SALAIRE AVRIL	1736.67	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE	192033	23/05/19	SALAIRE MAIL	1762.32	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE	192056	21/06/19	SALAIRE JUIN	1685.36	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE	193015	24/07/19	SALAIRE JUILLET	1762.32	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE	193030	22/08/19	SALAIRE AOUT	800.84	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE	193054	23/09/19	SALAIRE SEPTEMBRE	1722.62	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE	194029	24/10/19	SALAIRE OCTOBRE	1762.32	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE	194056	27/11/19	SALAIRE NOVEMBRE	1711.01	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE	194067	17/12/19	SALAIRE DECEMBRE	1441.14	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
	621000	Cotisations patronales pour as				
FAE	191023	04/02/19	CHARGES SOCIALES JANVIER	312.03	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	191043	04/03/19	CHARGES SOCIALES FEVRIER	249.68	7.69	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	191064	31/03/19	COTISATION VACANCES	2490.76	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	191066	31/03/19	CHARGES SOCIALES MARS	282.95	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	191067	31/03/19	CHARGES SOCIALES 01-02-03/2019	3708.06	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	192024	06/05/19	CHARGES SOCIALES AVRIL	316.22	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	192050	04/06/19	CHARGES SOCIALES MAI	349.49	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	192063	30/06/19	CHARGES SOCIALES JUIN	249.68	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	193012	08/07/19	CHARGES SOCIALES AVRIL / MAI / JUIN	3870.50	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	193024	05/08/19	CHARGES SOCIALES JUILLET	349.49	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	193046	04/09/19	CHARGES SOCIALES AOUT	44.30	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	194010	04/10/19	CHARGES SOCIALES JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE	2052.13	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	194012	04/10/19	CHARGES SOCIALES SEPTEMBRE	282.95	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	194031	04/11/19	CHARGES SOCIALES OCTOBRE	349.49	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	194048	04/12/19	CHARGES SOCIALES NOVEMBRE	280.52	0.00	SECUREX SEC SOCIAL
FAE	194052	17/12/19	CHARGES SOCIALES DECEMBRE	111.34	0.00	SECUREX SEC SOCIAL

RES LA SOURCE		(139)	RECAPITULATIF DES FRAIS		Date	31/01/20
AVENUE DE FRE 139					Page	2
1180 BRUXELLES			Période du 01/01/19 au 31/12/19		Période	20
BCE: 0850.240.335						
Sy	Pièce s-p	Date	Libellé	Montant	T.V.A	C priv. Fournisseur
	623000		Autres frais de personnel			
FAE	192038	23/05/19	VISITE PERIODIQUE 2019 - PREVENTION	156.06	0.00	ATTENTIA
FAE	192039	23/05/19	COT. 2019-SERVICE PROTECTION TRAVAILLEUR	193.36	0.00	ATTENTIA
Totaux rubr. FRAIS DE PERSONNEL				3.8307 /Q	38272.72	473.71
Rubrique	3	PRODUITS D'ENTRETIEN		Frais locataires		9991/ 9991
	610520	Produits d'entretien nettoyage				
FAE	193058	24/07/19	ACHAT DIVERS	478.83	83.10	BOMA
FAE	193059	24/07/19	ACHAT DIVERS	328.12	54.34	BOMA
FAE	194015	24/10/19	SEL DE DENEIGEMENT 500KG	156.27	27.12	CASSIMAN SPRL
FAE	194046	30/11/19	REMBOURSEMENT ACHAT FOURNITURES	50.60	0.00	DE SOUSA RIBEIRO JORGE
Totaux rubr. PRODUITS D'ENTRETIEN				0.1015 /Q	1013.82	164.56
Rubrique	4	CONTRATS D'ENTRETIEN IMMEUBLE		Frais locataires		9991/ 9991
	610010	Extincteurs d'incendie				
FAE	191024	01/02/19	LOCATION ANNUELLE EXTINCTEURS 2019	637.77	110.69	ANSUL
FAE	191040	18/02/19	VERIFICATION EXTINCTEUR	18.94	3.29	ANSUL
	610370	Autre entretien évacuation, ég				
FAE	193008	10/07/19	CURAGE COMPLET RESEAU D'EGOUTS	606.32	34.32	HENDRICX DEBOUCHAGE
	610540	Ordures ménagères/PMC/papier e				
FAE	192014	03/04/19	LOCATION CONTENEUR 18.02.19-12.05.19	49.37	8.57	BRUXELLES PROPLETE
FAE	192032	16/05/19	LOCATION CONTENEUR 13.05.19-04.08.19	49.37	8.57	BRUXELLES PROPLETE
FAE	193045	22/08/19	LOCATION CONTENEUR 05.08.19-27.10.19	49.37	8.57	BRUXELLES PROPLETE
FAE	194055	04/11/19	LOCATION CONTENEUR 28.10.19-19.01.20	49.37	8.57	BRUXELLES PROPLETE
Totaux rubr. CONTRATS D'ENTRETIEN IMMEUBL				0.1462 /Q	1460.51	182.58
Rubrique	5	ELECT COMMUNS		Frais locataires		9991/ 9991
	612100	Electricité parties communes				
FAE	191002	02/01/19	ELEC EAN4185 01.01.19 - 31.03.19	1117.54	191.12	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	191003	02/01/19	ELEC EAN4161 01.01.19 - 31.03.19	72.90	12.52	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	191004	02/01/19	ELEC EAN4178 01.01.19 - 31.03.19	703.47	120.32	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	192005	01/04/19	ELEC EAN4178 01.04.19 - 30.06.19	703.47	120.32	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	192007	01/04/19	ELEC EAN4161 01.04.19 - 30.06.19	72.90	12.52	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	192008	01/04/19	ELEC EAN4185 01.04.19 - 30.06.19	1117.54	191.12	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	193001	02/07/19	ELEC EAN4178 01.07.19 - 30.09.19	703.47	120.32	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	193002	02/07/19	ELEC EAN4161 01.07.19 - 30.09.19	72.90	12.52	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	193004	02/07/19	ELEC EAN4185 01.07.19 - 30.09.19	1117.54	191.12	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	194003	02/10/19	ELEC EAN4161 01.10.19 - 31.12.19	72.90	12.52	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	194004	02/10/19	ELEC EAN4178 01.10.19 - 31.12.19	703.47	120.32	TOTAL GAS & POWER ANC.
FAE	194005	01/10/19	ELEC EAN4185 01.10.19 - 31.12.19	1117.54	191.12	TOTAL GAS & POWER ANC.
NCE	194039	02/12/19	ELEC EAN4185 15.11.18 - 18.11.19	-176.79	-29.74	TOTAL GAS & POWER ANC.
NCE	194040	02/12/19	ELEC EAN4161 15.11.18 - 18.11.19	-12.11	-2.06	TOTAL GAS & POWER ANC.
NCE	194041	02/12/19	ELEC EAN4178 15.11.18 - 18.11.19	-74.18	-12.38	TOTAL GAS & POWER ANC.
Totaux rubr. ELECT COMMUNS				0.7319 /Q	7312.56	1251.66
Rubrique	6	FOURNITURE EAU		Frais locataires		9991/ 9991
	612000	Redevance fixe et consommation				
FAE	191052	21/03/19	REG. EAU DU 06.12.18 AU 20.03.19 - 830M³	2887.44	163.44	HYDROBRU
FAE	192064	28/06/19	CONSOMM. EAU 21.03.19 - 26.06.19 - 775M³	4032.20	228.24	HYDROBRU
FAE	194051	17/12/19	CONSOMM. EAU 26.09.19 - 13.12.19 - 566M³	1810.60	102.49	HYDROBRU
OD	194074	31/12/19	PROVISION EAU 2019	-23150.75	0.00	DIVERS
Totaux rubr. FOURNITURE EAU				-1.4434 /Q	-14420.51	494.17
Rubrique	9	ASCENSEUR FRAIS D'UTILISAT.		Frais locataires		9115/ 9115
	610100	Contrôle ascenseurs				
FAE	192021	26/04/19	CONTROLE SECT 09.04.19 - 1/2	323.57	56.16	AIB / VINCOTTE ASC

FAE	Date	Libellé	Montant	T.V.A	C priv.	Fournisseur
610110		Contrat d'entretien ascenseurs				
FAE 184062	10/12/18	CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEURS 2019	2805.78	158.82		KONE
610120		Entretien et réparations ascen				
FAE 192018	18/04/19	REEMPL. CARTE ETAGES	2291.46	129.71		KONE
FAE 193018	25/07/19	REEMPL. CAPTEUR ETAGE ASC B	1329.87	75.28		KONE
FAE 193019	25/07/19	REEMPL. CAPTEUR ETAGE ASC A	1329.87	75.28		KONE
FAE 193028	08/08/19	TRAVAUX SUIVANT RAPPORT SECT	3168.44	179.35		KONE
FAE 193032	12/08/19	PANNE SUITE CELLULE OBSTRUEE	311.51	17.63		KONE
FAE 194034	25/10/19	PANNE MAUVAISE UTILISATION ASC	103.84	5.88		KONE
<b>Totaux rubr</b>		<b>ASCENSEUR FRAIS D'UTILISAT.</b>	<b>1.2797 /Q</b>	<b>11664.34</b>	<b>698.11</b>	

Rubrique	Libellé	Frais locataires				
10	ENTRETIEN JARDIN				9991/	9991
610610	Autre entretien jardins et env					
FAE 192010	08/04/19	CONTRAT ENTRETIEN 1T2019	1727.70	299.85		SYNAXIS SPRL
FAE 192051	04/06/19	EXPERTISE PHYTOSANITAIRE ERABLE PLANE	176.90	30.70		DRYADES
FAE 193023	01/07/19	CONTRAT ENTRETIEN 2T2019	1727.70	299.85		SYNAXIS SPRL
FAE 194035	05/11/19	CONTRAT ENTRETIEN 3T2019	1727.70	299.85		SYNAXIS SPRL
<b>Totaux rubr</b>	<b>ENTRETIEN JARDIN</b>	<b>0.5365 /Q</b>	<b>5360.00</b>	<b>930.25</b>		

Rubrique	Libellé	Frais locataires				
11	PETITS TRAVAUX OCCUPANTS				9991/	9991
610230	Entretien sonnettes et parloph					
FAE 194030	18/11/19	INTER. SUITE PROBLEME APPEL SONNETTES	171.72	9.72		TEMPORALE ELECTRICITE
610290	Autres					
FAE 191032	18/02/19	DEPANNAGE MINUTERIE PARKING	116.60	6.60		FERONIMMO SPRL
610390	Autres					
FAE 191063	30/03/19	MISE EN SECURITE CHEMINEE EN TOITURE	243.80	13.80		CONCEPT AVENUE SPRL
FAE 193041	30/08/19	REFECTION ASPHALTE PARKING ARR.	344.50	19.50		CONCEPT AVENUE SPRL
610630	Entretien parkings, chemins et					
FAE 191014	07/01/19	REMISE EN ETAT CELLULE SECURITE BARRIERE	157.30	27.30		AUTOMATIC ACCESS VDB
<b>Totaux rubr</b>	<b>PETITS TRAVAUX OCCUPANTS</b>	<b>0.1035 /Q</b>	<b>1033.92</b>	<b>76.92</b>		

Rubrique	Libellé	Frais locataires				
12	FRAIS DIVERS OCCUPANTS				9991/	9991
610580	Autres					
FAE 193039	29/07/19	ACHAT DIVERS	23.48	0.00		DE SOUSA RIBEIRO JORGE
615800	Autres					
OD 191055	28/03/19	1 TELECOMMANDE POUR "CONCIERGE"	65.33	0.00		DIVERS
FAE 192044	31/05/19	REMB ACHATS DIVERS CONCIERGE	129.54	0.00		DE SOUSA RIBEIRO JORGE
642000	Charges diverses					
FAE 191057	31/03/19	RBT FRAIS MARS 2019	417.33	0.00		DE SOUSA RIBEIRO JORGE
FAE 194024	30/10/19	REMB ACHATS DIVERS CONCIERGE	49.91	0.00		DE SOUSA RIBEIRO JORGE
<b>Totaux rubr</b>	<b>FRAIS DIVERS OCCUPANTS</b>	<b>0.0686 /Q</b>	<b>685.59</b>	<b>0.00</b>		

Rubrique	Libellé	Frais locataires				
14	FOURN + ENTRET CHAUFFAGE				9245/	9245
610310	Contrats d'entretien					
FAE 194007	01/10/19	REDEVANCE ENTRETIEN 01.09.19-31.08.20	1847.82	104.59		ISB CHAUFFAGE SA
610320	Autre entretien installations					
FAE 191035	13/02/19	VERIFICATION PRESSION INSTALLATION	137.80	7.80		ISB CHAUFFAGE SA
FAE 193007	01/07/19	INTER. SUIVANT RAPPORT DU 08.05.19	329.70	18.66		ISB CHAUFFAGE SA
610360	Autre entretien conduites d'ea					
FAE 194020	31/10/19	CONTROLE COLONE G - EAU CHAUDE	198.22	11.22		ISB CHAUFFAGE SA
610390	Autres					
FAE 191050	15/03/19	REEMPL. REGARD PIED DE CHEMINEE	393.30	22.26		ISB CHAUFFAGE SA
FAE 193022	26/07/19	INSPECTION COLONNE C-ECS	99.11	5.61		ISB CHAUFFAGE SA
612320	Livraisons mazout					
FAE 191016	10/01/19	LIVRAISON MAZOUT DU 10.01.2019 - 5 420L	3230.76	560.71		CALPAM
FAE 191020	22/01/19	LIVRAISON MAZOUT DU 22.01.2019 - 7 486L	4655.21	807.93		CALPAM
FAE 191027	07/02/19	LIVRAISON MAZOUT DU 07.02.2019 - 5 727L	3589.78	623.02		CALPAM
FAE 191042	19/02/19	LIVRAISON MAZOUT DU 19.02.2019 - 3 353L	2231.95	387.36		CALPAM
FAE 191046	05/03/19	LIVRAISON MAZOUT DU 05.03.2019 - 3 044L	2003.06	347.64		CALPAM

Sy	Pièce	s-p	Date	Libellé	Montant	T.V.A	C priv.	Fournisseur
FAE	191053		20/03/19	LIVRAISON MAZOUT DU 20.03.2019 - 3 716L	2416.93	419.47		CALPAM
FAE	192019		18/04/19	LIVRAISON MAZOUT DU 18.04.2019 - 5 883L	3994.37	693.24		CALPAM
FAE	192036		23/05/19	LIVRAISON MAZOUT DU 23.05.2019 - 5 299L	3688.25	640.11		CALPAM
FAE	193016		19/07/19	LIVRAISON MAZOUT DU 19.07.2019 - 4 636L	2954.17	512.71		CALPAM
FAE	194009		01/10/19	LIVRAISON MAZOUT DU 01.10.2019 - 5 147L	3441.71	597.32		CALPAM
FAE	194032		04/11/19	LIVRAISON MAZOUT DU 04.11.2019 - 4 002L	2581.64	448.05		CALPAM
FAE	194054		19/11/19	LIVRAISON MAZOUT DU 19.11.2019 - 997L	649.66	112.75		CALPAM
FAE	194066		18/12/19	LIVRAISON MAZOUT DU 18.12.2019 - 9 509L	6289.46	1091.56		CALPAM
Totaux rubr Fourn + ENTRET CHAUFFAGE					4.8386 /Q	44732.90	7412.01	
<hr/>								
Rubrique 15		PROVISIONS CHAUFFAGE			Frais locataires		9991/	9991
612330 Redevance fixe et consommation								
OD	194075		31/12/19	PROV. CHAUFF. 2019	-32792.87	0.00		DIVERS
Totaux rubr PROVISIONS CHAUFFAGE					-3.2822 /Q	-32792.87	0.00	
<hr/>								
Rubrique 16		CONSOMMATIONS OCCUPANTS			Frais locataires		0/	0
619110 Consommations occupants								
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 27.09.19	1585.37	0.00	P0110	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 27.09.19 - 30.11.19	228.55	0.00	P0110	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	3178.46	0.00	P0120	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1083.19	0.00	P0221	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	184.19	0.00	P0222	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	2479.08	0.00	P0213	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1294.45	0.00	P0321	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	964.42	0.00	P0322	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1409.83	0.00	P0410	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	560.90	0.00	P0421	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 22.08.19	825.85	0.00	P0422	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 22.08.19 - 30.11.19	268.27	0.00	P0422	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1841.79	0.00	P0500	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1672.86	0.00	P0000	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	517.70	0.00	P0130	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	274.12	0.00	P0140	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	341.51	0.00	P0161	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	769.64	0.00	P0162	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 23.08.19	111.87	0.00	P0152x	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 24.08.19 - 30.11.19	41.63	0.00	P0152	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	529.99	0.00	P0151	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	2690.80	0.00	P0230	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	491.08	0.00	P0240	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	2284.52	0.00	P0261	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	551.32	0.00	P0262	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	648.40	0.00	P0252	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	291.36	0.00	P0251	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	793.24	0.00	P0330	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	860.59	0.00	P0340	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	961.49	0.00	P0361	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	419.03	0.00	P0362	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	480.12	0.00	P0352	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	273.39	0.00	P0351	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	527.34	0.00	P0430	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	872.40	0.00	P0440	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1256.92	0.00	P0460	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1816.56	0.00	P0450	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	4121.82	0.00	P0512	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	2067.69	0.00	P0001	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1610.24	0.00	P0170	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1684.42	0.00	P0181	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	532.60	0.00	P0182	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1853.12	0.00	P0190	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	363.90	0.00	P0270	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	507.66	0.00	P0261	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1287.41	0.00	P0282	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1284.81	0.00	P0292	DIVERS
OD	194073		31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	803.30	0.00	P0291	DIVERS



RES LA SOURCE		(139)	RECAPITULATIF DES FRAIS		Date	31/01/20
AVENUE DE FRE 139					Page	5
1180 BRUXELLES			Période du 01/01/19 au 31/12/19		Période	20
BCE: 0850.240.335						
Sy	Pièce s-p	Date	Libellé	Montant	T.V.A	C priv. Fournisseur
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1267.53	0.00	P0370 DIVERS
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	268.19	0.00	P0381 DIVERS
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	787.77	0.00	P0382 DIVERS
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 04.09.19	775.64	0.00	P0390x DIVERS
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 04.09.19 - 30.11.19	66.12	0.00	P0390 DIVERS
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1138.82	0.00	P0470 DIVERS
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	773.16	0.00	P0481 DIVERS
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	577.08	0.00	P0482 DIVERS
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1073.48	0.00	P0490 DIVERS
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 29.05.19	507.90	0.00	P0520x DIVERS
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 30.05.19 - 30.11.19	522.01	0.00	P0520 DIVERS
OD	194073	31/12/19	CONSO. CHAUFF & EAU 01.12.18 - 30.11.19	1332.21	0.00	P0530 DIVERS
Totaux rubr. CONSOMMATIONS OCCUPANTS				60589.11	0.00	
<hr/>						
Rubrique 29		FRAIS PRIVATIFS OCCUPANTS		Frais locataires		56/ 56
610200 Contrôle installations électri						
FAE	193031	15/08/19	REMP. PRISES ENDOMMAGEES	151.37	8.57	P0520 TEMPORALE ELECTRICITE
619100 Frais privatifs Occupants						
OD	191051	25/03/19	INDEMNITE EMMENAGE. / DEMENAG. - 1T2019	75.00	0.00	P0481 DIVERS
OD	191054	04/03/19	1 TELECOMMANDE POUR "DOMINIQUE DHONT"	65.33	0.00	P0322 DIVERS
OD	192035	09/01/19	1 CLE POUR "CHRISTO CHRISTOV"	51.67	0.00	P0340 DIVERS
OD	194022	24/10/19	1 CLE POUR "BENOIR"	51.67	0.00	P0000 DIVERS
OD	194062	31/12/19	INDEMNITE EMMENAGE. / DEMENAGE. - 4T2019	75.00	0.00	P0213 DIVERS
OD	194062	31/12/19	INDEMNITE EMMENAGE. / DEMENAGE. - 4T2019	225.00	0.00	P0110 DIVERS
OD	194062	31/12/19	INDEMNITE EMMENAGE. / DEMENAGE. - 4T2019	150.00	0.00	P0381 DIVERS
OD	194062	31/12/19	INDEMNITE EMMENAGE. / DEMENAGE. - 4T2019	150.00	0.00	P0422 DIVERS
OD	194062	31/12/19	INDEMNITE EMMENAGE. / DEMENAGE. - 4T2019	75.00	0.00	P0152 DIVERS
Totaux rubr. FRAIS PRIVATIFS OCCUPANTS 19.1079 /Q				1070.04	8.57	
<hr/>						
Rubrique 30		FRAIS PRIVATIFS PROPRIETAIRES		Frais propriétaires		56/ 56
610320 Autre entretien installations						
FAE	191033	13/02/19	REPARATION FUI TE AU RDC CHEZ REFLEX	1171.67	66.32	P0001 ISB CHAUFFAGE SA
OD	192027	01/04/19	CORR. IMPUTATION FCE N°191033	-1171.67	0.00	P0001 DIVERS
OD	192028	01/04/19	REPARATION FUI TE AU RDC CHEZ REFLEX	1171.67	0.00	P0000 DIVERS
FAE	193022	26/07/19	NETTOYAGE CONNECTEUR COMPRESSEUR	126.67	7.17	P0120 ISB CHAUFFAGE SA
FAE	193022	26/07/19	REMP. VANNE CHAMBRE	186.56	10.56	P0120 ISB CHAUFFAGE SA
FAE	193022	26/07/19	REMP. VANNE + PURGEUR	167.93	9.51	P0140 ISB CHAUFFAGE SA
610360 Autre entretien conduites d'ea						
FAE	191025	31/01/19	RECHERCHE FUITES APPART. DESSI	646.60	36.60	P0481 CONCEPT AVENUE SPRL
610390 Autres						
OD	192059	30/06/19	FRANCHISE SIN BRIS DE VITRE APP MR DESSI	261.71	0.00	P0181 DIVERS
613010 Honoraires avocats						
FAE	194016	29/10/19	HONORAIRE AVOCAT ACP/LACOSTE	591.24	102.61	P0270 IURIS
619000 Frais privatifs Propriétaires						
OD	191037	12/01/19	1 TELECOMMANDE POUR "MARK DERYCK"	65.33	0.00	P0440 DIVERS
OD	191062	31/03/19	INDEMNITES DE RETARD AU 31.03.19	24.89	0.00	P0490 DIVERS
OD	191062	31/03/19	INDEMNITES DE RETARD AU 31.03.19	53.60	0.00	P0500 DIVERS
OD	191062	31/03/19	INDEMNITES DE RETARD AU 31.03.19	31.44	0.00	P0512 DIVERS
OD	191062	31/03/19	INDEMNITES DE RETARD AU 31.03.19	116.56	0.00	P0000 DIVERS
OD	191062	31/03/19	INDEMNITES DE RETARD AU 31.03.19	47.13	0.00	P0162 DIVERS
OD	191062	31/03/19	INDEMNITES DE RETARD AU 31.03.19	91.09	0.00	P0221 DIVERS
FAE	192012	19/04/19	FRAIS VENTE - RENSEIGNEMENT DONNES	547.20	0.00	P0152x HASTON CONSULT
OD	192040	29/05/19	REMBOURSEMENT QP FONDS DE ROULEMENT	-2868.93	0.00	P0520x DIVERS
OD	192041	29/05/19	FACTURATION QP FONDS DE ROULEMENT	2868.93	0.00	P0520 DIVERS
OD	192042	29/05/19	FRAIS DE MUTATIONS	68.40	0.00	P0520 DIVERS
OD	192043	29/05/19	RBT FRAIS DE MUTATIONS	-68.40	0.00	P0520x DIVERS
FAE	192049	12/06/19	FRAIS 1ER RAPPEL 4T2018	12.63	0.00	P0352 HASTON CONSULT
FAE	192049	12/06/19	FRAIS 1ER RAPPEL 4T2018	12.63	0.00	P0322 HASTON CONSULT
FAE	192049	12/06/19	FRAIS 1ER RAPPEL 4T2018	12.63	0.00	P0512 HASTON CONSULT
FAE	192049	12/06/19	FRAIS 1ER RAPPEL 4T2018	12.63	0.00	P0500 HASTON CONSULT
FAE	192049	12/06/19	FRAIS 1ER RAPPEL 4T2018	12.63	0.00	P0000 HASTON CONSULT
FAE	192049	12/06/19	FRAIS 1ER RAPPEL 4T2018	12.63	0.00	P0370 HASTON CONSULT
FAE	192049	12/06/19	FRAIS 1ER RAPPEL 4T2018	12.63	0.00	P0321 HASTON CONSULT
FAE	192049	12/06/19	FRAIS 1ER RAPPEL 4T2018	12.63	0.00	P0490 HASTON CONSULT
FAE	192049	12/06/19	FRAIS 1ER RAPPEL 4T2018	12.63	0.00	P0213 HASTON CONSULT

RES LA SOURCE		(139)	RECAPITULATIF DES FRAIS		Date	31/01/20
AVENUE DE FRE 139					Page	6
1180 BRUXELLES					Période	20
BCE: 0850.240.335						
Sy	Pièce s-p	Date	Libellé	Montant	T.V.A	C priv. Fournisseur
FAE	192060	20/06/19	FRAIS DE MUTATION	547.20	0.00	P0390x HASTON CONSULT
FAE	192061	20/06/19	FRAIS DE MUTATION	547.20	0.00	P0520 HASTON CONSULT
FAE	193034	29/08/19	RAPPEL RECOM. 2T2019	7.81	0.00	P0500 HASTON CONSULT
OD	193035	23/08/19	FACTURATION QP FONDS DE ROULEMENT	615.37	0.00	P0152 DIVERS
OD	193036	23/08/19	RBT QP FONDS DE ROULEMENT	-615.37	0.00	P0152x DIVERS
OD	193037	23/08/19	RBT FRAIS DE MUTATIONS	-68.40	0.00	P0152x DIVERS
OD	193038	23/08/19	FACTURATION FRAIS DE MUTATIONS	68.40	0.00	P0152 DIVERS
OD	193042	29/08/19	1 TELECOMMANDE POUR "ANE MARIE FLORIN"	65.33	0.00	P0470 DIVERS
OD	193043	15/07/19	1 TELECOMMANDE POUR "MISONNE JACQUES"	65.33	0.00	P0530 DIVERS
OD	193047	06/09/19	RBT QP FONDS DE ROULEMENT	-1829.46	0.00	P0390x DIVERS
OD	193048	06/09/19	FACTURATION QP FONDS DE ROULEMENT	1829.46	0.00	P0390 DIVERS
OD	193049	06/09/19	RBT FRAIS DE MUTATIONS	-68.40	0.00	P0390x DIVERS
OD	193050	06/09/19	FACTURATION FRAIS DE MUTATIONS	68.40	0.00	P0390 DIVERS
FAE	193052	16/09/19	2EME RAPPEL RECOM.	7.81	0.00	P0000 HASTON CONSULT
FAE	193052	16/09/19	2EME RAPPEL RECOM.	7.81	0.00	P0230 HASTON CONSULT
FAE	193052	16/09/19	2EME RAPPEL RECOM.	7.81	0.00	P0282 HASTON CONSULT
FAE	193052	16/09/19	2EME RAPPEL RECOM.	7.81	0.00	P0520 HASTON CONSULT
FAE	193053	29/08/19	FRAIS 1ER RAPPEL 1T2019	12.63	0.00	P0261 HASTON CONSULT
FAE	193053	29/08/19	FRAIS 1ER RAPPEL 1T2019	12.63	0.00	P0281 HASTON CONSULT
FAE	193053	29/08/19	FRAIS 1ER RAPPEL 1T2019	12.63	0.00	P0282 HASTON CONSULT
FAE	193053	29/08/19	FRAIS 1ER RAPPEL 1T2019	12.63	0.00	P0292 HASTON CONSULT
FAE	193053	29/08/19	FRAIS 1ER RAPPEL 1T2019	12.63	0.00	P0322 HASTON CONSULT
FAE	193053	29/08/19	FRAIS 1ER RAPPEL 1T2019	12.63	0.00	P0330 HASTON CONSULT
FAE	193053	29/08/19	FRAIS 1ER RAPPEL 1T2019	12.63	0.00	P0362 HASTON CONSULT
FAE	193053	29/08/19	FRAIS 1ER RAPPEL 1T2019	12.63	0.00	P0370 HASTON CONSULT
FAE	193053	29/08/19	FRAIS 1ER RAPPEL 1T2019	12.63	0.00	P0421 HASTON CONSULT
FAE	193053	29/08/19	FRAIS 1ER RAPPEL 1T2019	12.63	0.00	P0490 HASTON CONSULT
FAE	193053	29/08/19	FRAIS 1ER RAPPEL 1T2019	12.63	0.00	P0500 HASTON CONSULT
OD	194021	23/10/19	1 CLE POUR "IMMO-NUOVA"	51.67	0.00	P0152 DIVERS
FAE	194023	08/11/19	1ER SALVE DE RENSEIGNEMENT DONNES	136.80	0.00	P0382 HASTON CONSULT
FAE	194042	02/12/19	FUITE RACCORD SOUS LAVABO -LAVE MAINS WC	237.44	13.44	P0120 SG DISTRIBUTION - GOOS
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0000 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0190 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0230 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0240 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0261 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0262 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0270 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0282 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0292 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0351 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0370 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0490 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0512 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	12.63	0.00	P0520 HASTON CONSULT
FAE	194043	12/12/19	FRAIS 1ER RAPPEL 2T2019	52.63	0.00	P0500 HASTON CONSULT
OD	194044	11/09/19	1 CLE POUR "IMMO-NUOVA"	51.67	0.00	P0152 DIVERS
FAE	194045	12/12/19	FRAIS 2EME RAPPEL 2T2019	52.63	0.00	P0000 HASTON CONSULT
FAE	194045	12/12/19	FRAIS 2EME RAPPEL 2T2019	52.63	0.00	P0230 HASTON CONSULT
FAE	194045	12/12/19	FRAIS 2EME RAPPEL 2T2019	52.63	0.00	P0282 HASTON CONSULT
FAE	194045	12/12/19	FRAIS 2EME RAPPEL 2T2019	52.63	0.00	P0520 HASTON CONSULT
FAE	194049	20/12/19	RENSEIGNEMENT DONNES AU NOTAIRE	547.20	0.00	P0382 HASTON CONSULT
FAE	194050	20/12/19	RENSEIGNEMENTS DONNES AU NOTAIRE	136.80	0.00	P0421 HASTON CONSULT
OD	194071	31/12/19	INDEMNITE DE RETARD 31.12.2019	46.24	0.00	P0000 DIVERS
OD	194071	31/12/19	INDEMNITE DE RETARD 31.12.2019	73.11	0.00	P0230 DIVERS
OD	194071	31/12/19	INDEMNITE DE RETARD 31.12.2019	37.19	0.00	P0261 DIVERS
OD	194071	31/12/19	INDEMNITE DE RETARD 31.12.2019	78.14	0.00	P0262 DIVERS
OD	194071	31/12/19	INDEMNITE DE RETARD 31.12.2019	25.23	0.00	P0390 DIVERS
OD	194071	31/12/19	INDEMNITE DE RETARD 31.12.2019	199.26	0.00	P0490 DIVERS
OD	194071	31/12/19	INDEMNITE DE RETARD 31.12.2019	59.21	0.00	P0512 DIVERS
OD	194076	31/12/19	PROV. EAU 2018-2019	-124.96	0.00	P0152x DIVERS
OD	194077	31/12/19	PROV. CHAUFFAGE 2018-2019	-177.01	0.00	P0152x DIVERS
OD	194078	31/12/19	PROV. CHAUFFAGE 2018-2019	177.01	0.00	P0152 DIVERS
OD	194079	31/12/19	PROV. EAU 2018-2019	124.96	0.00	P0152 DIVERS
OD	194080	31/12/19	PROV. EAU 2018-2019	-391.06	0.00	P0390x DIVERS
OD	194081	31/12/19	PROV. CHAUFFAGE 2018-2019	-553.93	0.00	P0390x DIVERS
OD	194082	31/12/19	PROV. CHAUFFAGE 2018-2019	553.93	0.00	P0390 DIVERS
OD	194083	31/12/19	PROV. EAU 2018-2019	391.06	0.00	P0390 DIVERS
OD	194084	31/12/19	PROV. EAU 2018-2019	-394.23	0.00	P0520x DIVERS
OD	194085	31/12/19	PROV. CHAUFFAGE 2018-2019	-558.43	0.00	P0520 DIVERS
OD	194086	31/12/19	PROV. CHAUFFAGE 2018-2019	558.43	0.00	P0520 DIVERS

RES LA SOURCE	(139)	RECAPITULATIF DES FRAIS		Date	31/01/20
AVENUE DE FRE 139				Page	7
1180 BRUXELLES		Période du	01/01/19 au 31/12/19	Période	20
BCE: 0850.240.335					
Sy Pièce s-p	Date	Libellé	Montant	T.V.A	C priv. Fournisseur
OD 194087	31/12/19	PROV. EAU 2018-2019	394.23	0.00	P0520 DIVERS
<b>Totaux rubr</b>		<b>FRAIS PRIVATIFS PROPRIETAIRES</b>	<b>138.6832 /Q</b>	<b>7766.26</b>	<b>246.21</b>
<b>Rubrique 31</b>		<b>FRAIS DE GESTION</b>			<b>Frais propriétaires</b> 9991/ 9991
613000		Honoraires syndics			
FAE 191039	01/03/19	CONSERVATION DES ARCHIVES	120.00	0.00	HASTON CONSULT
613010		Honoraires avocats			
FAE 193006	15/07/19	NH SOURCE / AHOMBI MONDALI	967.84	167.97	RIQUIER SLUSE & ASSOCI
613050		Autres honoraires			
FAE 191058	29/03/19	SIN. DDE MR IBEKWE -SUIVI DE 2015 A 2018	1000.00	0.00	HASTON CONSULT
616010		Timbres			
FAE 191045	05/03/19	REC. IBGE - INFO COMPL. PARTIE 1	11.81	0.00	HASTON CONSULT
FAE 192062	28/06/19	TIMBRES & COPIES 01.04.2018 - 31.12.2018	521.80	0.00	HASTON CONSULT
616300		Frais de procédure recouvrement			
FAE 192025	26/04/19	HUISSIER ACP C/ AHOMBI MONDALI	350.00	0.00	HUISSIER DEBRAY
<b>Totaux rubr</b>		<b>FRAIS DE GESTION</b>	<b>0.2974 /Q</b>	<b>2971.45</b>	<b>167.97</b>
<b>Rubrique 32</b>		<b>ASSURANCE</b>			<b>Frais propriétaires</b> 9991/ 9991
614000		Assurance incendie			
FAE 191022	23/01/19	ASSURANCE INCENDIE 27.02.19 - 26.02.20	7225.53	0.00	SARTON ASSOCIES. & VEN
FAE 194057	22/10/19	ASS. TOUS RISQUES CHANTIER TERRASSES	58.79	0.00	SARTON ASSOCIES. & VEN
FAE 194058	22/10/19	ASS. TOUS RISQUES CHANTIER BALCONS	205.72	0.00	SARTON ASSOCIES. & VEN
614100		Responsabilité civile			
FAE 191013	04/01/19	ASS RC + PJ COPRO 24.01.19-23.01.20	119.96	0.00	AG INSURANCE
614600		Assistance judiciaire			
FAE 191015	07/02/19	ASSURANCE PJ COPRO 07.02.19-07.02.20	780.50	0.00	ARAG
s/r 32 /		1 SINISTRES NON COUVERT			
610360		Autre entretien conduites d'ea			
FAE 193011	13/07/19	REE IBEKWE SUITE INFILTRATION	1505.20	85.20	CONCEPT AVENUE SPRL
OD 194069	31/12/19	CLOTURE DOSSIER SIN17112 NON COUVERT	444.14	0.00	DIVERS
610390		Autres			
FAE 194036	30/11/19	REP. PLAFOND CUISINE APPT MR KRUCSO	646.60	36.60	CONCEPT AVENUE SPRL
610710		Entretien façades			
OD 194068	31/12/19	REP. ETANCHEITE SUITE SIN NON COUVERT	2162.40	122.40	DIVERS
614800		Autres			
FAE 192046	31/05/19	REE DECORS IBEKWE SUITE SIN NON COUVERT	1934.50	109.50	CONCEPT AVENUE SPRL
FAE 192047	31/05/19	REE WC/ MR DERUYCK SUITE SIN NON COUVERT	1798.82	101.82	CONCEPT AVENUE SPRL
s/t 32 /		1 SINISTRES NON COUVERT	8491.66	455.52	
<b>Totaux rubr</b>		<b>ASSURANCE</b>	<b>1.6897 /Q</b>	<b>16882.16</b>	<b>455.52</b>
<b>Rubrique 34</b>		<b>GROS OEUVRE</b>			<b>Frais propriétaires</b> 9991/ 9991
611000		Frais d'études et surveillance			
FAE 194027	25/10/19	RELEVE TOPOGRAPHIQUE	1028.50	178.50	DE CEUSTER & ASSOCIES
615800		Autres			
FAE 194011	01/10/19	POSE 4 CHASSIS ALUMINIUM - CONCIERGERIE	5151.60	291.60	FERONIMMO SPRL
s/r 34 /		1 PERMIS D'ENVIRONNEMENT			
611000		Frais d'études et surveillance			
FAE 192045	07/06/19	ETUDE DE RECONNAISSANCE POUR LE TERRAIN	3199.52	555.29	AB ECOGLOBE
613020		Honoraires architectes /ingéni			
FAE 192020	27/04/19	HONORAIRES ARCHITECTE - PE	922.63	160.13	DMA DAMIEN MATHELART F
613050		Autres honoraires			
FAE 192048	13/06/19	PERMIS ENVIRONNEMENT	1005.17	0.00 P	HASTON CONSULT
s/t 34 /		1 PERMIS D'ENVIRONNEMENT	5127.32	715.42	
s/r 34 /		2 RENOVATION CHAUFFERIE			
611000		Frais d'études et surveillance			
FAE 193020	19/07/19	RENOVATION CHAUFFERIE	3872.00	672.00	ENGINEERING SERVICE
611100		Rénovation			
FAE 194018	25/10/19	CAHIER DE CHARGES+APPEL OFFRE CHAUFFAGE	605.00	105.00	ENGINEERING SERVICE
s/t 34 /		2 RENOVATION CHAUFFERIE	4477.00	777.00	

RES LA SOURCE		(139)	RECAPITULATIF DES FRAIS		Date	31/01/20		
AVENUE DE FRE 139					Page	8		
1180 BRUXELLES			Période du 01/01/19 au 31/12/19		Période	20		
BCE: 0850.240.335								
Sy	Pièce	s-p	Date	Libellé	Montant	T.V.A	C priv.	Fournisseur
Totaux rubr		GROS OEUVRE		1.5799 /Q	15784.42	1962.52		
Rubrique	37	FRAIS DIVERS PROPRIETAIRES		Frais propriétaires	9991/	9991		
	613000	Honoraires syndics						
FAE	191059	29/03/19	SUIVI CHANTIER - TERRASSES PENTHOUSE	2400.00	0.00			HASTON CONSULT
FAE	191060	29/03/19	SUIVI CHANTIER - RENOVATION DES BALCONS	4000.00	0.00			HASTON CONSULT
FAE	192009	12/04/19	LITIGE CERVILLA/DESSI 24.11.18-26.02.19	986.92	0.00			HASTON CONSULT
	613020	Honoraires architectes /ingéni						
FAE	194047	30/11/19	HON. CONSEIL TECHNIQUE VMC PKG	927.83	161.03			AXIS-ENGINEERING
	613040	Honoraires commissaire externe						
FAE	192026	20/03/19	VERIF. DES COMPTES 2018	847.00	147.00			DAREL SPRL
	613050	Autres honoraires						
FAE	193026	08/08/19	PRIME B1 - ISOLUTION TOITURE	500.00	0.00			HASTON CONSULT
	616010	Timbres						
FAE	192004	05/04/19	CONVOCATIONS AGO DU 25.04.19	76.41	0.00			HASTON CONSULT
	616110	Consommations réunions						
FAE	192031	29/05/19	FRAIS AG	49.41	0.00			DIVERS
	616300	Frais de procédure recouvremen						
OD	191029	01/01/19	INTERETS+CLAUSES PENALES-DOSSIER AHOMBI	-866.44	0.00			DIVERS
FAE	191048	22/03/19	GESTION LITIGE DOSSIER M. AHOMBI MONDALI	165.23	0.00			HASTON CONSULT
FAE	191049	22/03/19	GESTION LITIGE DOSSIER M. LACOSTE / ACP	165.23	0.00			HASTON CONSULT
OD	192066	30/06/19	INTERETS LITIGES AHOMBI	-20.54	0.00			DIVERS
OD	192067	30/06/19	HUISSIER ACP C/ AHOMBI MONDALI	-350.00	0.00			DIVERS
OD	192068	30/06/19	INDEMNITE DE PROCEDURE	-450.00	0.00			DIVERS
FAE	194026	08/11/19	GESTION LITIGE DOSSIER VENTE FERON / ACP	165.23	0.00			HASTON CONSULT
	650000	Frais bancaires et charges des						
LIV	191006	02/01/19	FRAIS DE BANQUE	11.56	0.00			BANQUE ING
BQ	191007	02/01/19	FRAIS DE BANQUE	152.26	0.00			BANQUE ING
BQ	191008	02/01/19	FRAIS DE BANQUE	0.15	0.00			BANQUE ING
BQ	191009	11/01/19	FRAIS DE BANQUE	7.26	0.00			BANQUE ING
BQ	191011	09/01/19	FRAIS DE BANQUE	0.15	0.00			BANQUE BELFIUS
BQ	191012	09/01/19	FRAIS DE BANQUE	3.07	0.00			BANQUE BELFIUS
BQ	191028	19/02/19	FRAIS DE BANQUE	7.26	0.00			BANQUE ING
BQ	192001	03/04/19	FRAIS DE BANQUE	7.26	0.00			BANQUE ING
BQ	192002	08/04/19	FRAIS DE BANQUE	7.26	0.00			BANQUE ING
Totaux rubr		FRAIS DIVERS PROPRIETAIRES		0.8800 /Q	8792.51	308.03		
Rubrique	38	PETITS TRAVAUX PROPRIETAIRES		Frais propriétaires	9991/	9991		
	610220	Autre entretien installations						
FAE	191001	06/01/19	REMP. MINUTERIE COMMANDE ECLAIRAGE PKG	163.45	9.25			TEMPORALE ELECTRICITE
FAE	191030	25/02/19	POSE APPAR. ECLAIRAGE DANS CHAUFFERIE	776.98	43.98			TEMPORALE ELECTRICITE
FAE	193014	18/07/19	REMP. DETECTEUR MVT HALL ASC RDC	254.40	14.40			TEMPORALE ELECTRICITE
	610360	Autre entretien conduites d'ea						
FAE	191021	24/01/19	RECH. CAUSE EAU BRUNE	269.83	46.83			SG DISTRIBUTION - GOOS
FAE	191021	24/01/19	INVEST.FUIITE GARAGE PONS	474.32	82.32			SG DISTRIBUTION - GOOS
FAE	191031	25/02/19	POSE ROBINET DE SERVICE EXT.	417.64	23.64			SG DISTRIBUTION - GOOS
FAE	192013	18/04/19	REMP. ROBINET DE SERVICE	651.90	36.90			SG DISTRIBUTION - GOOS
FAE	194065	29/12/19	RECHERCHE CAUSE INFILTRATIONS EAU	238.50	13.50			SG DISTRIBUTION - GOOS
	610450	Autres						
FAE	191044	05/03/19	REMP. GACHE ELECTRIQUE PORTE ACCES B	199.07	11.27			FERONIMMO SPRL
	610640	Autre entretien parkings, chem						
FAE	193025	08/08/19	REHAUSSE GRILLES AVALOIR PARKING	153.70	8.70			ALIVO CONCEPT
FAE	194033	12/11/19	INSPECTION PRODUCTION EAU CHAUDE	265.00	15.00			ALIVO CONCEPT
	610710	Entretien façades						
FAE	193056	26/08/19	COMPL. SECURISATION ARDOISE FACADE AV	290.44	16.44			TOITURES PANO
	611400	Travaux de réparation sin						
FAE	193051	28/04/19	SIN DDE PAS COUVERT	480.18	27.18			TEIXEIRA ANTUNES SPRL
Totaux rubr		PETITS TRAVAUX PROPRIETAIRE:		0.4640 /Q	4635.41	349.41		
Rubrique	40	CHARGES LIEES AU CREDIT INVEST		Frais propriétaires	9991/	9991		
	650000	Frais bancaires et charges des						
OD	191010	21/01/19	FRAIS LIEE AU CREDIT D'INVESTISSEMENT	12.00	0.00			BANQUE BELFIUS

RES LA SOURCE		(139)	RECAPITULATIF DES FRAIS		Date	31/01/20
AVENUE DE FRE 139					Page	9
1180 BRUXELLES			Période du 01/01/19 au 31/12/19		Période	20
BCE: 0850.240.335						
Sy	Pièce s-p	Date	Libellé	Montant	T.V.A	C priv. Fournisseur
BQ	192003	23/04/19	FRAIS LIEE AU CREDIT D'INVESTISSEMENT	12.00	0.00	BANQUE BELFIUS
BQ	193003	22/07/19	FRAIS LIEE AU CREDIT D'INVESTISSEMENT	12.00	0.00	BANQUE BELFIUS
BQ	194001	21/10/19	FRAIS LIEE AU CREDIT D'INVESTISSEMENT	12.00	0.00	BANQUE BELFIUS
	660000		Charges exceptionnelles			
OD	191061	31/03/19	BELFIUS-APPEL ECHEANCES REMB CREDIT T1	20127.51	0.00	APPEL DE FONDOS
OD	192065	30/06/19	BELFIUS-APPEL ECHEANCES REMB CREDIT T2	20218.76	0.00	DIVERS
OD	193057	30/09/19	BELFIUS-APPEL ECHEANCES REMB CREDIT T3	20649.93	0.00	DIVERS
OD	194070	31/12/19	BELFIUS-APPEL ECHEANCES REMB CREDIT T4	20812.77	0.00	DIVERS
<b>Totaux rubr</b>	<b>CHARGES LIEES AU CREDIT INVI</b>	<b>8.1931 /Q</b>		<b>81856.97</b>	<b>0.00</b>	
<b>Rubrique 51</b>	<b>PRELEVEMENT FONDS RESERVE</b>		<b>Frais propriétaires</b>			<b>9991/ 9991</b>
	611000		Frais d'études et surveillance			
OD	193021	19/07/19	RENOVATION CHAUFFERIE	-3872.00	-672.00	DIVERS
OD	194028	25/10/19	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	-1028.50	-178.50	DIVERS
	611100		Rénovation			
OD	194019	25/10/19	CAHIER DE CHARGES+APPEL OFFRE CHAUFFAGE	-605.00	-105.00	DIVERS
	613020		Honoraires architectes /ingéni			
OD	192023	27/04/19	HONORAIRES ARCHITECTE - PE	922.63	52.22	DIVERS
<b>Totaux rubr</b>	<b>PRELEVEMENT FONDS RESERVE</b>	<b>-0.4587 /Q</b>		<b>-4582.87</b>	<b>-903.28</b>	
<b>Rubrique 99</b>	<b>FRAIS HORS-DECOMPTES</b>		<b>Frais propriétaires</b>			<b>0/ 0</b>
	174000		Fonds prêt belfius			
FAE	191056	01/01/19	9EME FACTURE - SUIVI & CONTROLE	1536.70	266.70	SOBELCOM
FAE	192029	20/05/19	RENOVATION DES BALCONS - 3EME ACOMPTE	92861.72	5256.32	CONCEPT AVENUE SPRL
FAE	192030	30/04/19	10EME FACTURE - SUIVI & CONTROLE	1536.70	266.70	SOBELCOM
FAE	192037	23/05/19	11EME FACTURE - SUIVI & CONTROLE	1536.70	266.70	SOBELCOM
FAE	192054	20/06/19	ACOMPTE RESTAURATION BALCONS	15900.00	900.00	ACRODIMI SPRL
FAE	192055	24/06/19	TRAVAUX CHANTIER	5414.48	306.48	TOITURES PANO
FAE	193010	06/07/19	RENOVATION BALCON TERRASSE	6847.60	387.60	CONCEPT AVENUE SPRL
FAE	193013	12/07/19	RENOVATION DES BALCONS - 4EME ACOMPTE	64546.21	3653.56	CONCEPT AVENUE SPRL
FAE	193027	10/08/19	RESTAURATION BALCONS	10600.00	600.00	ACRODIMI SPRL
FAE	193040	10/09/19	RESTAURATION BALCONS	15900.00	900.00	ACRODIMI SPRL
FAE	193044	31/08/19	13EME FACTURE - SUIVI & CONTROLE	1536.70	266.70	SOBELCOM
FAE	194008	01/10/19	14EME FACTURE - SUIVI & CONTROLE	1536.70	266.70	SOBELCOM
FAE	194037	05/12/19	RENOVATION DES BALCONS - SOLDE	91133.71	5158.51	CONCEPT AVENUE SPRL
FAE	194060	06/11/19	RESTAURATION BALCONS	10600.00	600.00	ACRODIMI SPRL
	350000		Stock TELECOMMANDE			
FAE	194002	01/10/19	STOCK TELECOMMANDE PU:72.60€	726.00	126.00	AUTOMATIC ACCESS VDB
	498003		SIN 18042 DDE B21-B11			
FAE	194038	30/11/19	REP. SUITE DDE APPT MR CERVILLA	1812.60	102.60	CONCEPT AVENUE SPRL
FAE	194064	31/12/19	F3: HONORAIRES RIQUIER	2551.16	442.76	IURIS
	498004		SIN19014 DDE 5E MME CICCARELLI			
FAE	192022	30/04/19	F1: REPARATION DE LA CAUSE	2162.40	122.40	CONCEPT AVENUE SPRL
	498005		SIN 19005			
FAE	192015	08/04/19	REMP. DOUBLE VITRAGE	990.89	56.09	FERONIMMO SPRL
FAE	192058	16/02/19	SECURISATION DOUBLE VITRAGE	269.24	15.24	FERONIMMO SPRL
	499002		COMPTE ATTENTE LITIGE LACOSTE			
FAE	192052	04/06/19	HUISSIER ACP C/ LACOSTE	350.00	0.00	HUISSIER DEBRAY
	499003		COMPTE ATTENTE LITIGE GILLARD			
FAE	192053	11/06/19	HUISSIER ACP C/ GILLARD	350.00	0.00	HUISSIER DEBRAY
	499500		Réglul chauffage et eau			
FAE	194013	21/10/19	FRAIS LOCATION COMPTEURS EAU FROIDE	1084.21	188.17	TECHEM
FAE	194014	21/10/19	FRAIS LOCATION COMPTEURS EAU CHAUDE	1367.59	237.35	TECHEM
FAE	194072	31/12/19	FRAIS RELEVÉ DU 30.11.2019	2265.16	393.13	TECHEM
<b>Totaux rubr</b>	<b>FRAIS HORS-DECOMPTES</b>			<b>335416.47</b>	<b>20779.71</b>	
<b>Totaux copropriété :</b>				<b>606119.01</b>	<b>34803.85</b>	
<b>Totaux privatifs :</b>				<b>8836.30</b>	<b>254.78</b>	
<b>Totaux généraux :</b>				<b>614955.31</b>	<b>35058.63</b>	

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
DE L'ACP LA SOURCE**  
Avenue De Fré 139  
1180 Bruxelles  
Entreprise n° 0850.240.335  
Notre réf. : 2017

**COMPTES DU 01/01/19 AU 31/12/19**

établi le 29/05/20

par :

**DAREL sprl**  
Rue des Compagnons 33  
1030 Bruxelles  
TVA : 0444.004.731

**Gérard WOLF**  
02 880 00 45  
gerard.wolf@gmail.com  
Ingénieur civil électronicien et automaticien

Bruxelles, le 29 mai 2020

**DAREL sprl**  
Rue des Compagnons 33  
1030 Bruxelles  
TVA : BE 0444.004.731

**Gérard WOLF**  
02 880 00 45  
gerard.wolf@gmail.com  
Ingénieur civil électronicien et automaticien

Aux copropriétaires de  
l'ACP LA SOURCE  
Avenue De Fré 139  
1180 Bruxelles

Madame, Monsieur,

Concerne : ACP LA SOURCE  
Vérification des comptes 01/01/19 – 31/12/19

## PREAMBULE

Vous nous avez désignés comme commissaire aux comptes de votre copropriété pour la 3<sup>e</sup> année consécutive.

Notre rapport comprend 14 points :

1. Planning
2. Transmission des informations
3. Cohérence de la comptabilité
4. Bilan
5. Comptes de fonds et d'emprunt
6. Comptes de sinistres
7. Comptes d'attente divers
8. Comptes des propriétaires
9. Comptes des fournisseurs
10. Factures d'entrée
11. Décomptes
12. Financiers
13. Honoraires
14. Conclusions

## 1. PLANNING

Clôture des comptes	31/12/19
Disponibilité des comptes définitifs	03/02/20
Disponibilité des comptes définitifs souhaitée, au plus tard	
Convocation en assemblée générale, au plus tard	
Assemblée générale	reporté

Les documents comptables ont été disponibles largement à temps. Le rapport pourra être terminé avant l'envoi de la convocation en assemblée générale. Il pourra ainsi être joint à l'envoi, comme il est préférable.

Pour information générale :

Nous souhaitons disposer du dossier au moins 3 semaines avant l'envoi de la convocation en assemblée générale. Ce délai permet de collecter tous les documents nécessaires, d'étudier le dossier, de demander des informations complémentaires, d'envoyer un projet de rapport au syndic et de fournir le rapport définitif avant l'envoi de la convocation en assemblée générale.

## 2. TRANSFERT DES INFORMATIONS

Nous avons transmis au syndic une liste de documents à préparer. Le syndic nous a transmis la plupart des documents par voie informatique, y compris les extraits de compte en banque. Nous avons fait enlever les factures d'achat par courrier express aux bureaux du syndic. Ensuite, celui-ci a répondu avec diligence à nos demandes d'information et de documents complémentaires.

## 3. COHERENCE DE LA COMPTABILITE

### Programme comptable

Le syndic utilise un programme comptable en partie double, avec journaux et historiques. Ceci permet de tenir la comptabilité avec rigueur et de la vérifier efficacement.

### Ouverture des comptes de l'exercice

Les comptes du présent exercice doivent être ouverts avec un solde égal à celui du bilan de l'exercice précédent. Ceci est indispensable pour assurer la continuité des comptes au passage d'exercice.

Le report des comptes dans l'historique des comptes généraux correspond bien au bilan de l'exercice précédent.

### Correspondance bilan / historique des comptes généraux

Les soldes finaux des comptes dans l'historique des comptes généraux correspondent bien au bilan.

### Correspondance bilan / balances propriétaires et fournisseurs

La balance propriétaires correspond bien au total des 2 comptes propriétaires du bilan.  
La balance fournisseurs correspond bien au compte fournisseurs du bilan.



#### 4. BILAN

La copropriété est gérée à frais réels et décomptes trimestriels.

La situation comptable est après centralisation du dernier décompte et avant écritures de clôture.

Le bilan ci-dessous provient de la balance générale, par élimination des comptes de charges et du compte 706 - refacturation des charges, qui s'équilibrent.

ACTIF	
174000 - fonds prêt Belfius	6.761,64
340000 - stock de clés et badges	142,81
350000 - stock télécommandes	726,00
410000 - acompte de fonds de réserve appelé	1.642,90
410100 - solde comptes propriétaires	88.873,87
422000 - facturation charges emprunt	689.277,95
498003 - sinistre 18042 DDE B21-B11	4.468,70
499002 - compte d'attente litige Lacoste	218,17
499003 - compte d'attente litige Gillard	350,00
499500 - régularisation chauffage et eau	153,12
550000 - compte dépôt 1	56,75
550100 - compte épargne Belfius	132.555,77
551000 - compte à vue	77,97
551100 - compte à vue Belfius	100.598,05
<b>Total</b>	<b>1.025.903,70</b>

PASSIF	
100000 - fonds de roulement permanent	83.082,61
160000 - fonds de réserve	164.772,26
161000 - fonds de réserve chauffage	45.523,00
424000 - rbt emprunt Belfius	723.083,69
440000 - fournisseurs	7.576,46
499000 - compte d'attente	91,69
499004 - compte d'attente litige Tamara	109,77
499599 - arrondis, boni et mali	0,43
750100 - intérêts bancaire fonds de réserve	30,70
750400 - indemnités de retard	883,09
750500 - indemnités emménagement / déménagement	750,00
<b>Total</b>	<b>1.025.903,70</b>

Le bilan est équilibré. Il comprend assez bien de comptes d'attente.

## 5. COMPTES DE FONDS

### Equilibre fonds de réserve / compte d'épargne

160000 - fonds de réserve	164.772,26
161000 - fonds de réserve chauffage	45.523,00
- 550000 - compte dépôt	-56,75
- 550100 - compte épargne Belfius	-132.555,77
Total positif = manque de dépôt sur le compte d'épargne	77.682,74
Total négatif = pas de manque de dépôt sur le compte d'épargne	

Le total des fonds de réserve n'est pas complètement déposé, comme il le faudrait légalement, sur les comptes de dépôt. Des fonds sont cependant disponibles sur les comptes à vue. Le syndic aurait pu et dû faire un transfert sur le compte de dépôt. Mais il n'y a pas assez de trésorerie pour que le dépôt soit complet. Les fonds de réserve ne sont donc pas totalement disponibles.

Pour information, le code civil, Art. 577-8. § 4. 5 prescrit :

*Dans la mesure du possible, ces fonds doivent être intégralement placés sur divers comptes, dont obligatoirement un compte distinct pour le fonds de roulement et un compte distinct pour le fonds de réserve.*

### Vérification de la trésorerie

Manque de dépôt sur le compte d'épargne	7.682,74
- 551000 - compte à vue	-77,97
- 551100 - compte à vue Belfius	-100.598,05
+ Trésorerie minimum à conserver sur le compte à vue 1,5 mois de charges courantes sur base de 271.187,72	33.898,47
Total positif = manque de trésorerie	10.905,19
Total négatif = pas de manque de trésorerie	

La trésorerie de la copropriété est insuffisante.

### Fonds de roulement

Fonds de roulement minimum pour gestion à frais réels et décomptes trimestriels : 4,5 mois de charges courantes sur base de 271.187,72	101.695,40
- fonds de roulement actuel	-83.082,61
Total positif = manque de fonds de roulement	18.612,79
Total négatif = pas de manque de fonds de roulement	

Le fonds de roulement est insuffisant. Ceci provoque le manque de trésorerie constaté. Nous recommandons d'appeler 16.917,39 de fonds de roulement, pour l'amener à 100.000,00.

## 6. COMPTES DE SINISTRE

Les comptes sinistres sont parfaitement tenus.

## 7. COMPTES D'ATTENTE DIVERS

En italiques les informations fournies par le syndic

### 499000 - compte d'attente

Le compte sert pour l'imputation provisoire de mouvements financier à affecter.

Le solde créditeur de 91,69 provient d'un versement ouvert perçu de l'ACP / Van Den Berg Clara.

- versement inconnu portant la seule référence VAN DEN BERG
- ce montant ne correspond à aucun décompte/appel réclamé à un copropriétaire
- s'il n'est pas possible d'identifier l'origine du versement, solder par le fonds de réserve

### 499002 - compte d'attente litige Lacoste

Le compte est débiteur de 218,17.

*Différence entre provision pour recouvrement dette LACOSTE et un versement reçu de la part de l'huissier Debray.*

### 499003 - compte d'attente litige Gillard

Le compte est débiteur de 350,00.

*Provision pour recouvrement dette GILLARD TAMARA.*

### 499004 - compte d'attente litige Tamara

Le compte est créditeur de 109,77.

- *versement reçu de l'huissier Debray pour recouvrement dette de GILLARD TAMARA.*
- *comptes d'attente 499003 et 499004, concernant le même propriétaire, à regrouper*

## 8. COMPTES DES PROPRIETAIRES

### Situation globale de paiement

La situation ci-dessous est en fin d'exercice, hors dernier décompte.

Solde propriétaires	17.041,13
Total propriétaires créiteurs	13.117,67
Total propriétaires créiteurs = arriérés de paiement	30.158,80
Charges courantes et appels de fonds pour 12 mois	286.187,72
Arriérés en mois de charges + appels de fonds	1,3 mois

L'arriéré de paiement global de l'immeuble est assez important.

### Propriétaires créiteurs

Le total des comptes créiteurs est assez important : 13.117,67. 7 propriétaires ont un solde créiteur de plus de 500,00. Nous recommandons de rembourser tous les soldes créiteurs.

Le syndic indique :

- 2 ventes en 2019
- régularisation du chauffage/eau dans le décompte 4T19
- remboursements en 2020
  
- 1 vente en 2018
- le crédit résulte de la rectification du décompte chauffage / eau
- remboursement en 2020

- 3 anciens propriétaires crédateurs pour 4.700,61
- pas de retour pour remboursement
- proposition de solder par crédit du fonds de réserve

Examen détaillé des comptes propriétaires débiteur de plus de 1.000,00

Arriérés en fin d'exercice avant décompte.

En italiques, les remarques du syndic.

Propriétaire	Arriérés	Remarque
Guevar	2.203,13	Décompte du 29/10/19 impayé Appel de fonds du 09/12/20 impayé - <i>appel de fonds payé</i> - <i>plusieurs rappels pour le décompte</i> - <i>mise en demeure par recommandé</i> - <i>paiement reçu le 03/04/20</i>
Ahombi	2.905,81	Aucun paiement après le 16/07/19 - <i>dossier remis à l'avocat pour la 2è fois</i> - <i>paiement reçu le 24/04/20</i>
Penneman	1.483,18	Aucun paiement après le 13/06/19 - <i>plusieurs rappels</i> - <i>mise en demeure par recommandé</i> - <i>paiement reçu le 08/04/20</i>
Gillard	2.970,87	Aucun paiement après le 01/04/19 Dossier inquiétant - <i>dossier remis à l'avocat pour la 2è fois</i>
Cassaigne	2.523,42	Décompte du 29/10/19 impayé - <i>payé</i>
M. F. Dessi	1.098,36	Décompte du 14/05/19 partiellement impayé Décompte et appel de fonds depuis le 29/10/19 impayés - <i>plusieurs rappels</i> - <i>mise en demeure</i> - <i>reçu paiement partiel</i>
Tshiyoyo	5.505,11	Report au 01/01/19 : 2.763,60 Plus de paiement après le 20/05/19 Dossier inquiétant - <i>dossier en cours auprès de Maître Riquier</i> - <i>plan d'apurement conclu : 550 €/mois</i> - <i>nouvelles charges à payer à l'échéance</i> - <i>faute de quoi, dossier sera présenté devant le juge</i>
Charlajian	2.152,32	Décompte et appel de fonds depuis le 29/10/19 impayés - <i>mise en demeure</i> - <i>promesse de payer pour la semaine du 06/04/20</i> - <i>paiement provenant de l'étranger</i> - <i>pas encore reçu le paiement au 31/12/19</i> - <i>paiement reçu le 28/05/20</i>
Nobile	7.192,87	Aucun paiement de l'année Dossier très inquiétant - <i>plusieurs rappels</i> - <i>mise en demeure</i>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier transmis à l'avocat</li> <li>- lettre de l'avocat pour proposition de recouvrement à l'amiable</li> <li>- pas de réponse du propriétaire</li> <li>- l'ACP entame une procédure en justice</li> </ul>
Total	28.035,07	

7 propriétaires ont un arriéré de paiement de plus de 2.000,00.  
3 dossiers sont inquiétants.

#### Frais liés aux retards de paiement

1er ou 2è rappel simple	12,63
2è rappel par recommandé	52,63
Intérêts de retard	1 %/mois

#### Suivi des paiements

Le suivi des paiements est parfait.

#### Tenue des comptes

La tenue des comptes est parfaite.

## 9. COMPTES DES FOURNISSEURS

#### Examen détaillé des comptes fournisseurs

Montant positif = débit = paiement ou note de crédit

Montant négatif = facture ou remboursement du fournisseur

En italiques, les remarques du syndic.

Fournisseur	Montant	Remarque
Calpam	-569,75	<p><u>2018</u> 2 opérations ouvertes : Report : -3.656,84 Paiement 05/01/18 : 3.087,09 - le paiement est un remboursement du fournisseur le 28/12/17 - nous n'avons pas reçu la note de crédit Note de crédit à obtenir et à enregistrer en déduction des charges</p> <p><u>2019</u> Report de -569,75 toujours ouvert. - repris contact Q8 Calpam - le versement de 569,75 concernait une facture d'ISB du 24/03/17 pour une intervention suite à un problème de livraison de Calpam - fait une écriture d'apurement dans 1T20</p>
Hydrobru	1.847,67	<p>Différence entre solde et dernière facture à payer 15,00 : différence entre report et paiement du 04/03/19 1.832,67 : paiement du 16/10/19 sans facture correspondante - duplicata demandé à Hydrobru</p>
Haston	162,28	Différence factures / paiements
Serrurerie Nicolis	-111,30	<p><u>2018</u> Report au 29/07/15</p>

		<p><i>Il s'agit de la facture 150031 du 18/06/2015 non payée</i> A solder par le fonds de réserve</p> <p><u>2019</u> Toujours ouvert - OD passée le 28/04/20 dans 2T20</p>
Divers	25,00	<p>Paiement du 12/04/19 sans facture correspondante - bon Inno offert au concierge - facture passée en comptabilité le 28/04/20 dans 2T20</p>
Stanczuk	-28,25	<p>-28,25 dans la balance fournisseurs - OD passée le 28/04/20 dans 2T20</p>
De Hemptinne	-134,66	<p><u>2018</u> Report au 09/12/15 <i>Solde d'ouverture 2015, Nous n'avons reçu aucune information y concernant de la part de l'ancien syndic. Nous proposons aussi de le nettoyer via le fonds de réserve.</i> A solder par le fonds de réserve</p> <p><u>2019</u> Toujours -134,66 dans la balance fournisseurs - OD passée le 28/04/20 dans 2T20</p>
SW Plomberie	254,10	<p>Paiement du 16/09/19 sans facture correspondante - facture d'une recherche de fuite - intégrée dans 2T20</p>
Sobelcom	1.536,70	<p>Il manque la 12<sup>e</sup> facture. Payée, mais non enregistrée et non imputée sur compte 174000 - fonds prêt Belfius - facture demandée au fournisseur - facture reçue et intégrée dans 2T20 Reçu copie de facture, datée du 30/06/19</p>
De Sousa	40,00	<p><u>2018</u> Petite différence factures / paiements</p> <p><u>2019</u> Report 40,00 toujours présent - paiement du 25/05/18 de 377,71 - opération diverse du 02/05/18 de 337,71 - correction faite dans 2T20</p>

#### Régularité des paiements

Les fournisseurs sont payés régulièrement.

#### Tenue des comptes

Nous relevons un certain nombre d'anomalies. Après que nous les ayons signalées, le syndic a fait immédiatement le nécessaire pour apurer les comptes. Nous recommandons pour l'avenir de vérifier et apurer les comptes régulièrement afin que les comptes soient parfaitement propres à la clôture.

A part le cas signalé, les soldes correspondent aux dernières factures reçues en fin d'exercice, non encore payées.

## 10. FACTURES D'ENTREE

Toutes les vérifications sous cette rubrique sont faites par coups de sonde sur 80 % des factures.

### Examen détaillé de l'enregistrement des factures

N° fact.	Fournisseur	Montant	Remarque
193027	Travaux acrobatiques	10.600,00	Attestation art 30bis non agrafée
194072	Techem	2.265,16	Facture manque Reçue. OK.

### Numérotation et classement des factures

La numérotation correspond à celle du journal des achats.

Il n'y a pas de saut ou doublon dans la numérotation.

Les factures sont numérotées, comme il est préférable, avec rupture sur le trimestre.

Les factures et les notes de crédit suivent la même numérotation et sont classées ensemble.

### Correspondance facturier d'entrées / factures d'entrée

L'enregistrement correspond parfaitement aux pièces.

### Application du taux de TVA 6 % sur les travaux de rénovation

Ce taux est correctement appliqué.

### Vérification de la situation des entrepreneurs vis-à-vis de la sécurité sociale et des contributions. Article 30bis.

Pour information : la copropriété est solidairement responsable des dettes des entrepreneurs auxquels elle commande des travaux. Si l'entrepreneur n'est pas en règle, au paiement, le syndic est tenu de verser une retenue sur un compte de l'administration.

Le syndic doit donc vérifier la situation de l'entrepreneur avant de payer les factures. Cela se fait sur un site Internet. Une attestation est délivrée.

Le syndic juge de l'opportunité d'effectuer cette vérification selon l'importance de la facture et de sa connaissance du fournisseur.

Nous invitons de façon générale le syndic à agrafier cette attestation au moins aux factures de 5.000,00 € et plus TVAC. Nous pouvons ainsi vérifier que le syndic effectue cette vérification.

L'attestation n'est pas agrafée à 1 facture. Elle est cependant agrafée à de nombreuses autres factures, dont celles du même fournisseur, ainsi qu'à des factures de montant moindre.

### Justification des factures

Nous ne sommes pas en mesure de vérifier l'opportunité, le montant et l'imputation des factures.

## 11. DECOMPTE

### Répartition des charges

Les frais sont :

- hors appels de fonds
- y compris frais privatifs

Décompte	Total frais	Frais hors décompte	A répartir	Réparti	Différence d'arrondis
1T19	87.445,42	1.536,70	85.908,72	85.908,81	0,09
2T19	186.213,66	121.372,13	64.841,53	64.841,78	0,25
3T19	154.743,51	99.430,51	55.313,00	55.313,18	0,18
4T19	186.552,72	113.077,13	73.475,59	73.475,64	0,05
Total	614.955,31	335.416,47	279.538,84	279.539,41	0,57
Récap. annuel	614.955,31	335.416,47	279.538,84		

Les montants "à répartir" et "réparti" correspondent, à une différence d'arrondi près. Le montant total des 4 trimestres correspond avec le récapitulatif annuel.

### Délai pour sortie des décomptes

Décompte	Date clôture	Date décompte	Jours
1T19	31/03/19	14/05/19	44
2T19	30/06/19	29/07/19	29
3T19	30/09/19	29/10/19	29
4T19	31/12/19	29/01/20	29

Les décomptes sont émis assez rapidement.

### Appels de fonds

Suivant compte 160000 - fonds de réserve

Trimestre	Fonds de réserve
1T19	0,00
2T19	5.000,00
3T19	5.000,00
4T19	5.000,00
Total	15.000,00



Gros travaux non financés par le fonds de réserve

Pose 4 châssis conciergerie	5.151,60
Etude de reconnaissance pour pollution du sol	3.199,52
Total	8.351,12

Charges courantes

Charges à répartir	279.538,84
- gros frais privatifs	-0,00
- gros travaux non financés par le fonds de réserve	-8.351,12
Charges courantes	271.187,72

Charges courantes + appels de fonds

Charges courantes	271.187,72
Appels de fonds de réserve	15.000,00
Charges courantes + appels de fonds	286.187,72

Financement des gros travaux

Les gros travaux ont été financés, comme il se doit, par prélèvements sur :

- les fonds de réserve
- ou sur le fonds prêt Belfius

Sauf 2 "petits gros travaux" indiqués ci-dessus. Il aurait été préférable de les financer également par le fonds de réserve.

Répartition des frais de chauffage

Facture ou OD	Montant	
194073	60.589,11	Frais privatifs de chauffage et eau
194075	-32.792,87	Provisions de chauffage
194074	-23.150,75	Provision eau
194013	-1.084,21	Techem - location compteurs eau froide - hors décompte
194014	-1.367,59	Techem - location compteurs eau chaude - hors décompte
194072	-2.265,16	Techem - relevé - hors décompte
Total	-71,47	Différence d'arrondi de répartition des frais de chauffage

Les frais de chauffage et eau ont été correctement répartis, à une différence d'arrondis près.

Répartition des charges

Nous n'avons pas vérifié le détail de la répartition ni l'imputation des charges.

## 12. FINANCIERS

Nous vérifions ci-dessous que les soldes financiers de la comptabilité correspondent avec les extraits de compte, en début et en fin d'exercice.

Désignation	Compte à vue	Compte à vue
Banque	ING	Belfius
N° compte en banque	BE64...7952	BE12...0592
N° compte général	551000	551100
Solde initial svt bilan exercice précédent	137.850,38	103.824,11
Solde initial suivant extraits de compte	137.850,38	103.824,11
Date dernier extrait	31/12/18	28/12/18
N° dernier extrait	74	44
Solde final suivant bilan	77,97	100.598,05
Solde final suivant extraits de compte	77,97	100.598,05
Date dernier extrait	30/12/19	30/12/19
N° dernier extrait	33	156

Désignation	Livret d'épargne	Livret d'épargne
Banque	ING	Belfius
N° compte en banque	BE57...7835	BE05...5075
N° compte général	550000	550100
Solde initial svt bilan exercice précédent	1.987,48	0,00
Solde initial suivant extraits de compte	1.987,48	0,00
Date dernier extrait	28/12/18	
N° dernier extrait	11	
Solde final suivant bilan	56,75	132.555,77
Solde final suivant extraits de compte	56,75	132.555,77
Date dernier extrait	30/12/19	30/12/19
N° dernier extrait	6	58

Tous les montants correspondent.

### 13. HONORAIRES DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'exercice 2019, nos honoraires s'établissent comme suit :

#### Prestations de base

- contrôle des comptes
- rédaction du rapport
- 760,00 €
- en urgence, supplément : 100,00 €

#### Prestations facultatives en assemblée générale

- présentation verbale du rapport
- réponses aux questions des propriétaires
- déplacement + présence en AG 45 mn : 170,00 €
- par 15 mn supplémentaires : 19,00 €
- déplacement sans présentation du rapport, pour quorum non atteint : 150,00 €

#### Travaux complémentaires

Les honoraires indiqués sont basés sur les travaux effectués pour le présent contrôle.

Les travaux complémentaires éventuels sont facturés au tarif de 75,00 €/h.

Ils s'appliquent par exemple dans les cas suivants :

- changement de logiciel comptable et/ou de syndic et/ou de comptable
- changement de logiciel et/ou de syndic en cours d'exercice, avec rédaction de 2 rapports
- nouvel emprunt, nouveau gros litige,...

Tous les prix sont hors TVA 21 %

## 14. CONCLUSIONS

### Tenue de la comptabilité

La comptabilité est très bien tenue. Il y a toutefois, deux améliorations à apporter :

- vérifier et apurer régulièrement les comptes d'attente divers
- vérifier et apurer régulièrement les comptes fournisseurs

### Décisions à prendre en AG

Nous proposons que votre assemblée :

1. Approuve les comptes du 01/01/19 au 31/12/19
2. Approuve le bilan au 31/12/19
3. Décide d'appeler 16.917,39 de fonds de roulement, pour l'amener à 100.000,00, de façon à rendre les fonds de réserve totalement disponibles.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Gérard WOLF  
Gérant

ACP LA SOURCE

AGO 25-11-2021

2.2 COMPTES ET BILAN 2020

+ rapport du commissaire aux comptes

**ACP LA SOURCE**

AVENUE DE FRE 139  
1180 BRUXELLES  
BCE: 0.850.240.335  
Banque: BE12068906180592  
BIC: GKCCBEBB

**Haston Consult SRL**

Rue Gachard 88/8 (3ème étage)  
1050 Bruxelles  
Tél.: 02/649.59.40  
IPI: 505.729

**BILAN**

DECOMPTE 4T2020

Période 01/10/2020 - 31/12/2020

Fait: 28 janvier 2021

Date Impr.: 29/01/2021

Descriptif	Débit	Crédit
100000 FONDS DE ROULEMENT		83.082,61
160000 FONDS RE RESERVE		158.292,22
160100 FDS RESERVE CHAUFFAGE		44.071,00
174000 FONDS PRÊT BELFIUS	6.761,64	
310000 STOCK CLES ET BADGES		128,84
320000 STOCK TELECOMMANDES	798,60	
400000 PROPRIETAIRES	84.470,06	
422000 FACTURATION CHARGES EMPRUNT	604.668,55	
424000 REMB. EMPRUNT		638.474,29
440000 FOURNISSEURS		16.453,44
498001 SIN 18042 DDE B21-B11	4.722,80	
499000 COMPTE D'ATTENTE		91,69
550000 COMPTE DEPOT 1	202.941,46	
551000 COMPTE VUE	36.121,85	
551001 COMPTE A VUE BELFIUS	109,13	
	<b>940.594,09</b>	<b>940.594,09</b>

**GRAND LIVRE GENERAL**

160000 FONDS RE RESERVE										
Jnl	N° Pièce	Date	Date éch.	Description	Analyt	Lettr	Débit	Crédit	Solde débit.	Solde crédit.
OUV	2020001	01/01/20	01/01/20	FONDS RE RESERVE - SOLD				164.772,26		164.772,26
DIV	2020004	13/02/20	13/02/20	FONDS RE RESERVE - TSFT			3.918,75			160.853,51
DIV	2020005	05/03/20	06/04/20	Provisie nr 1 - 05/03/2020				5.000,01		165.853,52
DIV	2020006	17/03/20	17/03/20	FONDS RE RESERVE - TFT			3.918,75			161.934,77
DIV	2020012	31/03/20	31/03/20	FONDS RE RESERVE - TSFT				245,96		162.180,73
DIV	2020017	01/04/20	01/04/20	FONDS RE RESERVE - TFT F			605,48			161.575,25
DIV	2020018	20/04/20	20/04/20	FONDS RE RESERVE - TFT F			747,05			160.828,20
DIV	2020019	30/06/20	30/06/20	FONDS RE RESERVE - NETT			25,00			160.803,20
DIV	2020020	30/06/20	30/06/20	FONDS RE RESERVE - NETT				28,25		160.831,45
DIV	2020015	06/08/20	06/08/20	FONDS RE RESERVE - NETT			40,00			160.791,45
DIV	2020016	28/08/20	28/08/20	FONDS RE RESERVE - TFT F			10.972,50			149.818,95
DIV	2020017	30/09/20	30/09/20	FONDS RE RESERVE - NETT			153,12			149.665,83
DIV	2020027	03/12/20	02/01/21	Provisie nr 2 - 03/12/2020				5.000,01		154.665,84
DIV	2020028	31/12/20	31/12/20	FONDS RE RESERVE - NETT			217,48			154.448,36
DIV	2020037	31/12/20	31/12/20	FONDS RE RESERVE - NETT				3.843,86		158.292,22

		<b>160000</b>	20.598,13	178.890,35		158.292,22
160	***	FONDS RESERVE	20.598,13	178.890,35		158.292,22
1	***	DETTES À PLUS D'UN AN	20.598,13	178.890,35		158.292,22
			20.598,13	178.890,35		158.292,22

**ACP LA SOURCE**

AVENUE DE FRE 139  
1180 BRUXELLES  
BCE: 0.850.240.335  
Banque: BE12068906180592 BIC: GKCCBEBB

**Haston Consult SRL**

Rue Gachard 88/8 (3ème étage)  
1050 Bruxelles  
Tel.: 02/649.59.40  
IPI: 505.729

Période 01/01/2020 - 31/12/2020

**RELEVÉ DES FRAIS**

Date Impr.: 29/01/2021

**Factures par type de coûts**

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
<b>174 AUTRES EMPRUNTS</b>							
<b>174000 FONDS PRÊT BELFIUS IMPUTATIONS BILANTAIRES</b>							
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
01/01/2020	<u>7</u>	201004	SOBELCOM	15ème FACTURE - HONORAIRE	1 230,57		
<b>Total</b>					<b>1 230,57</b>		<b>1 230,57</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
02/04/2020	<u>76</u>	202012	ACRODIMI - SPRL	RENOVATION FACADE	10 897,86		
07/04/2020	<u>77</u>	202015	SOBELCOM	16ème FACTURE - HONORAIRE	2 691,04		
<b>Total</b>					<b>13 588,90</b>		<b>13 588,90</b>
<b>Total</b>	<b>174000</b>				<b>14 819,47</b>		<b>14 819,47</b>
<b>Total</b>	<b>174</b>				<b>14 819,47</b>		<b>14 819,47</b>
<b>310 STOCK CLES</b>							
<b>310000 STOCK CLES ET BADGES IMPUTATIONS BILANTAIRES</b>							
Période: de 01/07/2020 à 30/09/2020							
17/07/2020	<u>189</u>	203037	DIVERS		-51,67		
14/09/2020	<u>182</u>	203034	DIVERS	02 CLES POUR - P0230	-116,64		
<b>Total</b>					<b>-168,31</b>		<b>-168,31</b>
<b>Total</b>	<b>310000</b>				<b>-168,31</b>		<b>-168,31</b>
<b>310001 STOCK CLES 2 IMPUTATIONS BILANTAIRES</b>							
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
27/01/2020	<u>34</u>	201034	DIVERS	2 CLES + 1 TELECOMMANDE	-103,34		
<b>Total</b>					<b>-103,34</b>		<b>-103,34</b>
<b>Total</b>	<b>310001</b>				<b>-103,34</b>		<b>-103,34</b>
<b>Total</b>	<b>310</b>				<b>-271,65</b>		<b>-271,65</b>
<b>320 STOCK TELECOMMANDES</b>							
<b>320000 STOCK TELECOMMANDES IMPUTATIONS BILANTAIRES</b>							
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
27/01/2020	<u>34</u>	201034	DIVERS	2 CLES + 1 TELECOMMANDE	-72,60		
<b>Total</b>					<b>-72,60</b>		<b>-72,60</b>
Période: de 01/07/2020 à 30/09/2020							
17/07/2020	<u>189</u>	203037	DIVERS		-72,60		
30/09/2020	<u>188</u>	203040	DIVERS	01 TELECOMMANDE POUR " P0213"	-72,60		
<b>Total</b>					<b>-145,20</b>		<b>-145,20</b>
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
13/11/2020	<u>222</u>	204024	AUTOMATIC ACCESS	STOCK 5 TELECOMMANDES -	363,00		
26/11/2020	<u>231</u>	204031	DIVERS	TELECOMMANDE POUR P0270	-72,60		
<b>Total</b>					<b>290,40</b>		<b>290,40</b>



## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
<b>Total</b>	<b>320000</b>				<b>72,60</b>		<b>72,60</b>
<b>Total</b>	<b>320</b>				<b>72,60</b>		<b>72,60</b>
<b>490</b>	<b>CHARGES À REPORTER</b>						
<b>490000</b>	<b>ARRONDI</b>						
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	-0,02		
<b>Total</b>					<b>-0,02</b>		<b>-0,02</b>
<b>Total</b>	<b>490000</b>				<b>-0,02</b>		<b>-0,02</b>
<b>Total</b>	<b>490</b>				<b>-0,02</b>		<b>-0,02</b>
<b>498</b>	<b>SIN 18042 DDE B21-B11</b>						
<b>498001</b>	<b>SIN 18042 DDE B21-B11</b>						<b>IMPUTATIONS BILANTAIRES</b>
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
31/12/2020	<u>258</u>	204058	SW PLOMBERIE	SIN 18042 - SW PLOMBERIE - 1ER	254,10		
<b>Total</b>					<b>254,10</b>		<b>254,10</b>
<b>Total</b>	<b>498001</b>				<b>254,10</b>		<b>254,10</b>
<b>Total</b>	<b>498</b>				<b>254,10</b>		<b>254,10</b>
<b>499</b>	<b>COMPTES D'ATTENTE</b>						
<b>499002</b>	<b>COMPTE D'ATTENTE LITIGE GILLARD</b>						<b>IMPUTATIONS BILANTAIRES</b>
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
01/01/2020	<u>47</u>	201043	HUISSIER DEBRAY	CONTENTIEUX TAMARA	1 450,00		
<b>Total</b>					<b>1 450,00</b>		<b>1 450,00</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
26/06/2020	<u>133</u>	202056	IURIS	LITIGE GILLARD TAMARA	1 214,84		
<b>Total</b>					<b>1 214,84</b>		<b>1 214,84</b>
<b>Total</b>	<b>499002</b>				<b>2 664,84</b>		<b>2 664,84</b>
<b>499004</b>	<b>COMPTE D'ATTENTE LITIGE AHOMBI</b>						<b>IMPUTATIONS BILANTAIRES</b>
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
31/03/2020	<u>62</u>	201057	HUISSIER DEBRAY	LITIGE AHOMBI	320,00		
<b>Total</b>					<b>320,00</b>		<b>320,00</b>
<b>Total</b>	<b>499004</b>				<b>320,00</b>		<b>320,00</b>
<b>499005</b>	<b>COMPTE D'ATTENTE LITIGE NOBILE</b>						<b>IMPUTATIONS BILANTAIRES</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
15/04/2020	<u>86</u>	202020	HASTON CONSULT	DOSSIER LITIGE - NOBILE	168,42		
29/04/2020	<u>103</u>	202028	HUISSIER DEBRAY	LITIGE NOBILE	320,00		
23/06/2020	<u>130</u>	202053	HUISSIER DEBRAY	LITIGE NOBILE	1 300,00		
<b>Total</b>					<b>1 788,42</b>		<b>1 788,42</b>
<b>Total</b>	<b>499005</b>				<b>1 788,42</b>		<b>1 788,42</b>
<b>Total</b>	<b>499</b>				<b>4 773,26</b>		<b>4 773,26</b>
<b>6100</b>	<b>PROTECTION ANTI-INCENDIE</b>						
<b>610050</b>	<b>PRÉVENTION INCENDIE</b>						<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
03/02/2020	<u>29</u>	201029	ANSUL SA	LOCATION EXTINCTEURS 2020	644,17		
<b>Total</b>					<b>644,17</b>		<b>644,17</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
15/05/2020	<u>119</u>	202041	ANSUL SA	LOCATION EXTINTEUR 05.2020 -	41,82		
<b>Total</b>					<b>41,82</b>		<b>41,82</b>
<b>Total</b>	<b>610050</b>				<b>685,99</b>		<b>685,99</b>
<b>Total</b>	<b>6100</b>				<b>685,99</b>		<b>685,99</b>
<b>6101</b>	<b>ASCENSEURS</b>						
<b>610100</b>	<b>CONTRÔLE ASCENSEURS</b>				<b>QUOTITES ASCENSEUR ENTRETIEN ( 9115 )</b>		
Période: de	01/01/2020		à	31/03/2020			
01/01/2020	<u>26</u>	201024	AIB VINCOTTE ASC	CONTROLE SECT - 13.11.19 -2/2	323,57		
24/02/2020	<u>38</u>	201037	KONE	TRAVAUX SUIVANT CONTROLE	1 302,87		
25/02/2020	<u>37</u>	201038	AIB VINCOTTE ASC	CONTROLE SECT - ANALYSE	270,64		
02/03/2020	<u>41</u>	201042	AIB VINCOTTE ASC	INSPECTION PREVENTIVE SUR	428,69		
23/03/2020	<u>61</u>	201055	SGS BUREAU	CONTROLE SECT - 05.03.2020	259,51		
<b>Total</b>					<b>2 585,28</b>		<b>2 585,28</b>
Période: de	01/07/2020		à	30/09/2020			
01/09/2020	<u>175</u>	203027	AIB VINCOTTE ASC	CONTROLE SECT - 18.08.20 - 1/2	333,27		
<b>Total</b>					<b>333,27</b>		<b>333,27</b>
<b>Total</b>	<b>610100</b>				<b>2 918,55</b>		<b>2 918,55</b>
<b>610110</b>	<b>CONTRAT D'ENTRETIEN ASCENSEURS</b>				<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>		
Période: de	01/01/2020		à	31/03/2020			
01/01/2020	<u>56</u>	201052	KONE	REDEVANCE ANNUELLE -	2 878,79		
<b>Total</b>					<b>2 878,79</b>		<b>2 878,79</b>
<b>Total</b>	<b>610110</b>				<b>2 878,79</b>		<b>2 878,79</b>
<b>610120</b>	<b>ENTRETIEN RÉPARATIONS ASCENSEURS NON CONTRACTUEL</b>				<b>QUOTITES ASCENSEUR ENTRETIEN ( 9115 )</b>		
Période: de	01/04/2020		à	30/06/2020			
01/04/2020	<u>134</u>	202055	KONE	ENTRETIEN ASCENSEUR -	105,98		
<b>Total</b>					<b>105,98</b>		<b>105,98</b>
<b>Total</b>	<b>610120</b>				<b>105,98</b>		<b>105,98</b>
<b>Total</b>	<b>6101</b>				<b>5 903,32</b>		<b>5 903,32</b>
<b>6102</b>	<b>INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES</b>						
<b>610290</b>	<b>ENTRETIEN ET REPARATION ELECTRIQUES OCCUPANTS</b>				<b>QUOTITES GARAGES ( 306 )</b>		
Période: de	01/01/2020		à	31/03/2020			
09/02/2020	<u>28</u>	201031	AUTOMATIC ACCESS	REPL. CLAVIER CODEUR	350,90		
<b>Total</b>					<b>350,90</b>		<b>350,90</b>
<b>Total</b>	<b>610290</b>				<b>350,90</b>		<b>350,90</b>
<b>Total</b>	<b>6102</b>				<b>350,90</b>		<b>350,90</b>
<b>6103</b>	<b>SANITAIRES ET CHAUFFAGE</b>						
<b>610320</b>	<b>ENTRETIEN ET PETITS TRAVAUX CHAUFFAGE OCCUPANTS</b>				<b>QUOTITES CHAUFFAGE ( 9245 )</b>		
Période: de	01/01/2020		à	31/03/2020			
29/03/2020	<u>71</u>	201056	ISB CHAUFFAGE SA	REPL. ACCESSOIRES	122,43		
<b>Total</b>					<b>122,43</b>		<b>122,43</b>
Période: de	01/07/2020		à	30/09/2020			
28/09/2020	<u>195</u>	203041	ISB CHAUFFAGE SA	REDEVANCE ANNUELLE 01.09.20 -	1 815,42		
<b>Total</b>					<b>1 815,42</b>		<b>1 815,42</b>
Période: de	01/10/2020		à	31/12/2020			
22/10/2020	<u>210</u>	204014	ENGIE SOLUTIONS	DEBOUCHAGE CHAUDIERE +	983,15		

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
<b>Total</b>					<b>983,15</b>		<b>983,15</b>
<b>Total 610320</b>					<b>2 921,00</b>		<b>2 921,00</b>
<b>610360 ENTRETIEN ET PETITS TRAVAUX PLOMBERIE - EGOUTS - POMBES QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>							
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
01/01/2020	<u>96</u>	201067	CALPAM	INTERVENTION DU 21.02.17 SUITE	-569,75		
<b>Total</b>					<b>-569,75</b>		<b>-569,75</b>
Période: de 01/07/2020 à 30/09/2020							
01/07/2020	<u>137</u>	203001	DEBOUCHAGE	CURAGE COMPLET DES EGOUTS	606,32		
<b>Total</b>					<b>606,32</b>		<b>606,32</b>
<b>Total 610360</b>					<b>36,57</b>		<b>36,57</b>
<b>610380 COMPTEURS ET RELEVÉ DES COMPTEURS QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>							
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
21/10/2020	<u>216</u>	204018	TECHEM CALORIBEL	RELEVE COMPTEURS E.C	1 394,69		
21/10/2020	<u>220</u>	204020	TECHEM CALORIBEL	RELEVE COMPTEURS E.F	1 105,59		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	-4 760,80		
31/12/2020	<u>252</u>	204053	TECHEM CALORIBEL	RELEVE COMPTEURS	2 309,01		
<b>Total</b>					<b>48,49</b>		<b>48,49</b>
<b>Total 610380</b>					<b>48,49</b>		<b>48,49</b>
<b>Total 6103</b>					<b>3 006,06</b>		<b>3 006,06</b>
<b>6104 MENUISERIES - SERRURERIE - VITRERIE</b>							
<b>610460 ENTRETIEN ET PETITS TRAVAUX MENUISERIE - SERRURERIE QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>							
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
04/05/2020	<u>109</u>	202033	FERONIMMO SPRL	RENFORCEMENT PORTE	333,69		
<b>Total</b>					<b>333,69</b>		<b>333,69</b>
<b>Total 610460</b>					<b>333,69</b>		<b>333,69</b>
<b>Total 6104</b>					<b>333,69</b>		<b>333,69</b>
<b>6105 NETTOYAGE ET TRAITEMENT DES ORDURES</b>							
<b>610520 PRODUITS DE NETTOYAGE ET PETITS FRAIS DIVERS OCCUPANTS QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>							
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
01/02/2020	<u>35</u>	201035	DE SOUSA RIBEIRO	ACHAT FOURNITURES DIVERS	100,38		
<b>Total</b>					<b>100,38</b>		<b>100,38</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
15/04/2020	<u>97</u>	202023	BOMA	PRODUITS D'ENTRETIEN	300,01		
27/04/2020	<u>105</u>	202030	BOMA	RETOUR PRODUITS D'ENTRETIEN	-61,33		
01/05/2020	<u>116</u>	202039	DE SOUSA RIBEIRO	ACHAT FOURNITURES DIVERS	127,88		
27/05/2020	<u>117</u>	202044	HASTON CONSULT	COMPLEMENT MATERIEL	83,71		
<b>Total</b>					<b>450,27</b>		<b>450,27</b>
Période: de 01/07/2020 à 30/09/2020							
01/07/2020	<u>158</u>	203011	DE SOUSA RIBEIRO	ACHAT FOURNITURES DIVERS	40,60		
30/09/2020	<u>186</u>	203038	DE SOUSA RIBEIRO	ACHAT FOURNITURES DIVERS	50,66		
<b>Total</b>					<b>91,26</b>		<b>91,26</b>
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
01/10/2020	<u>225</u>	204028	HASTON CONSULT	SET DESINFECTIION MESURE	9,87		
27/10/2020	<u>217</u>	204021	DE SOUSA RIBEIRO	ACHAT FOURNITURES DIVERS	95,99		
01/11/2020	<u>230</u>	204030	DE SOUSA RIBEIRO	ACHAT FOURNITURES DIVERS	54,49		

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
03/12/2020	<u>229</u>	204037	MAENHOUT DANIEL	ACHAT SACS VERT + MASQUES	160,54		
11/12/2020	<u>237</u>	204039	BOMA	PRODUITS D'ENTRETIEN	408,21		
31/12/2020	<u>261</u>	204062	DE SOUSA RIBEIRO	ETRENNES EBOUEURS 2020	65,00		
<b>Total</b>					<b>794,10</b>		<b>794,10</b>
<b>Total</b>	<b>610520</b>				<b>1 436,01</b>		<b>1 436,01</b>
<b>610540</b>	<b>ORDURES MÉNAGÈRES/PMC/PAPIER VERRE SELON CONTRA</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de	01/01/2020		à	31/03/2020			
21/01/2020	<u>20</u>	201019	BRUXELLES	LOCATION CONTENEUR 20.01.2020	49,37		
<b>Total</b>					<b>49,37</b>		<b>49,37</b>
Période: de	01/04/2020		à	30/06/2020			
14/04/2020	<u>106</u>	202027	BRUXELLES	LOCATION CONTENEUR 13.04.2020	49,37		
<b>Total</b>					<b>49,37</b>		<b>49,37</b>
Période: de	01/07/2020		à	30/09/2020			
11/07/2020	<u>156</u>	203014	BRUXELLES	LOCATION CONTENEUR 06.07.2020	49,37		
<b>Total</b>					<b>49,37</b>		<b>49,37</b>
Période: de	01/10/2020		à	31/12/2020			
03/10/2020	<u>197</u>	204007	BRUXELLES	LOCATION CONTENEUR 28.09.2020	49,37		
<b>Total</b>					<b>49,37</b>		<b>49,37</b>
<b>Total</b>	<b>610540</b>				<b>197,48</b>		<b>197,48</b>
<b>Total</b>	<b>6105</b>				<b>1 633,49</b>		<b>1 633,49</b>
<b>6106</b>	<b>JARDINS</b>						
<b>610600</b>	<b>ENTRETIEN JARDIN</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de	01/04/2020		à	30/06/2020			
07/04/2020	<u>72</u>	202014	SYNAXIS SPRL	ENTRETIEN JARDIN 1T 2020	1 751,97		
<b>Total</b>					<b>1 751,97</b>		<b>1 751,97</b>
Période: de	01/07/2020		à	30/09/2020			
01/07/2020	<u>163</u>	203017	SYNAXIS SPRL	ENTRETIEN JARDIN 4T 2019	1 727,70		
16/07/2020	<u>153</u>	203010	SYNAXIS SPRL	ENTRETIEN JARDIN 2T 2020	1 751,97		
<b>Total</b>					<b>3 479,67</b>		<b>3 479,67</b>
Période: de	01/10/2020		à	31/12/2020			
07/11/2020	<u>214</u>	204023	KEMPENEER	ENTRETIEN TONDEUSE	382,01		
<b>Total</b>					<b>382,01</b>		<b>382,01</b>
<b>Total</b>	<b>610600</b>				<b>5 613,65</b>		<b>5 613,65</b>
<b>Total</b>	<b>6106</b>				<b>5 613,65</b>		<b>5 613,65</b>
<b>6107</b>	<b>ENTRETIEN BÂTIMENTS OCCUPANTS</b>						
<b>610700</b>	<b>ENTRETIEN ET PETITS TRAVAUX OCCUPANTS</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de	01/04/2020		à	30/06/2020			
30/04/2020	<u>104</u>	202029	CONCEPT AVENUE	ENTRETIEN TOITURES + AUVENTS	1 356,80		
<b>Total</b>					<b>1 356,80</b>		<b>1 356,80</b>
Période: de	01/10/2020		à	31/12/2020			
30/11/2020	<u>240</u>	204043	CONCEPT AVENUE	ENTRETIEN TOITURES + AUVENTS	1 356,80		
<b>Total</b>					<b>1 356,80</b>		<b>1 356,80</b>
<b>Total</b>	<b>610700</b>				<b>2 713,60</b>		<b>2 713,60</b>
<b>Total</b>	<b>6107</b>				<b>2 713,60</b>		<b>2 713,60</b>

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
<b>611</b>	<b>ENTRETIEN BATIMENT PROPRIETAIRES</b>						
<b>611100</b>	<b>RÉNOVATION</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de 01/07/2020 à 30/09/2020							
28/08/2020	<u>171</u>	203024	ELLA	HONORAIRES MISSION	10 972,50		
<b>Total</b>					<b>10 972,50</b>		<b>10 972,50</b>
<b>Total 611100</b>					<b>10 972,50</b>		<b>10 972,50</b>
<b>611101</b>	<b>RENOVATION CHAUFFERIE</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
13/01/2020	<u>10</u>	201012	LDECILLE SPRL	HONORAIRES ANALYSE POSE	1 452,00		
13/01/2020	<u>13</u>	201013	DIVERS	TFT FCT 201012 VERS FONDS	-1 452,00		
<b>Total</b>							
<b>Total 611101</b>							
<b>611102</b>	<b>DOSSIER P.E/P.U</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
01/01/2020	<u>25</u>	201023	HASTON CONSULT	REC.BRUXELLES ENVIRONNEMENT	9,30		
22/01/2020	<u>15</u>	201020	ELLA	HONORAIRES MISSION	3 918,75		
31/01/2020	<u>30</u>	201028	AXIS-ENGINEERING	HON. CONSEIL TECHNIQUE - VMC +	315,08		
05/03/2020	<u>49</u>	201045	ELLA	HONORAIRE DOSSIER DIVERS	3 918,75		
<b>Total</b>					<b>8 161,88</b>		<b>8 161,88</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
01/04/2020	<u>75</u>	202011	AXIS-ENGINEERING	HON. CONSEIL TECHNIQUE - VMC +	605,48		
20/04/2020	<u>100</u>	202025	DRYADES SPRL	HONORAIRE MISSION EXPERTISE	747,05		
<b>Total</b>					<b>1 352,53</b>		<b>1 352,53</b>
<b>Total 611102</b>					<b>9 514,41</b>		<b>9 514,41</b>
<b>611110</b>	<b>PRELEVEMENT FONDS RESERVE</b>			<b>IMPUTATIONS BILANTAIRES</b>			
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
22/01/2020	<u>22</u>	201021	DIVERS	TFT FACT. 201020 - HONORAIRES	-3 918,75		
05/03/2020	<u>51</u>	201044	DIVERS	TFT FACT .HONORAIRE DOSSIER	-3 918,75		
<b>Total</b>					<b>-7 837,50</b>		<b>-7 837,50</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
01/04/2020	<u>140</u>	202059	DIVERS	TFT FACT. HON. CONSEIL	-605,48		
20/04/2020	<u>141</u>	202060	DIVERS	TFT FACT. HONORAIRE MISSION	-747,05		
<b>Total</b>					<b>-1 352,53</b>		<b>-1 352,53</b>
Période: de 01/07/2020 à 30/09/2020							
28/08/2020	<u>173</u>	203025	DIVERS	TFT FACT. HONORAIRES MISSION	-10 972,50		
<b>Total</b>					<b>-10 972,50</b>		<b>-10 972,50</b>
<b>Total 611110</b>					<b>-20 162,53</b>		<b>-20 162,53</b>
<b>611400</b>	<b>PETITS TRAVAUX PROPRIETAIRES</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
01/01/2020	<u>6</u>	201003	CONCEPT AVENUE	REPARATION CHEMINEE TOITURE	2 035,20		
30/01/2020	<u>24</u>	201026	CONCEPT AVENUE	TRAVAUX CHAMBRE DE VISITE	1 408,74		
<b>Total</b>					<b>3 443,94</b>		<b>3 443,94</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
30/05/2020	<u>118</u>	202045	CONCEPT AVENUE	DEBOUCHAGE EXUTOIRES	527,88		
<b>Total</b>					<b>527,88</b>		<b>527,88</b>

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
<b>Total</b>	<b>611400</b>				<b>3 971,82</b>		<b>3 971,82</b>
<b>611401</b>	<b>PETITS TRAVAUX ASCENSEURS PROPRIETAIRES</b>			<b>QUOTITES ASCENSEUR ENTRETIEN ( 9115 )</b>			
Période: de	01/04/2020		à	30/06/2020			
24/06/2020	<u>129</u>	202054	KONE	REPL. CARTE EPROM	792,88		
<b>Total</b>					<b>792,88</b>		<b>792,88</b>
<b>Total</b>	<b>611401</b>				<b>792,88</b>		<b>792,88</b>
<b>611403</b>	<b>PETITS TRAVAUX CHAUFFAGE PROPRIETAIRES</b>			<b>QUOTITES CHAUFFAGE ( 9245 )</b>			
Période: de	01/07/2020		à	30/09/2020			
30/09/2020	<u>187</u>	203039	ISB CHAUFFAGE SA	REPLACEMENT BRULEUR	4 337,67		
<b>Total</b>					<b>4 337,67</b>		<b>4 337,67</b>
Période: de	01/10/2020		à	31/12/2020			
22/10/2020	<u>209</u>	204013	ENGIE SOLUTIONS	REPARATION CHAUDIERE	879,80		
<b>Total</b>					<b>879,80</b>		<b>879,80</b>
<b>Total</b>	<b>611403</b>				<b>5 217,47</b>		<b>5 217,47</b>
<b>611404</b>	<b>PETITS TRAVAUX JARDIN PROPRIETAIRES</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de	01/07/2020		à	30/09/2020			
01/07/2020	<u>162</u>	203016	SYNAXIS SPRL	TRAVAUX DE JARDINNAGE	6 449,30		
<b>Total</b>					<b>6 449,30</b>		<b>6 449,30</b>
<b>Total</b>	<b>611404</b>				<b>6 449,30</b>		<b>6 449,30</b>
<b>Total</b>	<b>611</b>				<b>16 755,85</b>		<b>16 755,85</b>
<b>6120</b>	<b>EAU</b>						
<b>612000</b>	<b>REDEVANCE FIXE ET CONSOMMATION</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de	01/01/2020		à	31/03/2020			
01/01/2020	<u>91</u>	201060	VIVAQUA	CONSOM. EAU 27.06.19 - 25.09.19	1 832,67		
<b>Total</b>					<b>1 832,67</b>		<b>1 832,67</b>
Période: de	01/07/2020		à	30/09/2020			
09/07/2020	<u>155</u>	203008	VIVAQUA	CONSOM. EAU 14.12.19 - 29.06.20 1	6 806,53		
29/09/2020	<u>190</u>	203042	VIVAQUA	CONSOM. EAU 30.06.20 - 22.09.20	1 890,34		
<b>Total</b>					<b>8 696,87</b>		<b>8 696,87</b>
Période: de	01/10/2020		à	31/12/2020			
19/11/2020	<u>224</u>	204026	VIVAQUA	CONSO. EAU 23.09.20 - 16.11.2020	1 556,08		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	-13 606,50		
<b>Total</b>					<b>-12 050,42</b>		<b>-12 050,42</b>
<b>Total</b>	<b>612000</b>				<b>-1 520,88</b>		<b>-1 520,88</b>
<b>Total</b>	<b>6120</b>				<b>-1 520,88</b>		<b>-1 520,88</b>
<b>6121</b>	<b>ELECTRICITÉ</b>						
<b>612100</b>	<b>ELECTRICITÉ PARTIES COMMUNES</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de	01/01/2020		à	31/03/2020			
02/01/2020	<u>2</u>	201005	TOTAL	ELEC EAN 4161 01.01.2020 -	75,59		
02/01/2020	<u>4</u>	201007	TOTAL	ELEC EAN 4178 01.01.2020 -	739,81		
02/01/2020	<u>5</u>	201001	TOTAL	ELEC EAN 4185 01.01.2020 -	1 160,62		
<b>Total</b>					<b>1 976,02</b>		<b>1 976,02</b>
Période: de	01/04/2020		à	30/06/2020			
01/04/2020	<u>66</u>	202005	TOTAL	ELEC EAN4178 01.04.2020 -	739,81		
08/05/2020	<u>110</u>	202034	TOTAL	ELEC EAN4178 REG. 15.11.2018 -	-70,87		

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
08/05/2020	<u>112</u>	202036	TOTAL	ANNULATION ELEC EAN4178 REG.	74,18		
<b>Total</b>					<b>743,12</b>		<b>743,12</b>
Période: de	01/07/2020		à	30/09/2020			
09/07/2020	<u>152</u>	203007	TOTAL	ELEC EAN 4178 01.07.2020 -	711,94		
<b>Total</b>					<b>711,94</b>		<b>711,94</b>
Période: de	01/10/2020		à	31/12/2020			
03/10/2020	<u>201</u>	204003	TOTAL	ELEC EAN 4178 01.10.2020 -	711,94		
02/12/2020	<u>233</u>	204035	TOTAL	ELEC EAN 4178 REG. 18.11.2019 -	-103,01		
<b>Total</b>					<b>608,93</b>		<b>608,93</b>
<b>Total 612100</b>					<b>4 040,01</b>		<b>4 040,01</b>
<b>612110</b>	<b>ELECTRICITÉ ASCENSEURS</b>			<b>QUOTITES ASCENSEUR ENTRETIEN ( 9115 )</b>			
Période: de	01/04/2020		à	30/06/2020			
01/04/2020	<u>63</u>	202007	TOTAL	ELEC EAN4185 01.04.2020 -	1 160,62		
01/04/2020	<u>65</u>	202004	TOTAL	ELEC EAN4161 01.04.2020 -	75,59		
08/05/2020	<u>111</u>	202035	TOTAL	ELEC EAN4185 REG. 15.11.2018 -	-171,56		
08/05/2020	<u>113</u>	202037	TOTAL	ANNULATION ELEC EAN4185 REG.	176,79		
<b>Total</b>					<b>1 241,44</b>		<b>1 241,44</b>
Période: de	01/07/2020		à	30/09/2020			
09/07/2020	<u>149</u>	203004	TOTAL	ELEC EAN 4185 01.07.2020 -	1 116,87		
09/07/2020	<u>150</u>	203005	TOTAL	ELEC EAN 4161 01.07.2020 -	75,59		
<b>Total</b>					<b>1 192,46</b>		<b>1 192,46</b>
Période: de	01/10/2020		à	31/12/2020			
03/10/2020	<u>196</u>	204004	TOTAL	ELEC EAN 4185 01.10.2020 -	1 116,87		
03/10/2020	<u>199</u>	204006	TOTAL	ELEC EAN 4161 01.10.2020 -	75,59		
02/12/2020	<u>232</u>	204034	TOTAL	ELEC EAN 4185 REG. 18.11.2019 -	-265,44		
02/12/2020	<u>234</u>	204033	TOTAL	ELEC EAN 4161 REG. 18.11.2019 -	-10,17		
<b>Total</b>					<b>916,85</b>		<b>916,85</b>
<b>Total 612110</b>					<b>3 350,75</b>		<b>3 350,75</b>
<b>Total 6121</b>					<b>7 390,76</b>		<b>7 390,76</b>
<b>6123</b>	<b>MAZOUT</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de	01/01/2020		à	31/03/2020			
09/01/2020	<u>9</u>	201010	CALPAM	LIVRAISON DU 09.01.2020 - 8510 L	5 739,91		
28/01/2020	<u>23</u>	201025	CALPAM	LIVRAISON DU 28.01.2020 - 6222 L	3 745,71		
13/02/2020	<u>33</u>	201033	CALPAM	LIVRAISON DU 13.02.2020 - 4548 L	2 599,27		
11/03/2020	<u>53</u>	201049	CALPAM	LIVRAISON DU 11.03.2020 - 7128 L	3 069,00		
<b>Total</b>					<b>15 153,89</b>		<b>15 153,89</b>
Période: de	01/04/2020		à	30/06/2020			
01/04/2020	<u>73</u>	202010	CALPAM	LIVRAISON DU 30.03.2020 - 4455 L	1 756,94		
21/04/2020	<u>107</u>	202031	CALPAM	LIVRAISON DU 21.04.2020 - 3648 L	1 312,00		
19/05/2020	<u>115</u>	202042	CALPAM	LIVRAISON DU 19.05.2020 - 3816 L	1 322,55		
<b>Total</b>					<b>4 391,49</b>		<b>4 391,49</b>
Période: de	01/07/2020		à	30/09/2020			
10/07/2020	<u>160</u>	203013	CALPAM	LIVRAISON DU 10.07.2020 - 4242 L	1 861,32		
11/09/2020	<u>184</u>	203035	CALPAM	LIVRAISON DU 11.09.2020 - 4082 L	1 541,19		
<b>Total</b>					<b>3 402,51</b>		<b>3 402,51</b>

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
19/10/2020	<u>208</u>	204012	CALPAM	LIVRAISON DU 20.10.2020 - 5495 L	2 232,92		
19/11/2020	<u>223</u>	204027	CALPAM	LIVRAISON DU 19.11.2020 - 6 316 L	2 567,29		
07/12/2020	<u>236</u>	204041	CALPAM	LIVRAISON DU 07.12.2020 - 3 650 L	1 611,71		
22/12/2020	<u>248</u>	204050	CALPAM	LIVRAISON DU 22.12.20 - 5 408 L	2 537,83		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	-37 464,69		
<b>Total</b>					<b>-28 514,94</b>		<b>-28 514,94</b>
<b>Total 612320</b>					<b>-5 567,05</b>		<b>-5 567,05</b>
<b>Total 6123</b>					<b>-5 567,05</b>		<b>-5 567,05</b>
<b>6130 HONORAIRES</b>							
<b>613000 HONORAIRES SYNDICS QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>							
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
20/01/2020	<u>14</u>	201017	HASTON CONSULT	HONORAIRES SYNDIC 1T2020	4 956,44		
<b>Total</b>					<b>4 956,44</b>		<b>4 956,44</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
01/04/2020	<u>60</u>	202008	HASTON CONSULT	HONORAIRES SYNDIC 2T 2020	4 956,44		
<b>Total</b>					<b>4 956,44</b>		<b>4 956,44</b>
Période: de 01/07/2020 à 30/09/2020							
14/07/2020	<u>154</u>	203009	HASTON CONSULT	HONORAIRES SYNDIC 3T 2020	4 956,44		
<b>Total</b>					<b>4 956,44</b>		<b>4 956,44</b>
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
01/10/2020	<u>193</u>	204001	HASTON CONSULT	HONORAIRES SYNDIC 4T 2020	4 956,44		
<b>Total</b>					<b>4 956,44</b>		<b>4 956,44</b>
<b>Total 613000</b>					<b>19 825,76</b>		<b>19 825,76</b>
<b>613010 HONORAIRES AVOCATS QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>							
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
01/10/2020	<u>194</u>	204002	IURIS	HONORAIRES AVOCATS - KONE	855,87		
01/10/2020	<u>213</u>	204015	IURIS	LITIGE - NOBILE	2 006,53		
06/10/2020	<u>200</u>	204010	IURIS	LITIGE MARTINEZ- DESSI	955,32		
31/12/2020	<u>269</u>	204065	DIVERS	DOSSIER LITIGE LACOST	218,17		
31/12/2020	<u>270</u>	204009	DIVERS	DOSSIER LITIGE GILLAR	932,83		
31/12/2020	<u>271</u>	204008	DIVERS	DOSSIER LITIGE AHOMBI	320,00		
31/12/2020	<u>272</u>	204045	DIVERS	DOSSIER LITIGE NOBILE	-550,07		
<b>Total</b>					<b>4 738,65</b>		<b>4 738,65</b>
<b>Total 613010</b>					<b>4 738,65</b>		<b>4 738,65</b>
<b>Total 6130</b>					<b>24 564,41</b>		<b>24 564,41</b>
<b>614 ASSURANCES</b>							
<b>614700 FRAIS NON COUVERTS PAR ASSURANCES QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>							
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
28/02/2020	<u>42</u>	201040	CONCEPT AVENUE	REPARATION CHEMINEE SUITE	879,80		
28/02/2020	<u>43</u>	201041	CONCEPT AVENUE	INFILTRATIONS APPT. MME	1 621,80		
<b>Total</b>					<b>2 501,60</b>		<b>2 501,60</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
24/04/2020	<u>125</u>	202048	DIVERS	FRANCHISE SINSTRE DERUYCK	619,73		
<b>Total</b>					<b>619,73</b>		<b>619,73</b>



## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
Période: de 01/07/2020 à 30/09/2020							
30/09/2020	<u>191</u>	203043	CONCEPT AVENUE	REPARATION LOCALISEE	2 459,20		
<b>Total</b>					<b>2 459,20</b>		<b>2 459,20</b>
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
01/10/2020	<u>215</u>	204017	TEIXEIRA ANTUNES	SINISTRE NON COUVERT PAR	2 438,00		
<b>Total</b>					<b>2 438,00</b>		<b>2 438,00</b>
<b>Total 614700</b>					<b>8 018,53</b>		<b>8 018,53</b>
<b>614800</b>		<b>ASSURANCES</b>		QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )			
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
01/01/2020	<u>16</u>	201015	ARAG SE	ASSURANCE P.J 07.02.2020 -	803,58		
04/01/2020	<u>12</u>	201008	AG INSURANCE	ASSURANCE R.C + P.J 24.01.2020 -	121,91		
20/01/2020	<u>18</u>	201018	SARTON ASSOCIES &	ASSURANCE INCENDIE 27.02.2020 -	7 439,90		
19/02/2020	<u>48</u>	201047	SARTON ASSOCIES &	ASS. TOUS RISQUE - CHANTIER	102,86		
<b>Total</b>					<b>8 468,25</b>		<b>8 468,25</b>
<b>Total 614800</b>					<b>8 468,25</b>		<b>8 468,25</b>
<b>Total 614</b>					<b>16 486,78</b>		<b>16 486,78</b>
<b>615</b>		<b>CONCIERGERIE</b>		QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )			
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
12/01/2020	<u>17</u>	201016	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE JANVIER	81,29		
12/02/2020	<u>32</u>	201032	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE FEVRIER	81,31		
10/03/2020	<u>52</u>	201048	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE MARS	83,77		
<b>Total</b>					<b>246,37</b>		<b>246,37</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
09/04/2020	<u>102</u>	202021	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE AVRIL	83,77		
09/05/2020	<u>121</u>	202040	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE MAI	80,49		
09/06/2020	<u>131</u>	202051	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE JUIN	80,76		
<b>Total</b>					<b>245,02</b>		<b>245,02</b>
Période: de 01/07/2020 à 30/09/2020							
09/07/2020	<u>159</u>	203012	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE JUILLET	86,49		
09/08/2020	<u>166</u>	203019	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE AOUT	84,45		
09/09/2020	<u>180</u>	203033	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE	82,13		
<b>Total</b>					<b>253,07</b>		<b>253,07</b>
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
09/10/2020	<u>211</u>	204011	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE	94,93		
09/11/2020	<u>221</u>	204025	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE	87,56		
09/12/2020	<u>241</u>	204044	PROXIMUS	TEL + INT CONCIERGERIE	80,49		
<b>Total</b>					<b>262,98</b>		<b>262,98</b>
<b>Total 615000</b>					<b>1 007,44</b>		<b>1 007,44</b>
<b>615100</b>		<b>ELECTRICITÉ</b>		QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )			
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
02/01/2020	<u>3</u>	201006	TOTAL	ELEC EAN 3973 01.01.2020 -	171,58		
<b>Total</b>					<b>171,58</b>		<b>171,58</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
01/04/2020	<u>64</u>	202006	TOTAL	ELEC EAN3973 01.04.2020 -	171,58		

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
<b>Total</b>					<b>171,58</b>		<b>171,58</b>
Période: de 01/07/2020 à 30/09/2020							
09/07/2020	<u>151</u>	203006	TOTAL	ELEC EAN 3973 01.07.2020 -	171,58		
<b>Total</b>					<b>171,58</b>		<b>171,58</b>
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
03/10/2020	<u>202</u>	204005	TOTAL	ELEC EAN 3973 01.10.2020 -	171,58		
02/12/2020	<u>235</u>	204032	TOTAL	ELEC EAN 3973 REG. 18.11.2019 -	-73,54		
<b>Total</b>					<b>98,04</b>		<b>98,04</b>
<b>Total 615100</b>					<b>612,78</b>		<b>612,78</b>
<b>Total 615</b>					<b>1 620,22</b>		<b>1 620,22</b>
<b>6160 FRAIS D'ADMINISTRATION PROPRIETAIRES</b>							
<b>616030 FRAIS D'ADMINISTRATION PROPRIETAIRE QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>							
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
31/01/2020	<u>21</u>	201022	HASTON CONSULT	CONSERVATION DES ARCHIVES	120,00		
18/03/2020	<u>54</u>	201050	HASTON CONSULT	DOCUMENTS SEPP	158,64		
31/03/2020	<u>82</u>	201058	BANQUE	FRAIS BANCAIRES	165,00		
<b>Total</b>					<b>443,64</b>		<b>443,64</b>
Période: de 01/04/2020 à 30/06/2020							
14/04/2020	<u>84</u>	202019	HASTON CONSULT	FRAIS TIMBRES + COPIES 2019	871,95		
29/05/2020	<u>122</u>	202046	DAREL	VERIF. ANNUELLE COMPTES 2019 -	847,00		
30/06/2020	<u>135</u>	202057	BANQUE	FRAIS BANCAIRES	30,37		
<b>Total</b>					<b>1 749,32</b>		<b>1 749,32</b>
Période: de 01/07/2020 à 30/09/2020							
30/09/2020	<u>204</u>	203045	BANQUE	FRAIS BANCAIRES	12,00		
<b>Total</b>					<b>12,00</b>		<b>12,00</b>
Période: de 01/10/2020 à 31/12/2020							
03/12/2020	<u>226</u>	204029	BANQUE	FRAIS BANCAIRES	12,28		
18/12/2020	<u>245</u>	204048	HASTON CONSULT	FRAIS EXTRAITS BANCAIRES 2020	20,00		
18/12/2020	<u>246</u>	204047	HASTON CONSULT	FRAIS IMPRESSION FACTURES	50,00		
<b>Total</b>					<b>82,28</b>		<b>82,28</b>
<b>Total 616030</b>					<b>2 287,24</b>		<b>2 287,24</b>
<b>Total 6160</b>					<b>2 287,24</b>		<b>2 287,24</b>
<b>619 FRAIS PRIVATIFS</b>							
<b>619000 FRAIS PRIVATIFS PROPRIETAIRES</b>							
Période: de 01/01/2020 à 31/03/2020							
01/01/2020	<u>93</u>	201064	DIVERS	CORRECTION IMPUTATION DE LA	-336,09		
01/01/2020	<u>93</u>	201064	DIVERS	CORRECTION IMPUTATION DE LA	336,09		
01/01/2020	<u>94</u>	201065	DIVERS	ANNULATION INDEMNITE DE	-25,23		
27/01/2020	<u>34</u>	201034	DIVERS	2 CLES + 1 TELECOMMANDE	175,94		
18/03/2020	<u>58</u>	201053	HASTON CONSULT	RENSEIGNEMENTS DONNES A	139,44		
18/03/2020	<u>59</u>	201054	HASTON CONSULT	RENSEIGNEMENTS DONNES A	139,44		
19/03/2020	<u>89</u>	201062	IURIS	HONORAIRES RECOUVREMENT	1 096,26		
19/03/2020	<u>90</u>	201063	IURIS	HONORAIRES RECOUVREMENT	751,24		
31/03/2020	<u>95</u>	201066	DIVERS	INDEMNITES DE RETARD DU	482,02		
31/03/2020	<u>95</u>	201066	DIVERS	INDEMNITES DE RETARD DU	150,79		
31/03/2020	<u>95</u>	201066	DIVERS	INDEMNITES DE RETARD DU	233,95		

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
31/03/2020	<u>95</u>	201066	DIVERS	INDEMNITES DE RETARD DU	26,11		
31/03/2020	<u>95</u>	201066	DIVERS	INDEMNITES DE RETARD DU	17,61		
31/03/2020	<u>95</u>	201066	DIVERS	INDEMNITES DE RETARD DU	15,90		
<b>Total</b>					<b>3 203,47</b>		<b>3 203,47</b>
Période: de		01/04/2020	à	30/06/2020			
01/04/2020	<u>67</u>	202003	HASTON CONSULT	FRAIS MISE EN DEMEURE POUR	8,23		
01/04/2020	<u>68</u>	202002	HASTON CONSULT	FRAIS MISE EN DEMEURE POUR	8,23		
01/04/2020	<u>69</u>	202001	HASTON CONSULT	FRAIS MISE EN DEMEURE POUR	9,44		
01/04/2020	<u>70</u>	202009	HASTON CONSULT	FRAIS MISE EN DEMEURE POUR	9,44		
04/05/2020	<u>114</u>	202038	DIVERS		-68,40		
04/05/2020	<u>114</u>	202038	DIVERS		68,40		
04/05/2020	<u>114</u>	202038	DIVERS		-1 613,25		
04/05/2020	<u>114</u>	202038	DIVERS		1 613,25		
15/05/2020	<u>124</u>	202047	DIVERS		-3 184,93		
15/05/2020	<u>124</u>	202047	DIVERS		3 184,93		
09/06/2020	<u>126</u>	202050	HASTON CONSULT	FRAIS 2EME RAPPEL 1T 2020	8,23		
<b>Total</b>					<b>43,57</b>		<b>43,57</b>
Période: de		01/07/2020	à	30/09/2020			
01/07/2020	<u>181</u>	203032	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 1T 2020	12,87		
01/07/2020	<u>181</u>	203032	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 1T 2020	12,87		
01/07/2020	<u>181</u>	203032	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 1T 2020	12,87		
01/07/2020	<u>181</u>	203032	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 1T 2020	12,87		
01/07/2020	<u>181</u>	203032	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 1T 2020	12,87		
17/07/2020	<u>189</u>	203037	DIVERS		124,27		
24/08/2020	<u>167</u>	203021	HASTON CONSULT	FRAIS 2EME RAPPEL 1T 2020	8,23		
24/08/2020	<u>167</u>	203021	HASTON CONSULT	FRAIS 2EME RAPPEL 1T 2020	8,23		
24/08/2020	<u>168</u>	203022	HASTON CONSULT	FRAIS 2EME RAPPEL 1T 2020	8,23		
24/08/2020	<u>168</u>	203022	HASTON CONSULT	FRAIS 2EME RAPPEL 1T 2020	8,23		
26/08/2020	<u>172</u>	203023	HASTON CONSULT	VENTE POUR P0251	139,44		
11/09/2020	<u>176</u>	203030	HASTON CONSULT	FRAIS MISE EN DEMEURE 2T 2020 -	8,23		
11/09/2020	<u>177</u>	203031	HASTON CONSULT	FRAIS 2EME RAPPEL 2T 2020	8,23		
14/09/2020	<u>182</u>	203034	DIVERS	02 CLES POUR - P0230	116,64		
30/09/2020	<u>188</u>	203040	DIVERS	01 TELECOMMANDE POUR " P0213"	72,60		
30/09/2020	<u>192</u>	203044	HASTON CONSULT	RENSEIGNEMENTS POUR VENTE	139,44		
30/09/2020	<u>205</u>	203046	DIVERS		-3 018,62		
30/09/2020	<u>205</u>	203046	DIVERS		3 018,62		
<b>Total</b>					<b>706,12</b>		<b>706,12</b>
Période: de		01/10/2020	à	31/12/2020			
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	50,00		
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		
04/11/2020	<u>212</u>	204016	HASTON CONSULT	FRAIS 1ER RAPPEL 2T 2020	12,87		
26/11/2020	<u>231</u>	204031	DIVERS	TELECOMMANDE POUR P0270	72,60		
02/12/2020	<u>227</u>	204036	HASTON CONSULT	VENTE POUR P0251	139,44		
02/12/2020	<u>228</u>	204038	HASTON CONSULT	VENTE POUR P0120	278,88		
07/12/2020	<u>238</u>	204040	TECHEM CALORIBEL	PLACEMENT REPARTITEUR - P0281	106,84		
07/12/2020	<u>251</u>	204052	DIVERS		-898,10		
07/12/2020	<u>251</u>	204052	DIVERS		898,10		
<b>Total</b>					<b>815,07</b>		<b>815,07</b>
<b>Total</b>	<b>619000</b>				<b>4 768,23</b>		<b>4 768,23</b>
<b>619100</b>	<b>FRAIS PRIVATIFS OCCUPANTS</b>						
Période: de	01/01/2020	à	31/03/2020				
01/01/2020	<u>19</u>	201014	DIVERS	ANNULATION FRAIS	-75,00		
<b>Total</b>					<b>-75,00</b>		<b>-75,00</b>
Période: de	01/07/2020	à	30/09/2020				
30/09/2020	<u>207</u>	203050	DIVERS	INDEM.	75,00		
30/09/2020	<u>207</u>	203050	DIVERS	INDEM.	150,00		
30/09/2020	<u>207</u>	203050	DIVERS	INDEM.	75,00		
30/09/2020	<u>207</u>	203050	DIVERS	INDEM.	150,00		
30/09/2020	<u>207</u>	203050	DIVERS	INDEM.	75,00		
30/09/2020	<u>207</u>	203050	DIVERS	INDEM.	75,00		
<b>Total</b>					<b>600,00</b>		<b>600,00</b>
Période: de	01/10/2020	à	31/12/2020				
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 175,65		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 587,64		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	810,94		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	560,18		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	654,56		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	985,25		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	644,11		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	732,18		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	307,92		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	377,11		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 368,11		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	762,61		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 167,84		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 250,50		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	394,65		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	314,36		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 782,85		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	509,75		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 610,17		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 546,56		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	2 034,43		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	3 600,40		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 602,56		

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	384,32		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	769,92		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	574,60		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	251,49		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	481,25		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	518,16		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	588,33		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	861,22		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 075,01		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	326,23		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	539,39		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	285,29		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	2 672,73		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	364,73		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	2 971,22		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	438,06		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	405,89		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	666,14		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	290,63		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	310,88		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	452,84		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 701,10		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 687,90		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	860,73		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	234,14		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 161,00		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 075,56		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 076,98		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 114,59		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	689,25		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	160,67		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 183,79		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	944,26		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 814,20		
31/12/2020	<u>250</u>	204051	DIVERS	DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	1 119,18		
31/12/2020	<u>253</u>	204054	DIVERS		980,10		
31/12/2020	<u>253</u>	204054	DIVERS		-980,10		
31/12/2020	<u>253</u>	204054	DIVERS		290,00		
31/12/2020	<u>253</u>	204054	DIVERS		-290,00		
31/12/2020	<u>254</u>	204055	DIVERS		799,52		
31/12/2020	<u>254</u>	204055	DIVERS		-799,52		
31/12/2020	<u>254</u>	204055	DIVERS		236,76		
31/12/2020	<u>254</u>	204055	DIVERS		-236,76		
31/12/2020	<u>255</u>	204056	DIVERS		378,30		
31/12/2020	<u>255</u>	204056	DIVERS		-378,30		
31/12/2020	<u>255</u>	204056	DIVERS		112,03		
31/12/2020	<u>255</u>	204056	DIVERS		-112,03		
31/12/2020	<u>256</u>	204057	DIVERS	INDEMNITES DE RETARDS -	86,74		
31/12/2020	<u>256</u>	204057	DIVERS	INDEMNITES DE RETARDS -	24,23		

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
31/12/2020	<u>256</u>	204057	DIVERS	INDEMNITES DE RETARDS -	25,76		
31/12/2020	<u>256</u>	204057	DIVERS	INDEMNITES DE RETARDS -	62,15		
31/12/2020	<u>256</u>	204057	DIVERS	INDEMNITES DE RETARDS -	6,55		
31/12/2020	<u>256</u>	204057	DIVERS	INDEMNITES DE RETARDS -	5,03		
31/12/2020	<u>256</u>	204057	DIVERS	INDEMNITES DE RETARDS -	21,75		
31/12/2020	<u>256</u>	204057	DIVERS	INDEMNITES DE RETARDS -	22,51		
31/12/2020	<u>256</u>	204057	DIVERS	INDEMNITES DE RETARDS -	41,44		
31/12/2020	<u>256</u>	204057	DIVERS	INDEMNITES DE RETARDS -	130,20		
31/12/2020	<u>257</u>	204059	DIVERS	INDEM.	75,00		
31/12/2020	<u>257</u>	204059	DIVERS	INDEM.	75,00		
<b>Total</b>					<b>56 408,37</b>		<b>56 408,37</b>
<b>Total</b>	<b>619100</b>				<b>56 933,37</b>		<b>56 933,37</b>
<b>Total</b>	<b>619</b>				<b>61 701,60</b>		<b>61 701,60</b>
<b>62</b>	<b>RÉMUNÉRATIONS- CHARGES SOCIALES ET</b>						
<b>620000</b>	<b>SALAIRES</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de	01/01/2020	à	31/03/2020				
26/01/2020	<u>31</u>	201027	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE JANVIER	1 779,70		
24/02/2020	<u>36</u>	201036	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE FEVRIER	1 704,03		
18/03/2020	<u>55</u>	201051	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE MARS	1 758,63		
<b>Total</b>					<b>5 242,36</b>		<b>5 242,36</b>
Période: de	01/04/2020	à	30/06/2020				
21/04/2020	<u>99</u>	202026	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE AVRIL	1 762,83		
22/05/2020	<u>120</u>	202043	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE MAI	1 742,62		
22/06/2020	<u>132</u>	202052	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE JUIN	1 762,83		
<b>Total</b>					<b>5 268,28</b>		<b>5 268,28</b>
Période: de	01/07/2020	à	30/09/2020				
17/07/2020	<u>157</u>	203015	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE JUILLET	1 789,44		
20/08/2020	<u>165</u>	203020	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE AOUT	553,60		
22/09/2020	<u>183</u>	203036	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE SEPTEMBRE	1 776,55		
<b>Total</b>					<b>4 119,59</b>		<b>4 119,59</b>
Période: de	01/10/2020	à	31/12/2020				
21/10/2020	<u>219</u>	204019	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE OCTOBRE	1 762,82		
19/11/2020	<u>259</u>	204060	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE NOVEMBRE	1 742,62		
17/12/2020	<u>260</u>	204061	DE SOUSA RIBEIRO	SALAIRE DECEMBRE	1 591,45		
<b>Total</b>					<b>5 096,89</b>		<b>5 096,89</b>
<b>Total</b>	<b>620000</b>				<b>19 727,12</b>		<b>19 727,12</b>
<b>621000</b>	<b>COTISATIONS PATRONALES POUR ASSURANCES SOCIALES</b>			<b>QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )</b>			
Période: de	01/01/2020	à	31/03/2020				
07/01/2020	<u>11</u>	201009	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES	2 762,58		
04/02/2020	<u>27</u>	201030	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES JANVIER	358,87		
04/03/2020	<u>50</u>	201046	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES FEVRIER	259,33		
<b>Total</b>					<b>3 380,78</b>		<b>3 380,78</b>
Période: de	01/04/2020	à	30/06/2020				
03/04/2020	<u>74</u>	202013	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES FEVRIER	-526,25		
06/04/2020	<u>87</u>	202017	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES JANVIER -	2 988,05		
06/04/2020	<u>88</u>	202018	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES MARS	328,55		

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
14/04/2020	<u>101</u>	202022	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES FEVRIER	526,25		
16/04/2020	<u>98</u>	202024	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES MARS	2 571,45		
04/05/2020	<u>108</u>	202032	SECUREX SEC	CHARGE SOCIALE AVRIL	347,90		
04/06/2020	<u>127</u>	202049	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES MAI	293,56		
<b>Total</b>					<b>6 529,51</b>		<b>6 529,51</b>
Période: de	01/07/2020	à	30/09/2020				
06/07/2020	<u>138</u>	203002	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES JUIN	2 938,89		
06/07/2020	<u>139</u>	203003	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES JUIN	328,54		
04/08/2020	<u>164</u>	203018	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES JUILLET	366,80		
04/09/2020	<u>178</u>	203028	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES JUIN	4,84		
04/09/2020	<u>179</u>	203029	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES AOUT	51,16		
30/09/2020	<u>198</u>	203049	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES SEPTEMBRE	2 029,38		
30/09/2020	<u>203</u>	203048	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES SEPTEMBRE	333,39		
<b>Total</b>					<b>6 053,00</b>		<b>6 053,00</b>
Période: de	01/10/2020	à	31/12/2020				
04/11/2020	<u>218</u>	204022	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES OCTOBRE	338,23		
04/12/2020	<u>239</u>	204042	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES NOVEMBRE	293,56		
17/12/2020	<u>244</u>	204046	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES DECEMBRE	212,52		
31/12/2020	<u>263</u>	204063	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES DECEMBRE	4,84		
31/12/2020	<u>264</u>	204064	SECUREX SEC	CHARGES SOCIALES 10 + 11 +	2 984,71		
<b>Total</b>					<b>3 833,86</b>		<b>3 833,86</b>
<b>Total 621000</b>					<b>19 797,15</b>		<b>19 797,15</b>
<b>623000</b>	<b>AUTRES FRAIS DE PERSONNEL</b>			QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )			
Période: de	01/01/2020	à	31/03/2020				
01/01/2020	<u>1</u>	201002	ALLIANZ	ASSURANCE ACCIDENTS TRAVAIL	566,75		
10/01/2020	<u>8</u>	201011	HASTON CONSULT	CADEAU CONCIERGE DE FIN	25,00		
25/02/2020	<u>40</u>	201039	ALLIANZ	ASSURANCE ACCIDENTS TRAVAIL	84,73		
<b>Total</b>					<b>676,48</b>		<b>676,48</b>
Période: de	01/04/2020	à	30/06/2020				
03/04/2020	<u>85</u>	202016	ATTENTIA	COTISATION SEPP 2020	193,36		
<b>Total</b>					<b>193,36</b>		<b>193,36</b>
<b>Total 623000</b>					<b>869,84</b>		<b>869,84</b>
<b>623001</b>	<b>REMPLACEMENT DE LA CONCIERGE</b>			QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )			
Période: de	01/07/2020	à	30/09/2020				
31/08/2020	<u>170</u>	203026	TOP CLEAN	REMP. CONCIERGE 10.08.20 -	751,71		
<b>Total</b>					<b>751,71</b>		<b>751,71</b>
<b>Total 623001</b>					<b>751,71</b>		<b>751,71</b>
<b>Total 62</b>					<b>41 145,82</b>		<b>41 145,82</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
<b>660000</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			QUOTITES COMMUNS APPARTEMENTS ( 9991 )			
Période: de	01/01/2020	à	31/03/2020				
31/03/2020	<u>83</u>	201059	DIVERS	BELFIUS-APPEL ECHEANCES REMB	21 060,16		
<b>Total</b>					<b>21 060,16</b>		<b>21 060,16</b>
Période: de	01/04/2020	à	30/06/2020				
30/06/2020	<u>136</u>	202058	DIVERS	BELFIUS-APPEL ECHEANCES REMB	21 182,62		
<b>Total</b>					<b>21 182,62</b>		<b>21 182,62</b>

## Factures par type de coûts

Date Fact	Pièce	Pc.Compt.	Fournisseur	Communication	Débit	Crédit	Solde
Période: de		01/07/2020	à	30/09/2020			
30/09/2020	<u>206</u>	203047	DIVERS	BELFIUS-APPEL ECHEANCES REMB	21 200,06		
<b>Total</b>					<b>21 200,06</b>		<b>21 200,06</b>
Période: de		01/10/2020	à	31/12/2020			
31/12/2020	<u>273</u>	204049	DIVERS	BELFIUS-APPEL ECHEANCES REMB	21 166,56		
<b>Total</b>					<b>21 166,56</b>		<b>21 166,56</b>
<b>Total 660000</b>					<b>84 609,40</b>		<b>84 609,40</b>
<b>Total 66</b>					<b>84 609,40</b>		<b>84 609,40</b>
<b>Total général</b>					<b>289 362,61</b>		<b>289 362,61</b>



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
DE L'ACP LA SOURCE**  
Avenue De Fré 139  
1180 Bruxelles  
Entreprise n° 0850.240.335  
Notre réf. : 2017

**COMPTES DU 01/01/20 AU 31/12/20**

établi le 14/03/21

par :

**DAREL sprl**  
Rue des Compagnons 33  
1030 Bruxelles  
TVA : 0444.004.731

**Gérard WOLF**  
02 880 00 45  
gerard.wolf@gmail.com  
Ingénieur civil électronicien et automaticien

Bruxelles, le 14 mars 2021

**DAREL sprl**

Rue des Compagnons 33  
1030 Bruxelles  
TVA : BE 0444.004.731

**Gérard WOLF**

02 880 00 45  
gerard.wolf@gmail.com  
Ingénieur civil électronicien et automaticien

Aux copropriétaires de  
l'ACP LA SOURCE  
Avenue De Fré 139  
1180 Bruxelles

Madame, Monsieur,

Concerne : ACP LA SOURCE  
Vérification des comptes 01/01/20 – 31/12/20

**PREAMBULE**

Vous nous avez désignés comme commissaire aux comptes de votre copropriété pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

Notre rapport comprend 14 points :

1. Planning
2. Transmission des informations
3. Cohérence de la comptabilité
4. Bilan
5. Comptes de fonds
6. Comptes de sinistres
7. Autres comptes généraux
8. Comptes des propriétaires
9. Comptes des fournisseurs
10. Factures d'entrée
11. Décomptes
12. Financiers
13. Honoraires
14. Conclusions

## 1. PLANNING

Clôture des comptes	31/12/20
Disponibilité des comptes complets et définitifs	03/02/21
Disponibilité des comptes définitifs souhaitée, au plus tard	23/02/21
Convocation en assemblée générale, au plus tard	15/03/21
Assemblée générale	30/03/21

Le dossier comptable a été disponible bien à temps. Le rapport pourra ainsi être joint, comme il est préférable, à la convocation en assemblée générale.

Pour information générale :

Nous souhaitons disposer du dossier au moins 3 semaines avant l'envoi de la convocation en assemblée générale. Ce délai permet de collecter tous les documents nécessaires, d'étudier le dossier, de demander des informations complémentaires, d'envoyer un projet de rapport au syndic et de fournir le rapport définitif avant l'envoi de la convocation en assemblée générale.

## 2. TRANSFERT DES INFORMATIONS

Le syndic nous a transmis, comme demandé, la plupart des documents par voie informatique, y compris les extraits de comptes en banque. Nous avons fait enlever les factures d'achat par courrier express au bureaux du syndic.

Le syndic a répondu avec diligence à nos demandes d'informations complémentaires.

## 3. COHERENCE DE LA COMPTABILITE

### Programme comptable

Le syndic utilise un programme comptable en partie double, avec journaux et historiques. Ceci permet de tenir la comptabilité avec rigueur et de la vérifier efficacement.

### Ouverture des comptes de l'exercice

Les comptes du présent exercice doivent être ouverts avec un solde égal à celui du bilan de l'exercice précédent. Ceci est indispensable pour assurer la continuité des comptes au passage d'exercice.

### Correspondance balance d'ouverture / bilan exercice précédent

- la balance d'ouverture doit correspondre au bilan de l'exercice précédent
- le tableau ci-dessous indique les discordances éventuelles

Compte	bilan exercice précédent	balance d'ouverture	variation
Aucune discordance			

La balance d'ouverture correspond bien au bilan de l'exercice précédent.

Correspondance reports dans historique comptes généraux / balance d'ouverture

Les reports dans l'historique des comptes généraux correspondent bien à la balance d'ouverture.

Concordance bilan / historique des comptes généraux

- les soldes finaux des comptes dans l'historique des comptes généraux doivent correspondre au bilan de l'exercice
- le tableau ci-dessous indique les discordances éventuelles

Compte	bilan	solde dans historique	différence
491000 - recettes obtenues	0,00	-19.648,18	-19.648,18
493000 - recettes de transfert	0,00	19.647,97	19.647,97
Total			-0,21

C'est une particularité du logiciel OpenSyndic utilisé :

- ces 2 comptes sont générés automatiquement
- ils n'apparaissent pas au bilan
- ils s'équilibrent, à une différence d'arrondis près

Les soldes finaux des comptes dans l'historique des comptes généraux correspondent bien au bilan de l'exercice.

Correspondance balance propriétaires / bilan

La balance propriétaires correspond bien au compte propriétaires du bilan.

Correspondance balance fournisseurs / bilan

La balance fournisseurs correspond bien au compte fournisseurs du bilan.

Conclusion

La comptabilité est cohérente.

#### 4. BILAN

- la copropriété est gérée à frais réels, par décomptes trimestriels
- la situation comptable reçue est, comme il se doit, après centralisation du dernier décompte trimestriel

ACTIF	
174000 - fonds prêt Belfius	6.761,64
320000 - stock télécommandes	798,60
400000 - propriétaires	84.470,06
422000 - facturation charges emprunt	604.668,55
498001 - sinistre 18042 DDE B21-B11	4.722,80
550000 - compte dépôt 1	202.941,46
551000 - compte à vue	36.121,85
551001 - compte à vue Belfius	109,13
Total	940.594,09

PASSIF	
100000 - fonds de roulement	83.082,61
160000 - fonds de réserve	158.292,22
160100 - fonds de réserve chauffage	44.071,00
310000 - stock clés et badges	128,84
424000 - remb. emprunt	638.474,29
440000 - fournisseurs	16.453,44
499000 - compte d'attente	91,69
Total	940.594,09

Le bilan est équilibré et très propre. Il a été bien nettoyé depuis l'année passée.

#### 5. COMPTES DE FONDS

##### Equilibre fonds de réserve / compte d'épargne

160000 - fonds de réserve	158.292,22
160100 - fonds de réserve chauffage	44.071,00
Total fonds de réserve	202.363,22
- fonds de réserve appelé au dernier trimestre	-5.000,01
- 550000 - compte dépôt 1	-202.941,46
Total positif = manque de dépôt sur le compte d'épargne	-5.578,25
Total négatif = pas de manque de dépôt sur le compte d'épargne	

- les fonds de réserve sont, comme il se doit, entièrement déposés sur le compte de dépôt
- les fonds de réserve sont donc effectivement disponibles

Pour information, le code civil, Art. 577-8. § 4. 5 prescrit :

*Dans la mesure du possible, ces fonds doivent être intégralement placés sur divers comptes, dont obligatoirement un compte distinct pour le fonds de roulement et un compte distinct pour le fonds de réserve.*

#### Vérification de la trésorerie

Manque de dépôt sur le compte d'épargne	-5.578,25
- 551000 - compte à vue	-36.121,85
- 551001 - compte à vue Belfius	-109,13
+ Trésorerie minimum à conserver sur le compte à vue 1,5 mois de charges courantes sur base de 269.714,85	33.714,36
Total positif = manque de trésorerie	-8.094,87
Total négatif = pas de manque de trésorerie	

La trésorerie de la copropriété est juste suffisante.

#### Fonds de roulement

Fonds de roulement minimum pour gestion à frais réels et décomptes trimestriels : 4,5 mois de charges courantes sur base de 269.714,85	101.143,07
- fonds de roulement actuel	-83.082,61
Total positif = manque de fonds de roulement	18.060,46
Total négatif = pas de manque de fonds de roulement	

- le fonds de roulement est insuffisant
- la trésorerie de la copropriété est toutefois juste suffisante
- nous recommandons d'appeler 6.917,39 de fonds de roulement, pour l'amener à 90.000,00
- ceci permettra à la copropriété de disposer d'une garantie correspondant à 4,5 mois de charges vis-à-vis des propriétaires vendeurs débiteurs

## 6. COMPTES DE SINISTRE

Montant positif = débit = frais, versement indemnité au propriétaire

Montant négatif = crédit = indemnité reçue de l'assurance, frais non remboursés, franchise

En italiques, les remarques du syndic.

Compte	Solde	Remarques
498001 - sinistre 18042 DDE B21-B11	4.722,80	2020 - premier frais le 06/12/18 - le plus gros des frais fin 2019 - petits frais fin 2020 - <i>dossier en procédure judiciaire</i> - <i>en attente des conclusions de l'expert judiciaire</i>
		- les comptes sinistres sont parfaitement tenus

## 7. AUTRES COMPTES GENERAUX

Montant positif = débit

Montant négatif = crédit

En italiques, les remarques du syndic.

Compte	Solde	Remarques
310000 - stock clé et badges	-128,84	2020 - valeur du stock négative - <i>télécommandes prélevées dans le stock clefs</i> - <i>nous rectifions les stocks dans la comptabilité d'après le stock physique</i>
499000 - compte d'attente	-91,69	2019 - Le compte sert pour l'imputation provisoire de mouvements financier à affecter  - <i>versement ouvert perçu de l'ACP / Van Den Berg Clara</i> - <i>versement portant la seule référence VAN DEN BERG</i> - <i>ce montant ne correspond à aucun décompte/appel réclamé à un copropriétaire</i> - <i>s'il n'est pas possible d'identifier l'origine du versement, solder par le fonds de réserve</i>  2020 - toujours ouvert - <i>compte apuré en 2021 par transfert vers le fonds de réserve</i>
499002 - compte d'attente litige Lacoste  ==> 499001	0,00	2019 - solde 218,17 - <i>différence entre provision pour recouvrement dette LACOSTE et un versement reçu de la part de l'huissier Debray.</i>  2020 - soldé par mise en charges
499003 - compte d'attente litige Gillard  ==> 499002	0,00	2019 - solde 350,00 - <i>provision pour recouvrement dette GILLARD TAMARA</i>  2020 - compte soldé après diverses opérations
499004 - compte d'attente litige Tamara  ==> 499003	0,00	2019 - solde -109,77 - <i>versement reçu de l'huissier Debray pour recouvrement dette de GILLARD TAMARA.</i> - <i>comptes d'attente 499003 et 499004, concernant le même propriétaire, à regrouper</i>  2020 - soldé par le compte 499002 (ex 499003)

Le syndic a soldé la plupart des comptes d'attente.

## 8. COMPTES DES PROPRIETAIRES

### Situation globale de paiement

La situation ci-dessous est en fin d'exercice, avant dernier décompte.

Solde propriétaires	19.118,72
+ total propriétaires créiteurs	10.596,93
Total propriétaires créiteurs = arriérés de paiement	29.715,65
Charges courantes et appels de fonds	279.714,87
Arriérés en mois de charges + appels de fonds	1,3 mois

Globalement, l'arriéré de paiement est modéré.

### Propriétaires débiteurs de plus de 1.500,00

Examen détaillé des comptes débiteurs de plus de 2.500,00.

En italiques, les remarques du syndic

n°	Propriétaire	Arriérés	Remarque
001	Guevar	2.762,73	- décompte 3T20 du 30/09/20 impayé
011	Degand	1.532,57	
048	Vermeulen	4.243,68	- décompte 3T20 du 30/09/20 impayé
056	De Coster	1.644,49	
063	Ahombi	1.546,65	
077	Nobile	4.368,84	- arriéré au 04/09/20 : 1.399,90 - décompte 3T20 du 30/09/20 impayé
232	Leggeri	5.717,99	- décompte 3T20 du 30/09/20 impayé
	Total	21.816,95	

Aucun dossier n'est préoccupant.

### Propriétaires créiteurs

- le total des comptes créiteurs est assez important : 10.596,93.
- *il y a eu plusieurs ventes en 2020*
- *le solde de ces comptes étaient intégrés au 4ème trimestre 2020 avec le réajustement chauffage*
- *les propriétaires ont été remboursés après l'édition du décompte en 2021*

### Frais de recouvrement

rappel simple	12,87
rappel par recommandé	52,63
ouverture dossier avocat	168,42
suivi dossier avocat	168,42/an



Facturation des frais de rappel

- les frais de rappel et d'indemnité de retard ont été appliqués
- ils sont mis en charges via le compte "619000 - frais privatifs propriétaires" et apparaissent sur le décompte

Suivi des paiements

- le syndic a envoyé régulièrement des rappels
- il a facturé les indemnités de retard
- il a confié plusieurs dossiers à l'avocat
- le suivi des paiements est parfait

Tenue des comptes

La tenue des comptes est parfaite.

9. COMPTES DES FOURNISSEURSExamen détaillé des comptes fournisseurs

Montant positif = débit = paiement ou note de crédit

Montant négatif = facture ou remboursement du fournisseur

En italiques, les remarques du syndic.

Le n° de fournisseur est à précéder de 440.

N°	Fournisseur	Montant	Remarque
004	Haston Consult	37,89	- différence factures / paiements - <i>enregistré une O.D d'annulation de frais de rappel</i> - <i>remboursement à faire pour apurer le compte</i>
021	SGS	245,11	- paiement du 24/04/20 ouvert - facture encodée en 2021
141	Sobelcom	1.536,70	2019 - solde 1.536,70 - il manque la 12 <sup>e</sup> facture - payée, mais non enregistrée et non imputée sur compte 174000 - fonds prêt Belfius - facture demandée au fournisseur - facture reçue et intégrée dans 2T20 - reçu copie de facture, datée du 30/06/19  2020 - report de 2019 toujours ouvert - pas trouvé de facture de ce montant - <i>reçu la facture</i> - <i>encodée en 2021</i>
173	De Sousa	-31,00	2020 - -1.789,44 : facture du 17/0/20 - 1.798,44 : paiement du 24/07/20 - différence : 9,00  - nettoyage compte du 06/08/20 : -40,00 - nettoyage compte du 31/12/20 : -40,00 - fait double emploi

			- <i>apuré en 2021</i>
177	Ella	-10.972,50	2020 - facture du 28/08/20 impayée - facture bloquée - <i>reprend plusieurs postes de travaux différents</i> - <i>demandé facture détaillée</i> - <i>payé acompte de 5.000,00 en 2021</i>

#### Soldes en fin d'exercice

- à part les cas indiqués, le solde des comptes correspond aux dernières factures de l'exercice, encore à payer

#### Régularité des paiements

Les fournisseurs sont payés régulièrement.

#### Tenue des comptes

- le syndic a apuré plusieurs comptes
- il reste cependant encore un petit nombre d'anomalies
- les comptes sont très bien tenus
- ce serait parfait à condition de vérifier et apurer régulièrement les comptes, de façon à éliminer toute anomalie avant le contrôle des comptes

### 10. FACTURES D'ENTREE

Toutes les vérifications sous cette rubrique sont faites par coups de sonde sur 80 % des factures.

#### Examen détaillé de l'enregistrement des factures

En italiques, les remarques du syndic

N° fact.	Fournisseur	Montant	Remarque
203024	Ella	10.972,50	- facture manque dans le facturier - post it marqué : facture Ella bloquée - facture à me transmettre - reçue
204008	Divers	320,00	- intercalaire "saut de n°" - mais facture encodée - facture à me transmettre - reçue - document interne pour opération diverse par les achats
204009	Divers	932,83	- intercalaire "saut de n°" - mais facture encodée - facture à me transmettre - reçue - document interne pour opération diverse par les achats

#### Numérotation et classement des factures

- les factures sont parfaitement numérotées, sans saut ni doublon
- la numérotation est avec rupture à chaque trimestre
- la numérotation correspond à celle du journal des achats
- les factures sont parfaitement classées
- les factures et les notes de crédit suivent une numérotation commune
- elles sont classées ensemble, ce qui est cohérent

#### Correspondance facturier d'entrées / factures d'entrée

Les montants encodés correspondent parfaitement aux factures.

#### Application du taux de TVA 6 % sur les travaux de rénovation

Ce taux est correctement appliqué.

#### Vérification de la situation des entrepreneurs vis-à-vis de la sécurité sociale et des contributions. Article 30bis.

Pour information : la copropriété est solidairement responsable des dettes des entrepreneurs auxquels elle commande des travaux. Si l'entrepreneur n'est pas en règle, au paiement, le syndic est tenu de verser une retenue sur un compte de l'administration.

Le syndic doit donc vérifier la situation de l'entrepreneur avant de payer les factures. Cela se fait sur un site Internet. Une attestation est délivrée.

Le syndic juge de l'opportunité d'effectuer cette vérification selon l'importance de la facture et de sa connaissance du fournisseur.

Nous invitons de façon générale le syndic à agraffer cette attestation au moins aux factures de 5.000,00 € et plus TVAC. Nous pouvons ainsi vérifier que le syndic effectue cette vérification.

- l'attestation est agrafée à de nombreuses factures
- *nous procédons au contrôle pour toute facture de plus de 1.000,00 et pour tout nouveau fournisseur*

#### Opportunité, montant et imputation des factures

Nous ne sommes pas en mesure de vérifier l'opportunité, le montant et l'imputation des factures.

## 11. DECOMPTE

### Répartition des charges

Colonne du tableau ci-dessus	Explications
Total frais	- suivant document "récapitulatif des frais" - les frais sont : hors appels de fonds y compris frais privatifs y compris imputations bilantaires
Imputations bilantaires Trimestres	- suivant document "récapitulatif des frais", rubrique Q_99 imputation bilantaire
Imputations bilantaires Récapitulatif annuel	- dans le récapitulatif annuel, le total des imputations bilantaires n'est pas indiqué - les comptes de bilan concernés, 49XXXX sont en tête du document - nous avons calculé le total en dehors du rapport
A répartir	- total des frais - imputations bilantaires
Réparti	- normalement, nous utilisons le tableau de répartition - toutefois, il est erroné lorsque des frais privatifs sont appliqués à d'anciens propriétaires, qui ne participent pas à la répartition aux quotités - nous ne l'utilisons pas - nous avons établi le total des charges réparties d'après le compte "760000 - revenus exceptionnels"
Différence d'arrondis	- réparti - à répartir

Décompte	Total frais	Imputations bilantaires	A répartir	Réparti	Différence d'arrondis
1T20	81.993,23	2.824,63	79.168,60	79.168,40	-0,20
2T20	69.338,30	16.592,16	52.746,14	52.746,03	-0,11
3T20	72.135,32	-313,51	72.448,83	72.448,87	0,04
4T20	65.895,76	544,48	65.351,28	65.351,34	0,06
Total	289.362,61	19.647,76	269.714,85	269.714,64	-0,21
Récap. annuel	289.362,61	19.647,76			

- le total des 4 trimestres des 2 premières colonnes de montants correspondent avec le récapitulatif annuel
- les montants "répartir" et "réparti" correspondent, à une différence d'arrondis près

Délai d'émission des décomptes

décompte	date clôture	date décompte	jours après clôture
1T20	31/03/20	27/04/20	27
2T20	30/06/20	17/07/20	17
3T20	30/09/20	28/10/20	28
4T20	31/12/20	28/01/21	28

Les décomptes sont émis rapidement.

Appels de fonds

Suivant compte 160000 - fonds de réserve

Trimestre	Fonds réserve
1T20	5.000,01
2T20	0,00
3T20	0,00
4T20	5.000,01
Total	10.000,02

Gros travaux non financés par le fonds de réserve

Aucun	0,00
-------	------

Charges courantes

Charges à répartir	269.714,85
- gros frais privatifs	-0,00
- gros travaux non financés par le fonds de réserve	-0,00
- appels de fonds de réserve inclus dans les décomptes	-0,00
Charges courantes	269.714,85

Charges courantes + appels de fonds

Charges courantes	269.714,85
Appels de fonds de réserve	10.000,02
Charges courantes + appels de fonds	279.714,87

Financement des gros travaux

Les gros travaux ont été financés, comme il se doit, par prélèvements sur :

- les fonds de réserve
- ou sur le fonds prêt Belfius

Répartition des charges

- nous avons vérifié ci-dessus que les charges ont été, chaque trimestre, globalement correctement réparties
- nous n'avons pas vérifié le détail de la répartition ni l'imputation des charges

**12. FINANCIERS**

Nous vérifions ci-dessous que les soldes financiers de la comptabilité correspondent avec les extraits de compte, en début et en fin d'exercice.

	Compte à vue	Compte à vue
Banque	ING	Belfius
N° compte en banque	BE64...7952	BE12...0592
N° compte général	551001	551000
Solde initial svt bilan exercice précédent	77,97	100.598,05
Solde initial suivant extraits de compte	77,97	100.598,05
Date dernier extrait	30/12/19	30/12/19
N° dernier extrait	33	156
Solde final suivant bilan	109,13	36.121,85
Solde final suivant extraits de compte	109,13	36.121,85
Date dernier extrait	23/12/20	30/12/20
N° dernier extrait	18	162

	Livret d'épargne	Livret d'épargne
Banque	ING	Belfius
N° compte en banque	BE57...7835	BE05...5075
N° compte général	550001	550000
Solde initial svt bilan exercice précédent	56,75	132.555,77
Solde initial suivant extraits de compte	56,75	132.555,77
Date dernier extrait	30/12/19	30/12/19
N° dernier extrait	6	58
Solde final suivant bilan	0,00	202.941,46
Solde final suivant extraits de compte	0,00	202.941,46
Date dernier extrait	22/12/20	31/12/20
N° dernier extrait	5	45

Tous les montants correspondent.

Les 2 comptes ING ont été clôturés en 01/21

### 13. HONORAIRES DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'exercice 2020, nos honoraires s'établissent comme suit :

#### Prestations de base

- contrôle des comptes
- rédaction du rapport
- 800,00 €
- en urgence, supplément : 100,00 €

#### Prestations facultatives

- présentation verbale du rapport en l'assemblée générale
- réponses aux questions des propriétaires
- déplacement + présence en AG 45 mn : 190 €
- par 15 mn supplémentaires : 20,00 €
- déplacement sans présentation du rapport, pour quorum non atteint : 170 €

#### Travaux complémentaires

Les honoraires indiqués sont basés sur les travaux effectués pour le présent contrôle.

Les travaux complémentaires éventuels sont facturés au tarif de 75,00 €/h.

Ils s'appliquent par exemple dans les cas suivants :

- changement de logiciel comptable et/ou de syndic et/ou de comptable
- changement de logiciel et/ou de syndic en cours d'exercice, avec rédaction de 2 rapports
- nouvel emprunt, nouveau gros litige,...

Tous les prix sont hors TVA 21 %

## 14. CONCLUSIONS

### Tenue de la comptabilité

La comptabilité est très bien tenue.

Pour que ce soit parfait, il faudrait :

- vérifier et apurer régulièrement les comptes d'attente divers
- vérifier et apurer régulièrement les comptes fournisseurs

### Décisions à prendre en assemblée générale

Nous proposons que votre assemblée :

1. Approuve les comptes du 01/01/20 au 31/12/20
2. Approuve le bilan au 31/12/20
3. Décide d'appeler 6.917,39 de fonds de roulement, pour l'amener à 90.000,00, La copropriété disposera ainsi d'une garantie correspondant à 4,5 mois de charges vis-à-vis des propriétaires vendeurs débiteurs

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Gérard WOLF  
Gérant





**Résidence La Source**  
Avenue De Fré, 139  
1180 Bruxelles

22/11/21

Comparatif des offres de la rénovation du système de chauffage

LIBELLES	ABC Technics 10/10/21	ENGIE - EQUANS 17/11/21	DERIDDER 23/04/20	DAVANY 19/05/20
<b>FRAIS DE MAINTENANCE ANNUUEL HTVA</b>				
6.16.5 Contrat d'entretien chauffage	1 650,00€	2 540,83€	1 360,00€	350,00€
6.16.6 Contrat d'entretien détection gaz	299,52€	222,00€	280,00€	100,00€
<b>OPTIONS PRIVATIVES HTVA</b>				
6.16.1 Vannes thermostatiques DN 15	79,00€	79,90€	95,00€	103,00€
Vannes thermostatiques DN 20	85,00€	92,00€	95,00€	113,00€
Supplément bulbe à distance	12,00€	49,44€	18,00€	
Tarif horaire monteur	55,00€	57,00€	55,00€	45,00€
Tarif horaire technicien régulation	55,00€	52,00€	55,00€	45,00€
<b>POSTES COMPLEMENTAIRES A PREVOIR TVAC</b>				
Placement compteur gaz Sibelga	10 112,40 €	10 112,40 €	10 112,40 €	10 112,40 €
Solde mission Alain Sirre	2 420,00 €	2 420,00 €	2 420,00 €	2 420,00 €
<b>TOTAL TVAC Compléments</b>	<b>12 532,40 €</b>	<b>12 532,40 €</b>	<b>12 532,40 €</b>	<b>12 532,40 €</b>
<b>TOTAL TVAC Installation</b>	<b>151 185,11 €</b>	<b>151 346,08 €</b>	<b>168 540,77 €</b>	<b>173 021,73 €</b>
Remise Installation Cogénération	- 119 804,14 €	- 120 378,90 €	- 25 000,00 €	
<b>TOTAL GENERAL TVAC</b>	<b>43 913,37 €</b>	<b>43 499,58 €</b>	<b>156 073,17 €</b>	<b>185 554,13 €</b>
<b>TOTAL GENERAL INDEXE</b>	<b>43 913,37 €</b>	<b>43 499,58 €</b>	<b>167 778,66 €</b>	<b>199 470,69 €</b>
Loyer		3.200€/an		

<b>PRIMES ELIGIBLES EN 2022</b>	
Tubage commun	700,00 €
Remplacement chaudière	3 875,00 €
Remplacement vannes privées	30,00 € /vanne

Avenue de Fré, 139

1180 Uccle

**RÉSIDENCE « LA SOURCE »**

**RÈGLEMENT D'ORDRE  
INTÉRIEUR**

# TABLE DES MATIÈRES :

Article 1 : GENERALITES .....	3
Article 2 : ASPECT ESTHETIQUE .....	3
Article 2 bis: BOITES AUX LETTRES .....	4
Article 3 : ENTRETIEN.....	4
Article 4 : OCCUPATION DES PARTIES COMMUNES.....	4
Article 5 : CHARGES COMMUNALES .....	5
Article 6 : TERRASSES.....	5
Article 7 : ANIMAUX .....	Erreur ! Signet non défini.
Article 8 : ASCENSEURS.....	6
Article 9 : DECHETS MENAGERS ET POUBELLES.....	7
Article 10 : ACCES PORTE D'ENTREE .....	7
Article 11 : ACCES AUX APPARTEMENTS ET LOCAUX PRIVATIFS .....	8
Article 12 : ACCES PORTE DE GARAGE MOTORISEE.....	8
Article 13 : LOCAUX COMPTEURS.....	8
Article 14 : MORALITE.....	8
Article 15 : TRANQUILLITE.....	8
Article 16 : PROPRETE.....	9
Article 17 : PARKING ET GARAGE .....	10
Article 18 : CAVES	
Article 19	

## Article 1 : GENERALITES

Ce règlement d'ordre intérieur précise les détails de la vie en commun.  
Tout occupant doit en avoir connaissance (propriétaire et locataire).

La loi du 30 juin 1994 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives à la Copropriété précise à l'article 577-4 § 2 que « *S'il a été de conditions plus strictes fixées par un règlement d'ordre intérieur il peut être établi par acte sous seing privé* ».

La loi stipule également à l'article 577- 7 1er « Que » Sous réserve de conditions plus strictes fixées par le règlement de copropriété , l'assemblée générale décide :

- 1° à la majorité des deux –tiers des voix :
- a) *de toute modification aux statuts pour autant qu'elle ne concerne que la jouissance, l'usage ou l'administration des parties communes* ».

Les modifications devront figurer à leur date au livre des procès-verbaux des diverses assemblées générales et être, en outre, insérées dans un livre dénommé « LIVRE DE GERANCE », tenu à jour par le syndic et qui contiendra, dans un même contexte, le statut réel de l'immeuble, le règlement d'ordre intérieur et les modifications à l'un ou l'autre de ceux-ci.

Le livre de gérance sera communiqué, dans les quinze jours, par le syndic, à tous les copropriétaires, locataires et ayants droit, à la première installation dans le bâtiment.

En cas d'aliénation d'une partie de l'immeuble la partie qui aliène devra attirer l'attention du nouvel intéressé sur l'existence de ce livre de gérance et l'inviter à en prendre connaissance.  
Les propriétaires mettant leur bien en location devront annexer une copie du livre de gérance à leur bail et faire signer un accusé de réception de ce livre par leur locataire.

Le nouvel intéressé par le seul fait d'être propriétaire, locataire ou ayant droit d'une partie de l'immeuble est subrogé dans les droits et obligations résultant des prescriptions de ce livre de gérance et des décisions qui y sont consignées.

Il sera tenu de s'y conformer ainsi que ses ayants droit.  
Les membres du Conseil de Copropriété disposent de l'autorité officielle pour rappeler le respect du présent règlement à tout contrevenant et, éventuellement, pour en aviser le Syndic qui se chargera d'appliquer les sanctions arrêtées par l'Assemblée générale en cas de non-respect du ci-règlement.  
Dans l'intérêt de tous, nous vous engageons à vous conformer scrupuleusement aux clauses du règlement et au nom de tous, nous vous en remercions.

## Article 2 : ASPECT ESTHETIQUE

Les copropriétaires et occupants ne pourront mettre aux fenêtres et terrasses, ni enseignes, ni réclames, ni linge ni drapeaux et affiches ou autres objets quelconques, sauf les placards annonçant la mise en vente ou en location des locaux qui seront agréés par le syndic et qui devront être placés à l'endroit désigné par le syndic.

Si les occupants veulent mettre :

- 1) des rideaux ou stores aux fenêtres, ces derniers devront être de teinte blanche ou similaire;
- 2) des persiennes, et autres dispositifs de protection, ces derniers devront être du modèle agréé par l'assemblée générale, statuant à la majorité absolue des voix de tous les copropriétaires présents ou représentés au moment du vote.

Il sera permis d'apposer sur la porte d'entrée des appartements, une plaque de modèle et de dimensions admis par le syndic, indiquant le nom et la profession de l'occupant.

## **Article 2 bis: BOITES AUX LETTRES**

Chaque appartement ou bureau disposera d'une boîte aux lettres particulière, dans le hall d'entrée ; sur celles-ci pourront figurer le nom et la profession de son titulaire et le cas échéant l'étage où se trouve son local privatif ; ces inscriptions seront d'un modèle uniforme. Les plaquettes seront fournies par le syndic.

## **Article 3 : ENTRETIEN**

Les travaux d'entretien des parties privatives qui intéressent l'harmonie de l'immeuble devront être effectués par chaque propriétaire en temps utile, de manière à ce que l'immeuble conserve son aspect de soin et de bon entretien.

Ces travaux seront réalisés après que le syndic en ait donné l'accord (choix des matériaux, conformité d'aspect, date d'exécution, etc...). Le syndic pourra, le cas échéant, exiger qu'il y ait un accord préliminaire des copropriétaires lors d'une assemblée générale.

Les habitants doivent veiller à prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas détériorer les peintures et autres revêtements des halls, cages d'escaliers, cages d'ascenseurs et autres parties communes de l'immeuble. Ils doivent éviter d'abandonner des papiers et débris dans les parties communes, de même que sur les trottoirs et dans les jardins. Ils doivent veiller à ce que leurs visiteurs, leur personnel et leurs enfants respectent les mêmes règles de discipline et aviser immédiatement le Syndic de tout acte de vandalisme ou de mauvais gré qu'ils auraient vu se commettre dans la propriété.

## **Article 4 : OCCUPATION DES PARTIES COMMUNES**

Les parties communes, notamment le hall d'entrée, cages d'escalier et d'ascenseur et dégagements devront être maintenus libres en tous temps y compris les couloirs des caves.

Il ne pourra jamais y être accroché ou déposé quoi que ce soit (vélos, jouets d'enfants, parapluies, bottes ou tous objets privés). Il ne pourra de même y être effectué aucun travail quelconque. Les halls d'entrée ne pourront servir de salle d'attente pour les bureaux.

Les tapis, le linge et autres objets ne pourront pas être secoués à l'extérieur de l'

L'accès au toit de l'immeuble est formellement interdit, seul le Syndic ou son délégué, notamment dans certains cas le concierge, peuvent autoriser cet accès, entre autres aux personnes chargées d'y exécuter des travaux.

## **Article 5 : CHARGES COMMUNALES**

Les copropriétaires et leurs ayants droit devront satisfaire à toutes les charges et notamment, sans que cette énumération soit limitative, les charges de la commune, de police, de voirie, etc...

## **Article 6 : TERRASSES**

Les terrasses et balcons du bâtiment doivent être maintenus dans un état permanent de propreté; les résidents n'occupant pas leur appartement en permanence doivent procéder à un nettoyage régulier de leurs terrasses et balcons.

Il est interdit :

- d'y remiser des meubles autre que ceux de jardin (table, fauteuils, chaises) .
- d'y faire sécher du linge, aérer des vêtements, secouer des tapis, chamoisettes, etc.
- de jeter quoi que ce soit à l'extérieur : mégots de cigarettes, nourriture pour oiseaux : DANGER.
- de suspendre des bacs à fleurs aux balustrades ; uniquement côté intérieur, les bacs devront être bien
- de placer des antennes paraboliques sur les terrasses.

L'aspect extérieur de la terrasse ou du balcon ne pourra en aucun cas être modifié, notamment en ce qui concerne les peintures et les balustrades, sans décision préalable de l'assemblée générale.

Il est rappelé que l'entretien du revêtement des terrasses (réglages des dalles, nettoyage, rejointoiement, enlèvement des mousses, etc...) est privatif sauf si des travaux relatifs aux parties communes doivent être réalisés (étanchéité, structure, etc...).

Il est demandé avec insistance aux occupants ayant une terrasse de maintenir l'évacuation des eaux pluviales en parfait état de propreté.

### **ARTICLE 6 a :**

Il est strictement interdit de marcher sur les zones de jardin ( à l'avant et sur le côté de l'immeuble ).

La pelouse doit rester propre ,on ne doit abandonner ni cannettes ni papiers ni détrit.

Il est interdit d'y promener son chien ou d'y laisser jouer les enfants.  
Les occupants devront emprunter obligatoirement la partie dallée pour accéder à l'immeuble et s'engager à faire respecter cette disposition à leurs visiteurs.

## ARTICLE 7 : ANIMAUX

Les occupants de l'immeuble sont autorisés, à titre de simple tolérance, à posséder dans l'immeuble des petits animaux domestiques (chiens, chats, oiseaux, etc.) Les chiens et les chats ne pourront se trouver dans les parties communes sans être accompagnés, tenus en laisse ou dans les bras.

Si l'animal était source de nuisance par bruit, odeur ou autre, la tolérance pourra être retirée pour l'animal dont il s'agit par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des (deux /tiers) des voix présentes.

Dans le cas où la tolérance serait subrogée, le fait de ne pas se conformer à la décision de l'assemblée générale entraînera le contrevenant au paiement de dommages et intérêts, sans préjudice à toutes les sanctions à ordonner par voie judiciaire.

Conformément aux lois et règlements en vigueur, il est interdit de nourrir les animaux en liberté ( pigeons, renards, chats errants...)

Des sanctions conformes aux règlements communaux sur la voie publique seront appliquées

## Article 8 : ASCENSEURS

ATTENDRE L'ARRÊT COMPLET DE L'ASCENSEUR , NE PAS SE PLACER PRES DE LA PORTE, ETRE VIGILANT LORS DE TRANSPORT DE SACS ET DE VALISES, POUR EVITER LE BLOCAGE ET L'ARRÊT BRUTAL DE CELUI-CI : LES DEPANNAGES COÛTENT CHER A LA COPROPRIETE.

Conformément aux dispositions légales, l'usage des ascenseurs est interdit aux enfants de moins de 8 ans non accompagnés d'un adulte. Le(s) parent(s) ou le(s) personne(s) qui a (ont) la garde des enfants est (sont) seul(s) responsable(s) en cas d'accident survenu à la suite du non-respect de cette disposition.

L'usage des ascenseurs est interdit pour les emménagements et déménagements. Il est également interdit d'introduire dans les ascenseurs des voitures d'enfants, des vélos ou autres objets pouvant abîmer ou griffer les parois.

Les occupants doivent veiller à ne pas salir les ascenseurs. En cas de souillures faites par un occupant (ou par un membre de son ménage, une personne à son service ou un visiteur) dans les ascenseurs, l'occupant responsable est tenu à les faire disparaître immédiatement. A défaut, les frais de nettoyage seront portés à sa charge.



Les portes d'ascenseur ne peuvent jamais être bloquées en position ouverte notamment par le dépôt d'objets bloquants et l'évacuation de l'ascenseur doit se faire en un minimum de temps.

Les locataires respecteront scrupuleusement la charge maximale de l'ascenseur.

**L'emploi de l'ascenseur est formellement interdit en cas d'incendie.**

## **Article 9 : DECHETS MENAGERS ET POUBELLES**

Les occupants sont priés de déposer leurs déchets ménagers dans les différents containers mis à leur disposition d'après les directives de la commune (déchets ménagers, sacs bleu, papiers/cartons, verres) conformément aux règles dictées par l'Agence Bruxelles Propreté.

Les petites batteries ou piles usagées seront déposées chez les divers commerçants dans des boîtes prévues à cet effet.

Les encombrants, les plastiques non autorisés dans les sacs bleus, les bois, les métaux, etc... doivent être déposés dans le parc à conteneurs. Ceux-ci seront pris en charge par les résidents eux-mêmes.

En cas de gestion commune, chaque copropriétaire emballera correctement ses déchets ménagers dans un sac individuel avant de les déposer dans les containers poubelles mis à sa disposition dans le local prévu à cet effet.

Tout dépôt illicite sera sanctionné et les encombrants incriminés, éliminés d'office, tous frais à charge du contrevenant.

## **Article 10 : ACCES PORTE D'ENTREE**

Il est demandé aux occupants de la résidence de :

- veiller à ce que les portes d'accès à l'immeuble, des garages et intermédiaires entre les garages et les immeubles soient toujours soigneusement fermées ;
- ne jamais ouvrir la porte de rue au moyen de l'ouvre-porte sans s'être préalablement informé de l'identité du visiteur .
- Les portes d'entrée de l'immeuble **NE DOIVENT, EN AUCUN CAS, ETRE FERMEES A CLEF (QUESTION DE SECURITE : POUVOIR SORTIR EN CAS D'INCENDIE).**

Les occupants sont responsables des faits et gestes des personnes auxquelles ils permettent l'entrée.

En cas de perte ou de vol des clés des portes d'entrée de l'immeuble, le propriétaire ou l'occupant est tenu d'avertir immédiatement le concierge et le Syndic

## **Article 11 : ACCES AUX APPARTEMENTS ET LOCAUX PRIVATIFS**

Par mesure de sécurité et afin de pouvoir intervenir dans les appartements et autres locaux privés, les copropriétaires fourniront au syndic les noms, adresses et numéros de téléphone des personnes susceptibles de détenir les clés permettant l'accès aux biens privés ou qui sont prêtes à intervenir en cas de sinistre ou d'accident (fuite d'eau, de gaz, malaise d'un occupant, etc...).

## **Article 12 : ACCES PORTE DE GARAGE MOTORISEE**

Pour l'accès au garage, à l'entrée comme à la sortie, marquer un temps d'arrêt pour s'assurer de la bonne fermeture de la porte. L'arrêt, lors de l'entrée, doit se faire après l'endroit où se trouve la commande de sol d'ouverture automatique de la porte ; en effet, si l'arrêt est marqué avant cet endroit, la porte s'ouvrira une nouvelle fois lors de votre trajet vers votre emplacement.

Allumer les phares lors des déplacements dans le garage.

Se déplacer à vitesse réduite (maximum 5 km/h.).

## **Article 13 : LOCAUX COMPTEURS**

Le local des compteurs restera accessible afin de permettre à quiconque, en cas de panne, fuite ou autre problème technique, d'intervenir pour fermer ou couper l'alimentation d'eau ou d'électricité.

## **Article 14 : MORALITE**

Les copropriétaires, les locataires et autres occupants de l'immeuble devront toujours habiter l'immeuble bourgeoisement et honnêtement et en jouir suivant la notion juridique de « bon père de famille ».

## **Article 15 : TRANQUILLITE**

Les copropriétaires devront veiller à ce que la tranquillité de l'immeuble ne soit en aucun moment troublée par leur fait, celui des personnes de leur famille, de leur personnel, de leurs locataires, visiteurs ou clients.

Il devra donc apporter une attention particulière :

- à ne pas faire de travaux et à ne pas déplacer des meubles et objets durant la soirée et la nuit (soit entre 22 heures et 7 heures) ainsi que les dimanches et jours fériés ;
- à ce que les enfants dont il a la charge ou la garde n'utilisent pas de jeux bruyants, ne jouent pas dans les halls et les cages d'escalier. Cette interdiction est valable également sur la pelouse afin d'en éviter sa détérioration.

Les appareils de radio et de télévision, ainsi que les instruments de musique ne pourront en aucun cas occasionner des troubles aux voisins. A cet effet, les locataires sont tenus d'en réduire la puissance sonore avant 7 heures et après 22 heures.

Les locataires devront respecter le droit au calme des voisins.

Des normes en matière de bruit sont applicables partout en Région bruxelloise. Le non-respect de ces normes peut être dénoncé par l'IBGE ( Institut bruxellois de la gestion de l'environnement) et faire l'objet de poursuites judiciaires .

S'il est fait usage dans l'immeuble d'appareils produisant des parasites, ils devront être munis de dispositifs anti-parasites, de manière à ne pas troubler les réceptions radiophoniques et autres.

Il est interdit de faire des barbecues afin d'éviter toute incommodité provoquée par les odeurs de combustible.

Dans le cas où les nuisances seraient constatées et répétées après plusieurs avertissements, le contrevenant se verra contraint, avec l'accord de la majorité de l'assemblée générale, au paiement de dommages et intérêts, sans préjudice à toutes les sanctions à ordonner par voie judiciaire.

Eviter les bruits excessifs lors des allées et venues dans l'immeuble ( halls, cages d'escalier et parties communes, claquements des portes d'appartements et d'ascenseurs, talons sur les parquets et cuisines).

## Article 16 : PROPRETE

Il est interdit de :

- jeter des mégots de cigarettes par les terrasses ;
- de verser de la graisse à frites dans les évacuations d'eaux usées ;
- de fumer dans les parties communes (ascenseurs, hall, garage, etc...).

Il est demandé de :

- garder les emplacements de garage privatifs dans un bon état de propreté.

## Article 17 : PARKING EXTERIEUR ET GARAGES.

En vertu des exigences des services de police et des pompiers : celles-ci dictées par des considérations de sécurité élémentaire, le parking est interdit à l'entrée de l'immeuble ( stationnement d'urgence) le non – respect sera sanctionné d'une amende de 50 euros par jour : portée sur les charges )

Il est légalement interdit d'abandonner des véhicules non matriculés sur le territoire de la résidence

L'accès des garages est interdit aux personnes ne disposant pas d'un droit de jouissance dans la copropriété, sauf pour les véhicules chargés d'approvisionner la copropriété, ces derniers ne pouvant rester arrêtés que le temps nécessaire au chargement ou déchargement de personnes ou de marchandises.

Le syndic aura le droit de faire intervenir une dépanneuse aux frais des personnes en infraction par rapport aux règles édictées ci-dessus et entravant, par leur présence, la libre circulation des autres usagers, avec décharge de responsabilité pour le syndic, la responsabilité des dépanneurs pouvant seule être mise en cause.

L'IBGE interdit le stockage de documents, papiers, matières inflammables, de pneus.

Les garages sont destinés exclusivement aux véhicules.

Les portes d'accès vers les caves ainsi que celles vers les garages doivent, par mesure de sécurité, être fermées en permanence.

Les usagers des garages s'engagent à respecter les obligations suivantes :

- Stationner à l'emplacement qui leur est réservé, ce qui suppose l'interdiction de l'arrêt sur parties réservées à la circulation ou sur les autres emplacements ;
- Circuler à une vitesse maximum de dix kilomètres à l'heure ;
- Une fois le véhicule à l'arrêt, couper immédiatement le moteur et prendre toute disposition pour que l'intérieur du véhicule ne soit pas accessible à qui n'est pas détenteur de la clef ;
- Réparer les dégâts causés par lui-même ou par ses préposés ou par son véhicule, en ce compris le fait de souiller exagérément le sol par des taches d'huile ou de graisse ;
- Interdiction absolue d'actionner un avertisseur sonore ;
- Interdiction de laver ou de vidanger les véhicules et les motos
- Interdiction de laisser des produits inflammables sur place, la présence d'essence n'étant autorisée que dans le véhicule, soit dans le réservoir, soit dans un bidon de réserve situé dans le coffre ;
- Interdiction de donner des leçons de conduite automobile à l'intérieur de l'immeuble ;
- respecter la destination de "garage pour voiture automobile" ;
- Interdiction des véhicules L.P.G. ; Les propriétaires mettant leur bien en location devront attirer l'attention de cette interdiction à leurs locataires lors de l'établissement du bail ;
- Interdiction de brancher des appareils électriques sur le réseau des parties communes ;
- Interdiction de stocker des pneus dans le garage.
- Les bureaux du rez-de-chaussée : le grand bureau a droit à 2 places de parking, les plus petits à 1 place à condition de ne pas être propriétaire d'un garage.

- Les rues adjacentes ne nécessitent que le placement du disque de stationnement : le non-respect sera sanctionné d'une amende de 50 euros par jour (portés sur les charges) que l'on soit propriétaire ou locataire.
- **Gérer correctement les deux emplacements à l'entrée de l'immeuble. Si une personne bloque momentanément un autre véhicule, prière de bien vouloir mettre un mot incluant un numéro de téléphone et intervenir directement !**

## Article 18 : CAVES

Les caves, tant en rez-de-chaussée ou en sous-sol, ne peuvent servir de dépôt de produits dangereux et inflammables ou de marchandises périssables. En cas d'installation de frigos ou de congélateurs, d'un appareil électrique, d'un vélo électrique ou tout autre appareil rechargeable, il y a lieu de le déclarer au Syndic qui fera installer, aux frais de l'occupant, un compteur électrique de passage.

Les couloirs menant aux caves doivent être libres de tous objets.

## ARTICLE 19 : VENTE ET LOCATIONS

La vente ou la location de locaux privatifs ne pourra être annoncée qu'avec l'intervention du syndic à l'aide de placards dont il déterminera le type. Le syndic pourra exiger que les placards soient placés sur un panneau à front de rue et ceci à la charge de l'annonceur.

Les baux accordés contiendront l'engagement des locataires d'occuper les lieux en bon père de famille et de se conformer aux prescriptions du présent règlement dont ils devront reconnaître avoir pris connaissance.

En cas d'effraction grave dûment constatée, les baux pourront être résiliés à la demande de l'assemblée générale statuant à la simple majorité

## ARTICLE 20 : SANCTIONS ET INDEMNITES.

Déménagements et Emménagements : 70 euros

BUREAUX DU REZ-DE-CHAUSSEE : nombre maximum de voitures sur le parking extérieur 3 : sanction de : 50 euros par voiture et par jour au-delà de 3 voitures.


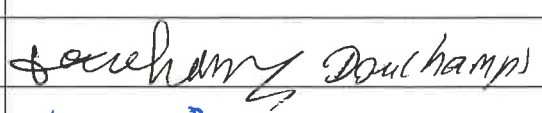

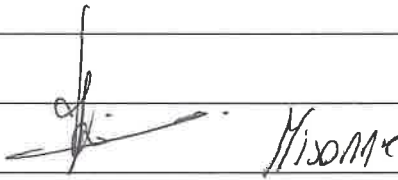


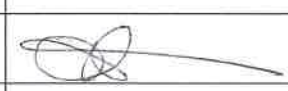


## Résidence La Source

Fournisseurs - Contrats d'entretien

Dénomination	Fournisseur	Téléphone	Fréquence	Durée	Echéance	Délai préavis
Ascenseur	KONE	02/730.92.11	1x/an	1 an	01-janv	3 mois
	AIB Vincotte	02/674.57.11	2x/an	3 ans		6 mois
Chauffagerie	ISB	02/533.26.42	1x/an	1 an	01-sept	
Adoucisseur						
Energie	Total	02 486 22 22		2 ans	31-déc-20	
	Total	02 486 22 22				
Mazout	Q8 Mazout	02/268.10.16	Liv auto	1 an	01-juin	3 mois
Relevé Compteur	Techem	02/529 63 12	NOVEMBRE	5 ans	janv-18	3 mois
Sécurité	Ansul	02/467.72.29	1x/an			
Porte garage						
Eclairage de secours	Temporale		2x/an			
Entretien	Jorge Salvado	0499/61.28.48				
Jardin	Synaxis	02/675.34.49	3x/an	1 an	16-août	
Vitres						
Toitures	Concept Avenue	0487/52.53.54	1x/an Juillet	1 an	01-03-19	3 mois
Ventilation						
Assurances	Allianz	0477/89 59 28				
R.C.	Ag Insurance	0477/89 59 28		3 ans	23-01-19	
P.J.	ARAG	0477/89 59 28				
Accident du travail	Allianz	0477/89 59 28		1 an	31-déc	
Ts risques chantier	HDI Global		Terrasses	2 ans	12-avr	
Ts risques chantier	HDI Global		Balcon	2 ans	12-avr	
Curage			1x/an (juin)			
Location de containers	Bruxelles-Propreté	0800/988.77	2x/semaine	indéterminée		3 mois

**RESIDENCE LA SOURCE**  
**Assemblée générale ordinaire du 25-11-2021**  
**Liste de présences**

titre	Nom	Part	P/R	Z	Signature
SPRL	1er octobre (c/o ZADUNAYSKI)	71			
	ACP LA SOURCE <del>XXXXXXXX</del>	✓	R	Z	Kesken A.
M et Mme	ADDUCI Matteo - Vikté	194		Z	
Madame	AHOMBI MONDALI Nenette	226			
Mme	BECHHOFF - JENET	65			
Monsieur	BOISACQ	118			
Monsieur	CASSAIGNE PATRICK GEORGE PAUL	220		Z	
Monsieur	CHARLAJIAN	357			
M et Mme	CLAIRBOIS - WITTMANN	155	R		<del>Dege</del> N. de Boixex
Monsieur	COLLART René	100	P		<del>Collart</del>
M et/ou Mme	DE COSTER - DEBEHAULT	228	P		<del>De Coster</del>
Mme	DE COSTER Josée	105			
Madame	de FROIDMONT Monique	185	H	Z	Florin
	DE RUYCK - ROSSEELS Rita	61	A		<del>Collart</del>
Madame	DERDELINCKX Joséphine	110		Z	
Monsieur	DESSI Laurent	79		Z	
Madame	DI VAIRA GIUSEPPINA	191			
Madame	DOUCHAMP Micheline	100	P		Douchamp
Mme	FABRY Francine	114			
M et Mme	FLAMME - FLORIN	209	P		<del>Flamin</del>
	Gestion Maes c/o srl Scofibel	124			
Melle	GILLARD Tamara	82			
SPRL	GUEVAR, LELUBRE, VANDERBORGHT	440			
M et/ou Mme	HOEBEKE-STOCKHEM	180		Z	
Monsieur	HUBLET Dimitri	78			
Monsieur	IBEKWE Samuel	252	R	Z	Florin
SPRL	IMMO NUOVA	74			
Madame	JANSSENS Nadine	204	R		<del>Janssens</del> Florin
M et/ou Mme	KIERKOWICZ	86			

titre	Nom	Part	P/R	Z	Signature
Monsieur	KONTOULIS PANAGIOTIS	<u>228</u>	R		 COLLART
Madame	KUNECKA Kinga	58			
Madame	LACOSTE Brigitte	<u>194</u>	R		 Douhamp
Monsieur	LARUELLE - MUNOZ CORREA	<u>118</u>	R		 Keckers
Mr	LEGGERI FABRICE JOEL ROGER	<u>363</u>		Z	
Monsieur	LOGIER - MASSON Yvan	104			
M et /ou Mme	LUCET FREDERIC - FAYE NENE	<u>383</u>		Z	
Madame	M.F. DESSI - LABIO	<u>77</u>		Z	
Madame	M.F. DESSI - LABIO - B21	<u>280</u>		Z	
Madame	MAES Anne Paule	148			
Madame	MAILIAN Valérie	273			
SPRL	MARC DEMARTIN & ASSOCIES	<u>215</u>	R		 Misonne
S.A	MICS PARTNERS	<u>112</u>	R		 Douhamp
Madame	MINERVA Anna Chantal	<u>108</u>		Z	
Monsieur	MISONNE Jacques	<u>363</u>	P		
Madame	NOBILE FRANCESCA	<u>345</u>			
M et/ou Mme	PENNEMAN de BOSSCHEYDE Isabelle	<u>114</u>		Z	
Monsieur	PIERAERTS JACQUES	<u>148</u>		Z	
M et /ou Mme	PONS - VERCAMMEN	<u>120</u>		Z	
Monsieur	PRAET	100			
Madame	RADMAN Maja	<u>230</u>		Z	
M et/ou Mme	RADU - LOGHIN	<u>228</u>		Z	
Madame	Sookanah	<u>177</u>	R		 Floxin
Madame	TSHIYOYO	264			
Monsieur	VAN DRIESSCHE Jacques	71			
Madame	VAN HENDE Georgette	<u>200</u>	R		 N. de Poitke
M et/ou Mme	VERMEULEN - DESMEDT	<u>558</u>	R	Z	 N. de Poitke
TOTAL		9991	56		
		%	%		
		ROTHIER - FERON 10 RZ			



PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom ... LARUELLE ..... Prénom ... MATTHIEU .....

Propriétaire de l'appartement / garage : ... 3E .....

Sis dans l'immeuble situé à : ... Avenue de Feu 1180 Bruxelles .....

**Donne par la présente pouvoir à (1) :**

Nom : ... LARUELLE ..... Prénom : ... JACQUES .....

Ou à

Nom : ... KESTENS ..... Prénom : ... BERNADETTE .....

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :  
..... Judi 25 novembre 2021 .....

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour.

(2) La présente ~~procuration~~ n'est pas générale. Ci-après les ~~instructions à respecter par mon mandataire~~ au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la ~~procuration est générale~~ pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes : .....

(1) Nom obligatoire sous peine de nullité

(2) Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile – parapher à côté (impératif)

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs **ne sont pas considérés** comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul **ne peut accepter plus de 3 procurations**
- **Par dérogation**, un propriétaire peut représenter **plus de 3 copropriétaires** si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

**Veillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.**

Fait à Gentle , le 11/11/2021  
(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »)

Bon Pour Pouvoir



PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom M<sup>me</sup> Sookanah Prénom Marie Sybille

Propriétaire de l'appartement / garage : B.31 + G.15  
Sis dans l'immeuble situé à : .....

**Donne par la présente pouvoir à (1) :**

Nom : M<sup>me</sup> Florin Prénom : Anne Marie

Ou à  
Nom : ..... Prénom : .....

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour.  
SOIT

(2) La présente procuration n'est pas générale. Ci-après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes : .....

(1) **Nom obligatoire sous peine de nullité**

(2) **Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile – parapher à côté (impératif)**

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs **ne sont pas considérés** comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul **ne peut accepter plus de 3 procurations**
- **Par dérogation**, un propriétaire peut représenter **plus de 3 copropriétaires** si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient **n'excède pas 10% du total des voix** affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

**Veillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.**

Fait à Uccle, le 22. M. 21

(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »)

V

PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom IBEKWE Prénom SAMUEL

Propriétaire de l'appartement / garage : A4  
Sis dans l'immeuble situé à : 139 AV. DE FRÈRE, 1180 UCCLE, BRUXELLES

**Donne par la présente pouvoir à (1) :**

Nom : FLORIN Prénom : Anne-Marie

Ou à  
Nom : ..... Prénom : .....

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :  
25 Novembre 2021 à 18 h.

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour.  
SOIT

(2) La présente procuration n'est pas générale. Ci-après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes : .....

(1) **Nom obligatoire sous peine de nullité**


(2) **Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile – parapher à côté (impératif)**

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs **ne sont pas considérés** comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul **ne peut accepter plus de 3 procurations**
- **Par dérogation**, un propriétaire peut représenter **plus de 3 copropriétaires** si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

**Veillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.**

Fait à Bruxelles, le 19 Novembre 2021  
(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »)  
"Bon pour pouvoir" 

**PROCURATION**

Je soussigné(e) (1) : Nom DE FRAIDYANT Prénom Joséphine

Propriétaire de l'appartement / garage : .....

Sis dans l'immeuble situé à : .....

**Donne par la présente pouvoir à (1) :**

Nom : THORIN Prénom : Geneviève

Ou à

Nom : ..... Prénom : .....

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour.  
SOIT

(2) La présente procuration n'est pas générale. Ci-après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes : .....

**(1) Nom obligatoire sous peine de nullité**

**(2) Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile – parapher à côté (impératif)**

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs **ne sont pas considérés** comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul **ne peut accepter plus de 3 procurations**
- **Par dérogation**, un propriétaire peut représenter **plus de 3 copropriétaires** si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

**Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.**

Fait à ....., le .....  
(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »)



V

PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom DEPARTIN Prénom Narc

Propriétaire de l'appartement / garage : "H.12" foyer de Groschenberg + cave "3" Parking "5" et "34" 2169  
Sis dans l'immeuble situé à : avenue de Fric 139, dit nommée "La Source" à 1180 Bruxelles

**Donne par la présente pouvoir à (1) :**

Nom : MISONNE Prénom : .....

Ou à

Nom : ..... Prénom : .....

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :  
25/11/2021

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour  
SOIT

(2) La présente procuration n'est pas générale. Ci-après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes : .....

- (1) Nom obligatoire sous peine de nullité
- (2) Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile – parapher à côté (impératif)

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs **ne sont pas considérés** comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul **ne peut accepter plus de 3 procurations**
- **Par dérogation**, un propriétaire peut représenter **plus de 3 copropriétaires** si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

**Veillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.**

Fait à Uccle, le 18 novembre 2021  
(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ») Bon pour Pouvoir

41EC ✓  
4ET/H42/1004

PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom JANSSENS Prénom Madine

Propriétaire de l'appartement / garage : 4ET/H42/1004  
Sis dans l'immeuble situé à : AVENUE de FEE 139 - 1180 Uccle

Donne par la présente pouvoir à (1) :

Nom : M. SOUVE Prénom : .....  
Ou à  
Nom : ..... Prénom : .....

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :  
25 novembre 2021

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour.

SOIT

(2) La présente procuration n'est pas générale. Ci-après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes : .....

(1) Nom obligatoire sous peine de nullité

(2) Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile – parapher à côté (impératif)

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs **ne sont pas considérés** comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul **ne peut accepter plus de 3 procurations**
- **Par dérogation**, un propriétaire peut représenter **plus de 3 copropriétaires** si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient **n'excède pas 10% du total des voix** affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

**Veillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.**

Fait à Bruxelles, le 22 novembre

Siège Social : GACHARD HOUSE - Rue Gachard 88 / bte 8 - 1050 Bruxelles - 3<sup>ème</sup> étage - accès par le 1<sup>er</sup> ascenseur

T.V.A. : 0880.187.005 - I.P.I.N° 505.729

Tel : 02/649 59 40

Profil : [www.hastonconsult.be](http://www.hastonconsult.be)

*[Signature]*

PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom .. ROTTHER-FERAN Prénom ... Isabelle

Propriétaire de l'appartement / garage : 32  
Sis dans l'immeuble situé à : Av. De Frel 139 à 1180 Uccle

**Donne par la présente pouvoir à (1) :**

Nom : MISOUVE Prénom : .....  
Ou à  
Nom : ..... Prénom : .....

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :  
25 novembre 2021 à 18h00

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour.  
SOIT

(2) La présente procuration n'est pas générale. Ci-après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes : .....

(1) Nom obligatoire sous peine de nullité

(2) Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile – parapher à côté (impératif)

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs **ne sont pas considérés** comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul **ne peut accepter plus de 3 procurations**
- **Par dérogation**, un propriétaire peut représenter **plus de 3 copropriétaires** si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

**Veillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.**

Fait à .. Auderghem .. le .. 16 novembre 2021 ..  
(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »)

*Bon pouvoir*  
*Isabelle*

PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom ...Vanhende..... Prénom ....Georgette.....

Propriétaire de l'appartement / garage : .....1er étage bte.12.....

Sis dans l'immeuble situé à : ...139 avenue de Fré.....

**Donne par la présente pouvoir à (1) :**

Nom : .....Decoster..... Prénom : .....Nicolas.....

Ou à

Nom : ..... Prénom : .....

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :

.....  
25/11/2021

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour.

SOIT

~~(2) La présente procuration n'est pas générale. Ci après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes :~~

**(1) Nom obligatoire sous peine de nullité**

**(2) Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile – parapher à côté (impératif)**

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, **à l'exclusion du syndic** ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs **ne sont pas considérés** comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul **ne peut accepter plus de 3 procurations**
- **Par dérogation**, un propriétaire peut représenter **plus de 3 copropriétaires** si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient **n'excède pas 10% du total des voix** affectées à l'ensemble des lots de la copropriété **(100% de l'immeuble)**.

**Veillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.**

Fait à .....Uccle....., le .....23/11/2021..... **BON POUR POUVOIR**  
(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »)





✓

**HASTON  
CONSULT**  
SRL  
ADMINISTRATION DE BIENS

PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom M.I.C.S. Pankovics Prénom représentée par  
De Ruyck Marie  
Propriétaire de l'appartement / garage : D4  
Sis dans l'immeuble situé à : Avenue De Foy, 139 1126 Bruxelles

Donne par la présente pouvoir à (1) :

Nom : Dove PLAMPS Prénom : MICHELLE  
Ou à  
Nom : ..... Prénom : .....

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :

..... 25/11/2021 .....

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour.  
SOIT

(2) La présente procuration n'est pas générale. Ci-après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes : .....

(1) Nom obligatoire sous peine de nullité

(2) Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile – parapher à côté (impératif)

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.


Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs **ne sont pas considérés** comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul ne peut accepter **plus de 3 procurations**
- **Par dérogation**, un propriétaire peut représenter **plus de 3 copropriétaires** si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient **n'excède pas 10% du total des voix** affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

**Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.**

Fait à Uccle....., le 23/11/2021.....  
(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »)

SIÈGE SOCIAL : GACHARD HOUSE – RUE GACHARD 88 / BTE B – 1050 BRUXELLES – 3<sup>ème</sup> ETAGE – ACCÈS PAR LE 1<sup>er</sup> ASCENSEUR  
T.V.A. : 0880 187 985 – LIEN : 505 728  
TÉL : 02 649 59 40  
EMAIL : ADMINISTRATION@HASTON.BE

*Bon pour pouvoir*  




PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom ... ACOÛTE ..... Prénom ... BRIGITTE .....

Propriétaire de l'appartement / garage : 2G + GARAGE .....  
Sis dans l'immeuble situé à : 139, QUAI DE FRE 1180 Uude .....

**Donne par la présente pouvoir à (1) :**

Nom : D. OUE HAMPS ..... Prénom : MICHELLE .....  
Ou à  
Nom : ..... Prénom : .....

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :  
25.11.2021 .....

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

~~(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour.~~  
~~SOIT~~ BIL.  
~~(2) La présente procuration n'est pas générale. Ci-après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes :~~

- (1) Nom obligatoire sous peine de nullité
- (2) Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile – parapher à côté (impératif)

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs **ne sont pas considérés** comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul **ne peut accepter plus de 3 procurations**
- **Par dérogation**, un propriétaire peut représenter **plus de 3 copropriétaires** si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

**Veillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.**

Fait à Bruxelles ....., le 25.11.2021 .....  
(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ») Bon pour pouvoir

Korolovitch

✓

**CONSULT**  
SRL  
ADMINISTRATION DE BIENS

PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom CLAIRBINS Prénom Jacques

Propriétaire de l'appartement / garage : A1  
Sis dans l'immeuble situé à : Rue de Tré 139 1120 Bruxelles

Donne par la présente pouvoir à (1) :

Nom : De Coster Prénom : Nicolas

Ou à  
Nom : Prénom :

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :  
27/11/2012

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour.  
SOIT

(2) La présente procuration n'est pas générale. Ci-après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes :

de tout partiel et ne soit en aucun cas l'usage des mandats, ordres et votes. Il a été question de la place par le mon appartement je suis 7 offusc !!!

(1) Nom obligatoire sous peine de nullité

(2) Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile -- parapher à côté (impératif)

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul ne peut accepter plus de 3 procurations
- Par dérogation, un propriétaire peut représenter plus de 3 copropriétaires si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.

Fait à Bruxelles le 17/11/2012  
(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »)

V

**HASTON**  
**CONSULT**  
SRL  
ADMINISTRATION DE BIENS

PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom De Ruyck Prénom Stef

Propriétaire de l'appartement / garage : H.A.T.  
Sis dans l'immeuble situé à : Avenue De Fée, 129 1160 Bruxelles

Donne par la présente pouvoir à (1) :

Nom : ~~De Collet~~ COLLART Prénom : René

Ou à  
Nom : ..... Prénom : .....

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :  
25/11/2021

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour.  
SOIT

(2) La présente procuration n'est pas générale. Ci-après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes : .....

- (1) Nom obligatoire sous peine de nullité
- (2) Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile – parapher à côté (impératif)

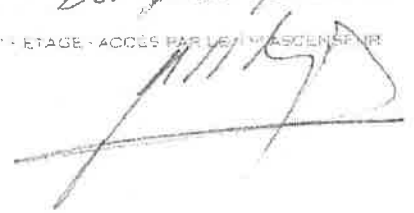
La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

- Cette loi du 02/06/2010 précise que :
- les abstentions, les votes nuls et blancs **ne sont pas considérés** comme des voix émises pour le calcul des majorités
  - Nul ne peut accepter plus de **3 procurations**
  - **Par dérogation**, un propriétaire peut représenter **plus de 3 copropriétaires** si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient **n'excède pas 10% du total des voix** affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.

Fait à Linkebeek, le 22/11/2021  
(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »)

*Bon pour pouvoir*



**Syndic Haston Consult**

---

**De:** Pierre PJ <jacques-paul@hotmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 25 novembre 2021 13:51  
**À:** Syndic Haston Consult  
**Objet:** RE: 139 RESIDENCE LA SOURCE RAPPEL AGO 25-11-2021 A 18 H00 + LIEN ZOOM

Madame,

Nous vous prions de mettre monsieur Nicolas De Coster en copie de la présente.

Nous donnons, Alexandra de Smedt, Pierre Vermeulen, propriétaires du penthouse A et B au 139, résidence la source, procuration à Monsieur De Coster Nicolas, propriétaire au 139 résidence la source, de nous représenter dans le cadre de la réunion de copropriété de la résidence la source du 25 novembre à 18 H00.

Fait à Sion, le 25 novembre 2021

Alexandra de Smedt, Pierre Vermeulen

---

**De :** Syndic Haston Consult <syndic@haston.be>  
**Envoyé :** jeudi 25 novembre 2021 06:42  
**À :** Pierre PJ <jacques-paul@hotmail.com>  
**Objet :** RE: 139 RESIDENCE LA SOURCE RAPPEL AGO 25-11-2021 A 18 H00 + LIEN ZOOM

Monsieur,

Effectivement, nous envoyons en copie cachée ( RGPD 2018).

Il s'agit probablement de Monsieur DE COSTER.

Toutefois, chaque propriétaire ne peut recevoir que 3 procuration ou représenter – de 10 % des quotités générales.

Il est donc possible de mettre un second nom au cas où.

Cordialement

ANNIKA DE BAETS  
ASSISTANTE DE M. DEBROUX

  
SRL  
ADMINISTRATION DE BIENS

GACHARD HOUSE  
RUE GACHARD 88 (3<sup>ÈME</sup> ÉTAGE)  
1050 BRUXELLES  
TÉL. : +32 2 649 59 40

BUREAUX OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H.  
PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE UNIQUEMENT LE MATIN.

HASTON CONSULT SRL ADMINISTRATION DE BIENS

PROCURATION

Je soussigné(e) (1) : Nom FAYE Prénom Néné

Propriétaire de l'appartement / garage : N°18 (2 et 3e étage) avec 1/2 local
Sis dans l'immeuble situé à : Avenue de Frie N°139, 1180 UCCLE

Donne par la présente pouvoir à (1) :

Nom : LUCET Prénom : FREDERIC
Ou à
Nom : / Prénom : /

A l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires qui se tiendra en date du :
25/11/2021

Avec l'ordre du jour qui m'a été communiqué, pour délibérer valablement, prendre part aux délibérations et aux votes, aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes et procès-verbaux et en général faire tout ce qui est nécessaire et utile à l'exécution du présent mandat promettant ratification.

(2) La présente procuration est générale, valable pour tous les points prévus à l'ordre du jour. SOIT

(2) La présente procuration n'est pas générale. Et après les instructions à respecter par mon mandataire au sujet des différents points repris à l'ordre du jour, étant entendu que la procuration est générale pour les points pour lesquels je ne donne pas les instructions suivantes :

- (1) Nom obligatoire sous peine de nullité
(2) Entourer le texte si option retenue et biffer la mention inutile - parapher à côté (impératif)

La loi du 30/06/1994 modifiée par la loi du 02/06/2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générale par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du syndic ou d'une personne employée par celui-ci ou au service de la copropriété. Le nom du porteur de la procuration doit obligatoirement être écrit par le mandataire sur celle-ci.

Cette loi du 02/06/2010 précise que :

- les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Nul ne peut accepter plus de 3 procurations
- Par dérogation, un propriétaire peut représenter plus de 3 copropriétaires si le total des voix qu'il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% de l'immeuble).

Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne soit nulle, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi.

Fait à UCCLE, le 17/11/2021
(signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »)

Bon pour pouvoir

[Signature]





VOTE N°	
Q 1	9991
2.2.2. Approbation du bilan au 31/12/2020.	

VOTE N°	
Q 1	9991
2.3. Budget	

VOTE N°	
Q 1	9991
2.4. Examen du fonds de roulement	

VOTE N°	
Q 1	9991
2.5.1. Souscription d'un nouveau contrat d'entretien pour le jardin	

VOTE N°	
Q 1	9991
2.5.2. Souscription d'un nouveau contrat d'entretien pour le curage	

Nom	Q 1	Q2	Vote				Vote				Vote				Vote				Vote											
			Oui	Non	Abs.	Bl.	Oui	Non	Abs.	Bl.	Oui	Non	Abs.	Bl.	Oui	Non	Abs.	Bl.	Oui	Non	Abs.	Bl.								
1er octobre (c/o ZADUNAYSKI)	71	71		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
FERON ROTHIER	10		v	0	10	0	0	v	0	10	0	0	v	0	10	0	0	v	0	10	0	0	v	0	10	0	0	0	0	0
ADDUCI Matteo - Vikité	194	186	v	0	194	0	0	v	0	194	0	0	v	0	194	0	0	v	0	194	0	0	v	0	194	0	0	0	0	0
AHOMBI MONDALI Nenetie	226	218		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
BECHHOFF - JENET	65	65		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
BOISACQ	118	110		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
CASSAIGNE PATRICK GEORGE PAUL	220	210	v	0	220	0	0	v	0	220	0	0	v	0	220	0	0	v	N	0	220	0	v	0	220	0	0	0	0	0
CHARLAJIAN	357	357		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
CLAIRBOIS - WITTMANN	155	155	v	0	155	0	0	v	0	155	0	0	v	0	155	0	0	v	0	155	0	0	v	0	155	0	0	0	0	0
COLLART René	100	100	v	0	100	0	0	v	0	100	0	0	v	0	100	0	0	v	0	100	0	0	v	0	100	0	0	0	0	0
DE COSTER - DEBEHAULT	228	228	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	0	0	0
DE COSTER Josée	105	97		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
de FROIDMONT Monique	185	185	v	0	185	0	0	v	0	185	0	0	v	0	185	0	0	v	0	185	0	0	v	0	185	0	0	0	0	0
DE RUYCK - ROSSEELS Rita	61	61	v	0	61	0	0	v	0	61	0	0	v	0	61	0	0	v	0	61	0	0	v	0	61	0	0	0	0	0
DERDELINCKX Joséphine	110	110	v	0	110	0	0	v	0	110	0	0	v	0	110	0	0	v	0	110	0	0	v	0	110	0	0	0	0	0
DESSI Laurent	79	71	v	0	79	0	0	v	0	79	0	0	v	0	79	0	0	v	0	79	0	0	v	0	79	0	0	0	0	0
DI VAIRA GIUSEPPINA	191	178		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
DOUCHAMP Micheline	100	100	v	0	100	0	0	v	0	100	0	0	v	0	100	0	0	v	0	100	0	0	v	0	100	0	0	0	0	0
FABRY Francine	114	106		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
FLAMME - FLORIN	209	200	v	0	209	0	0	v	0	209	0	0	v	0	209	0	0	v	0	209	0	0	v	0	209	0	0	0	0	0
Gestion Maes c/o srl Scobil	124	124		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
GILLARD Tamara	82	82		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
GUEVAR, LELUBRE, VANDERBORGH	440			0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
HOEBEKE-STOCKHEM	180	180	v	0	180	0	0	v	0	180	0	0	v	0	180	0	0	v	0	180	0	0	v	0	180	0	0	0	0	0
HUBLET Dimitri	78	78		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
IBEKWE Samuel	252	243	v	0	252	0	0	v	0	252	0	0	v	0	252	0	0	v	0	252	0	0	v	0	252	0	0	0	0	0
IMMO NUOVA	74	65		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
JANSSENS Nadine	204	195	v	0	204	0	0	v	0	204	0	0	v	0	204	0	0	v	0	204	0	0	v	0	204	0	0	0	0	0
KIERKOWICZ	86	86		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
KONTOULIS PANAGIOTIS	228	219	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	0	0	0
KUNECKA Kinga	58	58		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
LACOSTE Brigitte	194	185	v	0	194	0	0	v	0	194	0	0	v	0	194	0	0	v	0	194	0	0	v	0	194	0	0	0	0	0
LARUELLE - MUNOZ CORREA	118	118	v	0	118	0	0	v	0	118	0	0	v	0	118	0	0	v	0	118	0	0	v	0	118	0	0	0	0	0
LEGGERI FABRICE JOEL ROGER	363	350		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
LOGIER - MASSON Yvan	104	104		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
LUCET FREDERIC - FAYE NENE	383	375	v	0	383	0	0	v	0	383	0	0	v	0	383	0	0	v	0	383	0	0	v	0	383	0	0	0	0	0
M F DESSI - LABIO	357	335	v	0	357	0	0	v	0	357	0	0	v	0	357	0	0	v	0	357	0	0	v	0	357	0	0	0	0	0
MAES Anne Paule	148	130		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
MAILIAN Valérie	273	265		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
MARC DEMARTIN & ASSOCIES	215	200	v	0	215	0	0	v	0	215	0	0	v	0	215	0	0	v	0	215	0	0	v	0	215	0	0	0	0	0
MICS PARTNERS	112	112	v	0	112	0	0	v	0	112	0	0	v	0	112	0	0	v	0	112	0	0	v	0	112	0	0	0	0	0
MINERVA Anna Chantal	108	100	v	0	108	0	0	v	0	108	0	0	v	0	108	0	0	v	0	108	0	0	v	0	108	0	0	0	0	0
MISONNE Jacques	363	355	v	0	363	0	0	v	0	363	0	0	v	0	363	0	0	v	0	363	0	0	v	0	363	0	0	0	0	0
NOBILE FRANCESCA	335	325		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
PENNEMAN de BOSSCHEYDE Isabelle	114	114	v	0	114	0	0	v	0	114	0	0	v	0	114	0	0	v	0	114	0	0	v	0	114	0	0	0	0	0
PIERAERTS JACQUES	148	148	v	0	148	0	0	v	0	148	0	0	v	0	148	0	0	v	0	148	0	0	v	0	148	0	0	0	0	0
PONS - VERCAMMEN	120	111	v	0	120	0	0	v	0	120	0	0	v	0	120	0	0	v	0	120	0	0	v	0	120	0	0	0	0	0
PRAET	100	100		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0
RADMAN Maja	230	230	v	0	230	0	0	v	0	230	0	0	v	0	230	0	0	v	0	230	0	0	v	0	230	0	0	0	0	0
RADU - LOGHIN	228	219	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	v	0	228	0	0	0	0	



Nom	Q 1	Q5
1er octobre (c/o ZADUNAYSKI)	71	71
FERON ROTHIER	10	
ADDUCI Matteo - Vikté	194	186
AHOMBI MONDALI Nenetie	226	218
BECHHOFF - JENET	65	65
BOISACQ	118	110
CASSAIGNE PATRICK GEORGE PAUL	220	210
CHARLAJIAN	357	357
CLAIRBOIS - WITTMANN	155	155
COLLART René	100	100
DE COSTER - DEBEHAULT	228	228
DE COSTER Josée	105	97
de FROIDMONT Monique	185	185
DE RUYCK - ROSSEELS Rita	61	61
DERDELINCKX Joséphine	110	110
DÉSSI Laurent	79	71
DI VAIRA GIUSEPPINA	191	178
DOUCHAMP Micheline	100	100
FABRY Francine	114	106
FLAMME - FLORIN	209	200
Gestion Maes c/o srl Scofibel	124	124
GILLARD Tamara	82	82
GUEVAR, LELUBRE, VANDERBORGH	440	
HOEBEKE-STOCKHEM	180	180
HUBLET Dimitri	78	78
IBEKWE Samuel	252	243
IMMO NUOVA	74	65
JANSSENS Nadine	204	195
KIERKOWICZ	86	86
KONTOULIS PANAGIOTIS	228	219
KUNECKA Kinga	58	58
LACOSTE Brigitte	194	185
LARUELLE - MUNOZ CORREA	118	118
LEGGERI FABRICE JOEL ROGER	363	350
LOGIER - MASSON Yvan	104	104
LUCET FREDERIC - FAYE NENE	383	375
M F DESSI - LABIO	357	335
MAES Anne Paule	148	130
MAILIAN Valérie	273	265
MARC DEMARTIN & ASSOCIES	215	200
MICS PARTNERS	112	112
MINERVA Anna Chantal	108	100
MISONNE Jacques	363	355
NOBILE FRANCESCA	335	325
PENNEMAN de BOSSCHEYDE Isabelle	114	114
PIERAERTS JACQUES	148	148
PONS - VERCAMMEN	120	111
PRAET	100	100
RADMAN Maja	230	230
RADU - LOGHIN	228	219
Sookanah	177	169
TSHIYOYO	284	256
VAN DRIESSCHE Jacques	71	71
VAN HENDE Georgette	200	200
VERMEULEN - DESMEDT	553	535
ACP LA SOURCE	9	
TOTAL	9991	9245

VOTE N°  
Q 1 9991

3.1. Décharge au Conseil de Copropriété.

Vote			
Q 1	Q5	Non	Abst.
0	0	0	0
10	0	0	0
194	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
220	0	0	0
0	0	0	0
155	0	0	0
100	0	0	0
228	0	0	0
0	0	0	0
185	0	0	0
61	0	0	0
110	0	0	0
79	0	0	0
0	0	0	0
100	0	0	0
0	0	0	0
209	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
180	0	0	0
0	0	0	0
252	0	0	0
0	0	0	0
204	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
228	0	0	0
0	0	0	0
194	0	0	0
118	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
383	0	0	0
357	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
114	0	0	0
148	0	0	0
120	0	0	0
0	0	0	0
230	0	0	0
228	0	0	0
177	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
200	0	0	0
553	0	0	0
9	0	0	0
Total voix	6144	0	0
%	100,00	0,00	

VOTE N°  
Q 1 9991

3.2. Décharge à la commissaire aux comptes

Vote			
Q 1	Q5	Non	Abst.
0	0	0	0
10	0	0	0
194	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
220	0	0	0
0	0	0	0
155	0	0	0
100	0	0	0
228	0	0	0
0	0	0	0
185	0	0	0
61	0	0	0
110	0	0	0
79	0	0	0
0	0	0	0
100	0	0	0
0	0	0	0
209	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
180	0	0	0
0	0	0	0
252	0	0	0
0	0	0	0
204	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
228	0	0	0
0	0	0	0
194	0	0	0
118	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
383	0	0	0
357	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
114	0	0	0
148	0	0	0
120	0	0	0
0	0	0	0
230	0	0	0
228	0	0	0
177	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
200	0	0	0
553	0	0	0
9	0	0	0
Total voix	6144	0	0
%	100,00	0,00	

VOTE N°  
Q 1 9991

3.3. Décharge au syndic.

Vote			
Q 1	Q5	Non	Abst.
0	0	0	0
10	0	0	0
194	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
220	0	0	0
0	0	0	0
155	0	0	0
100	0	0	0
228	0	0	0
0	0	0	0
185	0	0	0
61	0	0	0
110	0	0	0
79	0	0	0
0	0	0	0
100	0	0	0
0	0	0	0
209	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
180	0	0	0
0	0	0	0
252	0	0	0
0	0	0	0
204	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
228	0	0	0
0	0	0	0
194	0	0	0
118	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
383	0	0	0
357	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
114	0	0	0
148	0	0	0
120	0	0	0
0	0	0	0
230	0	0	0
228	0	0	0
177	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
200	0	0	0
553	0	0	0
9	0	0	0
Total voix	6144	0	0
%	100,00	0,00	

VOTE N°  
Q 1 9991

4.1. Election du conseil de copropriété

Vote			
Q 1	Q5	Non	Abst.
0	0	0	0
10	0	0	0
194	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
220	0	0	0
0	0	0	0
155	0	0	0
100	0	0	0
228	0	0	0
0	0	0	0
185	0	0	0
61	0	0	0
110	0	0	0
79	0	0	0
0	0	0	0
100	0	0	0
0	0	0	0
209	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
180	0	0	0
0	0	0	0
252	0	0	0
0	0	0	0
204	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
228	0	0	0
0	0	0	0
194	0	0	0
118	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
383	0	0	0
357	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
114	0	0	0
148	0	0	0
120	0	0	0
0	0	0	0
230	0	0	0
228	0	0	0
177	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
200	0	0	0
553	0	0	0
9	0	0	0
Total voix	6144	0	0
%	100,00	0,00	

Vote page 7

VOTE N°  
Q 1 9991

4.2. Election du commissaire aux comptes.

Vote			
Q 1	Q5	Non	Abst.
0	0	0	0
10	0	0	0
194	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
220	0	0	0
0	0	0	0
155	0	0	0
100	0	0	0
228	0	0	0
0	0	0	0
185	0	0	0
61	0	0	0
110	0	0	0
79	0	0	0
0	0	0	0
100	0	0	0
0	0	0	0
209	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
180	0	0	0
0	0	0	0
252	0	0	0
0	0	0	0
204	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
228	0	0	0
0	0	0	0
194	0	0	0
118	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
383	0	0	0
357	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
114	0	0	0
148	0	0	0
120	0	0	0
0	0	0	0
230	0	0	0
228	0	0	0
177	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
200	0	0	0
553	0	0	0
9	0	0	0
Total voix	6144	0	0
%	100,00	0,00	



**VOTE N°**  
**Q 6** 9245  
  
7.2.Rénovation de la chaufferie  
7.2.5 Choix de l'adjudicataire

**VOTE N°**  
**Q 1** 9991  
7.3.1. Percement de la dalle du  
toit des parkings pour y installer le  
2ème extracteur et la ventilation  
complémentaire afin d'augmenter  
la ventilation mécanique des  
garages qui est insuffisante.

**VOTE N°**  
**Q 1** 9991  
7.3.2.Création d'un local poubelle  
avec parois et porte R.F

**VOTE N°**  
**Q 1** 9991  
7.3.3.Mandat à donner à Madame  
CREPIN de la société AXIS  
ENGINEERING SA pour finaliser le  
cahier des charges pour les points  
7.3.1 et 7.3.2.

**VOTE N°**  
**Q 1** 9991  
7.3.4.Proposition d'achat du  
parking de Madame FERON pour  
un budget de 25,000 €.

Nom	Q. 1	Q2	Vote			
			Oui	Non	Abst.	
1er octobre (c/o ZADUNAYSKI)	71	71	0	0	0	
FERON ROTHIER	10		0	0	0	
ADDUCI Matteo - Vikté	194	186	194	0	186	
AHOMBI MONDALI Nenetie	226	218	0	0	0	
BECHHOFF - JENET	65	65	0	0	0	
BOISACQ	118	110	0	0	0	
CASSAIGNE PATRICK GEORGE PAUL	220	210	220	0	0	
CHARLAJIAN	357	357	0	0	0	
CLAIRBOIS - WITTMANN	155	155	155	0	0	
COLLART René	100	100	100	0	0	
DE COSTER - DEBEHAULT	228	228	228	0	0	
DE COSTER Josée	105	97	0	0	0	
de FROIDMONT Monique	185	185	185	0	0	
DE RUYCK - ROSSEELS Rita	61	61	61	0	0	
DERDELINCKX Joséphine	110	110	0	0	0	
DESSI Laurent	79	71	71	0	0	
DI VAIRA GIUSEPPINA	191	178	0	0	0	
DOUCHAMP Micheline	100	100	100	0	0	
FABRY Francine	114	106	0	0	0	
FLAMME - FLORIN	209	200	200	0	0	
Gaston Maes c/o Sri Scolibel	124	124	0	0	0	
GILLARD Tamara	82	82	0	0	0	
GUEVAR, LELUBRE, VANDERBORGH	440		0	0	0	
HOEBEKE-STOCKHEM	180	180	180	0	0	
HUBLET Dimitri	78	78	0	0	0	
IBEKWE Samuel	252	243	243	0	0	
IMMO NUOVA	74	65	0	0	0	
JANSSENS Nadine	204	195	195	0	0	
KIERKOWICZ	86	86	0	0	0	
KONTOULIS PANAGIOTIS	228	219	219	0	0	
KUNECKA Kinga	58	58	0	0	0	
LACOSTE Brigitte	194	185	185	0	0	
LARUELLE - MUNOZ CORREA	118	118	118	0	0	
LEGGERI FABRICE JOEL ROGER	363	350	0	0	0	
LOGIER - MASSON Yvan	104	104	0	0	0	
LUCET FREDERIC - FAYE NENE	383	375	375	0	0	
M F DESSI - LABIO	357	335	335	0	0	
MAES Anne Paule	148	130	0	0	0	
MAILIAN Valérie	273	265	0	0	0	
MARC DEMARTIN & ASSOCIES	215	200	200	0	0	
MICS PARTNERS	112	112	112	0	0	
MINERVA Anna Chantal	108	100	100	0	0	
MISONNE Jacques	363	355	355	0	0	
NOBILE FRANCESCA	335	325	0	0	0	
PENNEMAN de BOSSCHEYDE Isabelle	114	114	114	0	0	
PIERAERTS JACQUES	148	148	148	0	0	
PONS - VERCAMMEN	120	111	111	0	0	
PRAET	100	100	0	0	0	
RADMAN Maja	230	230	230	0	0	
RADU - LOGHIN	228	219	0	0	0	
Sookanah	177	169	169	0	0	
TSHIYOYO	264	256	0	0	0	
VAN DRIESSCHE Jacques	71	71	0	0	0	
VAN HENDE Georgette	200	200	200	0	0	
VERMEULEN - DESMEDT	553	535	535	0	0	
ACP LA SOURCE	9		0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>9991</b>	<b>9245</b>	<b>Total voix</b>	<b>4647</b>	<b>787</b>	<b>186</b>
			%	85,52	14,48	

Vote	Oui	Non	Abst.
10	0	0	
194	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
220	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
155	0	0	
100	0	0	
228	0	0	
0	0	0	
185	0	0	
61	0	0	
0	0	0	
79	0	0	
0	0	0	
100	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
180	0	0	
0	0	0	
252	0	0	
0	0	0	
194	0	0	
118	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
383	0	0	
357	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
215	0	0	
112	0	0	
108	0	0	
363	0	0	
0	0	0	
114	0	0	
148	0	0	
120	0	0	
0	0	0	
230	0	0	
0	0	0	
177	0	0	
0	0	0	
200	0	0	
553	0	0	
9	0	0	
<b>Total voix</b>	<b>5658</b>	<b>0</b>	<b>148</b>
%	100,00	0,00	

Vote	Oui	Non	Abst.
10	0	0	
194	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
220	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
155	0	0	
100	0	0	
228	0	0	
0	0	0	
185	0	0	
61	0	0	
0	0	0	
79	0	0	
0	0	0	
100	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
180	0	0	
0	0	0	
252	0	0	
0	0	0	
194	0	0	
118	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
383	0	0	
357	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
215	0	0	
112	0	0	
108	0	0	
363	0	0	
0	0	0	
114	0	0	
148	0	0	
120	0	0	
0	0	0	
230	0	0	
0	0	0	
177	0	0	
0	0	0	
200	0	0	
553	0	0	
9	0	0	
<b>Total voix</b>	<b>5806</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
%	100,00	0,00	

Vote	Oui	Non	Abst.
10	0	0	
194	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
220	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
155	0	0	
100	0	0	
228	0	0	
0	0	0	
185	0	0	
61	0	0	
0	0	0	
79	0	0	
0	0	0	
100	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
180	0	0	
0	0	0	
252	0	0	
0	0	0	
194	0	0	
118	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
383	0	0	
357	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
215	0	0	
112	0	0	
108	0	0	
363	0	0	
0	0	0	
114	0	0	
148	0	0	
120	0	0	
0	0	0	
230	0	0	
0	0	0	
177	0	0	
0	0	0	
200	0	0	
553	0	0	
9	0	0	
<b>Total voix</b>	<b>5806</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
%	100,00	0,00	

Vote	Oui	Non	Abst.
10	0	0	
194	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
220	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
155	0	0	
100	0	0	
228	0	0	
0	0	0	
185	0	0	
61	0	0	
0	0	0	
79	0	0	
0	0	0	
100	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
180	0	0	
0	0	0	
252	0	0	
0	0	0	
194	0	0	
118	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
383	0	0	
357	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
215	0	0	
112	0	0	
108	0	0	
363	0	0	
0	0	0	
114	0	0	
148	0	0	
120	0	0	
0	0	0	
230	0	0	
0	0	0	
177	0	0	
0	0	0	
200	0	0	
553	0	0	
9	0	0	
<b>Total voix</b>	<b>5806</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
%	100,00	0,00	

Vote	Oui	Non	Abst.
10	0	0	
194	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
220	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
155	0	0	
100	0	0	
228	0	0	
0	0	0	
185	0	0	
61	0	0	
0	0	0	
79	0	0	
0	0	0	
100	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
180	0	0	
0	0	0	
252	0	0	
0	0	0	
194	0	0	
118	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
383	0	0	
357	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
215	0	0	
112	0	0	
108	0	0	
363	0	0	
0	0	0	
114	0	0	
148	0	0	
120	0	0	
0	0	0	
230	0	0	
0	0	0	
177	0	0	
0	0	0	
200	0	0	
553	0	0	
9	0	0	
<b>Total voix</b>	<b>5806</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
%	100,00	0,00	



Nom	Q 1	Q5	VOTE N° Q 1 9991				VOTE N° Q				VOTE N° Q				VOTE N° Q				VOTE N° Q				
			4.1.Election du conseil de copropriété M FLORIN				4.1.Election du conseil de copropriété M RADU				4.1.Election du conseil de copropriété M DECOSTER DEBEHAUT				4.1.Election du conseil de copropriété M PONS				4.1.Election du conseil de copropriété M				
			Vote	Oui	Non	Abst.	Vote	Oui	Non	Abst.	Vote	Oui	Non	Abst.	Vote	Oui	Non	Abst.	Vote	Oui	Non	Abst.	
1er octobre (c/o ZADUNAYSKI)	71	71																					
FERON ROTHIER	10		v	O	10	0	0	0	v	O	10	0	0	v	O	10	0	0	v	O	10	0	0
ADDUCI Matteo - Vikté	194	186	v	O	194	0	0	0	v	O	194	0	0	v	O	194	0	0	v	O	194	0	0
AHOMBI MONDALI Nenelie	226	218																					
BECHHOFF - JENET	65	65																					
BOISACQ	118	110																					
CASSAIGNE PATRICK GEORGE PAUL	220	210	v	O	220	0	0	0	v	O	220	0	0	v	O	220	0	0	v	O	220	0	0
CHARLAJIAN	357	357																					
CLAIRBOIS - WITTMANN	155	155	v	O	155	0	0	0	v	O	155	0	0	v	O	155	0	0	v	O	155	0	0
COLLART René	100	100	v	O	100	0	0	0	v	O	100	0	0	v	O	100	0	0	v	O	100	0	0
DE COSTER - DEBEHAUT	228	228	v	O	228	0	0	0	v	O	228	0	0	v	O	228	0	0	v	O	228	0	0
DE COSTER Josée	105	87																					
de FROIDMONT Monique	185	185	v	O	185	0	0	0	v	O	185	0	0	v	O	185	0	0	v	O	185	0	0
DE RUYCK - ROSSEELS Rifa	61	61	v	O	61	0	0	0	v	O	61	0	0	v	O	61	0	0	v	O	61	0	0
DERDELINCKX Joséphine	110	110	v	O	110	0	0	0	v	O	110	0	0	v	O	110	0	0	v	O	110	0	0
DESSI Laurent	79	71	v	O	79	0	0	0	v	O	79	0	0	v	O	79	0	0	v	O	79	0	0
DI VAIRA GIUSEPPINA	191	178																					
DOUCHAMP Micheline	100	100	v	O	100	0	0	0	v	O	100	0	0	v	O	100	0	0	v	O	100	0	0
FABRY Francine	114	106																					
FLAMME - FLORIN	209	200	v	O	209	0	0	0	v	O	209	0	0	v	O	209	0	0	v	O	209	0	0
Gestion Maes c/o srl Scofibel	124	124																					
GILLARD Tamara	82	82																					
GUEVAR, LELUBRE, VANDERBORGH	440																						
HOEBEKE-STOCKHEM	180	180	v	O	180	0	0	0	v	O	180	0	0	v	O	180	0	0	v	O	180	0	0
HUBLET Dimitri	78	78																					
IBEKWE Samuel	252	243	v	O	252	0	0	0	v	O	252	0	0	v	O	252	0	0	v	O	252	0	0
IMMO NUOVA	74	65																					
JANSENS Nadine	204	195	v	O	204	0	0	0	v	O	204	0	0	v	O	204	0	0	v	O	204	0	0
KIERKOWICZ	86	86																					
KONTOULIS PANAGIOTIS	228	219	v	O	228	0	0	0	v	O	228	0	0	v	O	228	0	0	v	O	228	0	0
KUNECKA Kinga	58	58																					
LACOSTE Brigitte	194	185	v	O	194	0	0	0	v	O	194	0	0	v	O	194	0	0	v	O	194	0	0
LARUELLE - MUNOZ CORREA	118	118	v	O	118	0	0	0	v	O	118	0	0	v	O	118	0	0	v	O	118	0	0
LEGGERI FABRICE JOEL ROGER	363	350																					
LOGIER - MASSON Yvan	104	104																					
LUCET FREDERIC - FAYE NENE	383	375	v	O	383	0	0	0	v	O	383	0	0	v	O	383	0	0	v	O	383	0	0
M.F DESSI - LABIO	357	335	v	O	357	0	0	0	v	O	357	0	0	v	O	357	0	0	v	O	357	0	0
MAES Anne Paule	148	130																					
MAILIAN Valérie	273	265																					
MARC DEMARTIN & ASSOCIES	215	200	v	O	215	0	0	0	v	O	215	0	0	v	O	215	0	0	v	O	215	0	0
MICS PARTNERS	112	112	v	O	112	0	0	0	v	O	112	0	0	v	O	112	0	0	v	O	112	0	0
MINERVA Anna Chantal	108	100	v	O	108	0	0	0	v	O	108	0	0	v	O	108	0	0	v	O	108	0	0
MISONNE Jacques	363	355	v	O	363	0	0	0	v	O	363	0	0	v	O	363	0	0	v	O	363	0	0
NOBILE FRANCESCA	335	325																					
PENNEMAN de BOSSCHEYDE Isabelle	114	114	v	O	114	0	0	0	v	O	114	0	0	v	O	114	0	0	v	O	114	0	0
PIERAERTS JACQUES	148	148	v	O	148	0	0	0	v	O	148	0	0	v	O	148	0	0	v	O	148	0	0
PONS - VERCAMMEN	120	111	v	O	120	0	0	0	v	O	120	0	0	v	O	120	0	0	v	O	120	0	0
PRAET	100	100																					
RADMAN Maja	230	230	v	O	230	0	0	0	v	O	230	0	0	v	O	230	0	0	v	O	230	0	0
RADU - LOGHIN	228	219	v	O	228	0	0	0	v	O	228	0	0	v	O	228	0	0	v	O	228	0	0
Sookanah	177	169	v	O	177	0	0	0	v	O	177	0	0	v	O	177	0	0	v	O	177	0	0
TSHIYOYO	264	256																					
VAN DRIESSCHE Jacques	71	71																					
VAN HENDE Georgette	200	200	v	O	200	0	0	0	v	O	200	0	0	v	O	200	0	0	v	O	200	0	0
VERMEULEN - DESMEDT	553	535	v	O	553	0	0	0	v	O	553	0	0	v	O	553	0	0	v	O	553	0	0
ACP LA SOURCE	9		v	O	9	0	0	0	v	O	9	0	0	v	O	9	0	0	v	O	9	0	0
TOTAL	9991	9245	Total voix 6144 0 0				Total voix 6144 0 0				Total voix 6144 0 0				Total voix 6144 0 0				Total voix 9 0 0				
			% 100,00 0,00				% 100,00 0,00				% 100,00 0,00				% 100,00 0,00				% 100,00 0,00				